NUNC COGNOSCO EX PARTE

TRENT UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

https://archive.org/details/unedisputegramma0000dion

# UNE DISPUTE GRAMMATICALE

# EN 1842

GALERIE HISTORIQUE

VII

# Une Dispute Grammaticale En 1842

## Le G.-V. Demers *vs* le G.-V. Maguire

PRÉCÉDÉE DE LEUR BIOGRAPHIE

PAR

N.-E. DIONNE, LL. D., M.D.
Professeur d'Archéologie canadienne à l'Université Laval
Membre de la Société Royale du Canada

QUÉBEC
TYP. LAFLAMME & PROULX

1912

PC 3028. D6

# INTRODUCTION

—

C'ÉTAIT en 1842. M. l'abbé Thomas Maguire, aumônier du monastère des Ursulines de Québec, venait de publier une petite brochure bien inoffensive en apparence, intitulée : *Manuel des principales difficultés de la langue française.* Si l'auteur se fût contenté d'énoncer ses opinions sur les locutions vicieuses, sur la manière de prononcer certaines diphtongues, il est assez probable qu'aucun contradicteur n'eût surgi dans la foule. L'autorité de M. Maguire s'imposait dans une bonne mesure : il avait visité Paris, et même il y avait fait

21311

un séjour de six mois. Là, à la Chambre des députés, il avait entendu Lafitte, Mauguin, Berryer, et dans les chaires sacrées, les plus célèbres prédicateurs de la ville-lumière. Mais l'auteur du *Manuel* avait commis l'imprudence d'écrire la phrase suivante : « L'articulation vicieuse de la diphtongue *oi,* si fréquente chez nous, doit attirer l'attention sérieuse de l'instituteur, ou plutôt, devons-nous dire, sa conscience est grevée à cet égard d'une immense responsabilité envers ses élèves et la société. » Or, M. Demers, éducateur de premier ordre, voulut dégager sa responsabilité. Voilà pourquoi il s'efforça d'établir que la diphtongue *oi* se prononçait en France de trois manières différentes, et que le mode préconisé par M. l'abbé Maguire était particulier au midi, tandis qu'à Paris elle se prononçait comme à Québec.

Cette querelle, dite grammaticale, donna lieu à une série d'articles au cours desquels M. l'abbé Demers critiqua plusieurs des théories du *Manuel.* On argumenta longuement de part et d'autre sur la valeur de certains néologismes,

sur l'à propos de mettre l'article ou la préposition devant certains noms de lieux, comme Trois-Rivières, Cap-Santé, Détroit, Trois-Pistoles, Château-Richer. Doit-on dire : « Je vais aux Trois-Rivières ou à Trois-Rivières ; je reviens du Détroit ou de Détroit. » M. Demers voulait l'article, M. Maguire tenait à la préposition comme règle générale. Qui avait raison?

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Demers écrivit une dizaine d'articles savamment élaborés, et M. l'abbé Maguire, de son côté, montra une grande ardeur à la réplique. Il va de soi que dans une discussion de cette nature, faite à grand renfort de dictionnaires, depuis Trévoux jusqu'à Noël et Chapsal, le public fut bien empêché de déclarer lequel des deux écrivains remporta les honneurs. Peut-être eût-il pu dire : « Si l'un a raison, l'autre n'a pas tort. » Mais, aujourd'hui, grâce aux développements qui se sont opérés en philologie, on pourrait se prononcer plus sûrement. M. Maguire était un patriote, mais il exagérait sa thèse. C'est ainsi qu'il aurait voulu faire table rase de certains

mots, inconnus, il est vrai, à l'Académie, mais que l'usage a consacrés parmi nous. M. Demers n'entendait pas de cette oreille-là. Pourquoi rejeter du vocabulaire canadien des mots à l'allure française comme *poudrerie,* qui peint si bien la neige poussée par le vent qui tourbillonne, *manchonnier, menoires, carriole?* Disons, en justice pour l'auteur du *Manuel,* qu'il s'élève avec raison contre l'emploi des anglicismes, l'un des plus terribles ennemis de notre langue. C'était alors un véritable fléau; il avait envahi la presse, la tribune et les salons. Cette discussion eut un certain retentissement, dans les campagnes comme à la ville. Elle dut aussi produire un bon effet; n'eût-il été que de mettre sur ses gardes la classe instruite, ces deux vénérables prêtres auraient été amplement récompensés de leurs efforts pour sauver du naufrage une langue qui semblait aller à la dérive.

M. l'abbé Demers avait pris pour règle de s'abstenir de toute polémique dans les journaux, car il fuyait le bruit, sachant que le bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de

bien. Cette fois cependant, il crut devoir se départir de cette règle, tout en ayant la précaution de se dérober sous le voile de l'anonymat. Mais ce fut en vain, car le public ne tarda guère à mettre son nom au pied des savants articles que la *Gazette de Québec* avait accueillis avec empressement.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur cette polémique intéressante à plus d'un titre, nous donnerons d'abord une biographie de chacun des deux personnages qui y ont pris part.

# L'ABBÉ JÉRÔME DEMERS

## Vicaire général

### I

L'histoire du Canada est fertile en enseignements sur le rôle qu'ont joué les chefs ecclésiastiques dans l'éducation de la jeunesse, depuis l'arrivée du premier missionnaire jusqu'à l'heure présente.

Notons pour mémoire la petite école du Frère récollet Pacifique Duplessis aux Trois-Rivières, et celle du Père Le Jeune, jésuite, à Québec, puis la fondation du séminaire de Notre-Dame-des-Anges, au confluent de la rivière Saint-Charles et de la rivière Lairet. L'enseignement, jusque-là, n'était destiné qu'aux petits sauvages, dont on voulait faire des évan-

gélisateurs au sein de leurs tribus. L'idée était excellente, mais l'on s'aperçut qu'elle serait irréalisable. La grande difficulté provenait des parents de ces enfants. Les sauvages sont plus attachés à leur progéniture qu'on ne pourrait se l'imaginer. Les femmes étaient encore plus revêches que leurs maris : elles redoutaient le départ de leurs enfants pour la France ; elles craignaient aussi qu'on leur infligeât des punitions corporelles, car elles-mêmes ne châtiaient jamais leurs enfants, bravant tout pour leur épargner la moindre contrariété. D'autres raisons encore mirent à néant la bonne volonté des Jésuites qui avaient pris la direction de ce petit séminaire.

Le Collège des Jésuites, fondé par les soins du marquis de Gamache, s'ouvrit bientôt : ce fut le premier foyer des lettres et des sciences, et pendant un siècle et demi, la jeunesse canadienne, pour une assez large part, fut formée dans cet asile de la piété et de toutes les vertus.

« Les Jésuites, écrit le P. de Rochemonteix, avaient à Québec leur maison principale, le collège, où résidait le supérieur général de la mission, et où habitaient chaque année de huit à dix Pères, professeurs, missionnaires, vieillards ou infirmes. Parmi ces derniers, on re-

marque, de 1680 à la fin du siècle, des hommes qui ont blanchi dans les luttes fatigantes de l'apostolat au milieu des sauvages, Claude Pijart, André Richard, Gabriel Druillettes, Jacques Frémin, Pierre Chastelain et Joseph Chaumonot... Les professeurs sont de tous les âges, aux pôles extrêmes de la vie. Quelques-uns, brisés par les années ou les travaux de manière à ne pouvoir plus vivre au milieu des sauvages, mais assez valides pour enseigner, ont demandé une chaire de grammaire, de littérature, de philosophie ou de théologie... Ils se nomment Jacques de Lamberville, Antoine Silvy, François de Crépieul. Les autres, jeunes encore, seront un jour l'honneur de la mission, comme Joseph Germain, Bonaventure Fabre, Martin Bernard et Joseph Aubery, ou bien ils s'illustreront dans la science et l'histoire, comme François Le Brun et François-Xavier de Charlevoix. Plusieurs, non encore prêtres, viennent de France passer quelques années dans l'enseignement et retournent ensuite dans la mère-patrie. Citons, par exemple, Philippe Bunon, Jacques Ruel, Pierre de Mallemain, Urbain de Latour et Charlevoix.

« On enseignait au collège toutes les classes : grammaire, humanités, rhétorique, philosophie

et théologie, même l'hydrographie. Le corps professoral était cependant réduit à sa plus simple expression: un professeur de grammaire, un professeur de littérature, un professeur de philosophie et un autre de théologie, quand un seul professeur, ce qui arrivait souvent, ne professait pas en même temps la philosophie et la théologie. Le cours d'hydrographie ne fut confié aux Pères qu'au début du XVII^e siècle.

« Les cours étaient fréquentés par les pensionnaires, par des externes, enfin par les élèves du Séminaire, au nombre de quarante environ qui se rendaient au collège deux fois par jour. Les Pères faisaient l'instruction aux séminaristes, de la grammaire à la théologie. »

Comme on le voit, les élèves du Séminaire de Québec, grand et petit, suivaient leurs cours chez les Jésuites. Cet état de choses devait durer jusqu'à la fermeture du Collège, après la cession du Canada à l'Angleterre. A cette époque, deux cents élèves avaient fini leurs études et s'étaient tour à tour enrôlés, soit dans la milice sacrée, soit dans les professions libérales. Ce fut d'un bon appoint, pour le clergé surtout, qui n'avait d'autre moyen de se recruter qu'en faisant appel à la mère patrie.

C'est donc au Collège des Jésuites et au Séminaire des Missions étrangères de Québec que la jeunesse du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle puisa son éducation. Elle est longue la liste des prêtres et des laïcs qui se sont alimentés à ces deux sources vives où la vertu marcha toujours de pair avec les sciences, les lettres et les arts.

Lorsque les Jésuites fermèrent leur collège, le Séminaire se vit par le fait dans l'obligation de donner un cours classique à ses élèves. Il importait de combler les vides qui menaçaient les rangs du clergé. Par un concours de circonstances tout à fait providentiel, la Révolution française jeta sur nos rivages quarante-quatre prêtres fuyant la persécution et la mort. Cet appoint constitua une ère de bénédiction pour l'Eglise du Canada. Hommes selon le cœur de Dieu, apôtres fervents, zélés, instruits, ils se dévouèrent à toutes les nobles causes, entre autres à celle de l'enseignement, et partout où ils mirent le pied, ils y laissèrent l'empreinte des plus belles vertus sacerdotales.

A Montréal, le premier collège classique prit naissance en 1867, au presbytère de la Longue-Pointe, sous la direction du curé Curateau de la Blaiserie. C'était plutôt une école presbytérale qu'un collège. Six ans plus tard, le petit collège

Saint-Raphaël ouvrit ses portes au château Vaudreuil. C'est l'origine du collège des Sulpiciens que nous retrouvons en 1804 bâti à neuf et donnant un cours complet à la jeunesse du pays.

N'oublions pas tous les services rendus au pays par ces Sulpiciens distingués qui fondèrent le Séminaire de Montréal d'où sont sortis tant de prêtres et d'évêques éminents. L'écrivain qui serait appelé à faire l'histoire de l'éducation en Canada sous le régime français, aurait un bien long chapitre à consacrer à l'Eglise catholique se faisant l'éducatrice de la jeunesse.

Le dix-huitième siècle allait bientôt expirer. La France avait dit un dernier adieu à sa petite colonie qu'elle avait aimée peut-être, mais qu'elle n'avait jamais gâtée. Livré à ses propres forces, le peuple canadien devait s'unir dans une pensée commune, en travaillant à l'éducation de ses enfants pour en faire des hommes capables de le défendre en toute occasion, dans la presse, au barreau, au sein des assemblées délibérantes. Les évêques comprirent que l'avenir du pays reposait sur la formation religieuse de cette jeunese exubérante de sève et de vitalité, et ils fondèrent le Collège de Nicolet. Ce

jour-là Mgr Denaut mit en terre une graine précieuse que devait faire fructifier l'illustre évêque Plessis, le plus grand des Canadiens.

Le Séminaire de Québec, séparé pour toujours de la maison-mère de Paris, pouvait se suffire à lui-même, quant au recrutement de son personnel. Les derniers représentants du Séminaire des Missions étrangères étaient tour à tour disparus, et l'élément canadien, remplissant les vides, allait donner à la vieille institution de Mgr de Laval un cachet purement national. C'est à cette époque qu'apparut cette belle et noble figure de prêtre, monsieur Jérôme Demers, qui résume dans sa personne cinquante années de l'histoire du Séminaire de Québec.

Avant d'esquisser la biographie de cet éducateur distingué, j'ai essayé de reconstituer à l'aide de documents les diverses phases de la vie de cet homme si vite oublié. J'ai compris qu'il serait inutile de chercher ce qui n'existait pas, et j'ai dû m'adresser à quelques-uns des rares survivants de cette époque déjà lointaine. « A mon avis, dit l'un d'eux, il est bien difficile de faire une étude qui intéresse sur le digne Monsieur Jérôme Demers. A cette époque de son existence, tous les prêtres du Séminaire

vivaient dans la solitude, n'avaient que peu de rapports avec le reste du clergé, n'ont été mêlés à aucune de ces grandes questions qui mettent au jour la valeur et les mérites d'un homme. . .»

Un deuxième correspondant m'apportait dans le même temps une note plus encourageante: « De tous les professeurs et directeurs que j'ai eu l'avantage d'avoir au Séminaire de Québec, Monsieur le grand-vicaire Demers, dit-il, est bien assurément celui dont j'aime le plus à me rappeler le souvenir. M. Holmes et M. Louis-Jacques Casault sont bien aussi deux noms qu'on ne peut oublier quand on a eu, comme moi, le bonheur d'avoir pour professeur et l'honneur d'être confrère de pareils amis de la science et de la jeunesse studieuse. Mais plus qu'eux encore, M. Demers occupe une place importante dans ma mémoire. C'est que ce n'était pas un homme ordinaire, M. Demers, même parmi les hommes distingués de son temps, et on peut dire en toute vérité que pendant longtemps, surtout après la mort du grand évêque Plessis, M. Demers fut l'homme du Canada, celui auquel personne n'aurait voulu contester la première place. C'était la gloire non seulement du Séminaire de Québec au service duquel il a passé sa vie et dont il semblait être

l'incarnation, mais aussi de tout le pays, dont il était comme le phare lumineux. »

Voyons si un tel éloge cadre bien avec la vérité des faits.

---

## II

M. Jérôme Demers naquit à Saint-Nicolas, le premier août 1774. Son père était un respectable cultivateur qui se montra d'une fidélité sans bornes au gouvernement britannique, lors de l'invasion américaine. Il faillit même s'attirer un bien mauvais parti pour son loyalisme. Arnold, ayant ouï dire qu'il faisait du zèle et méditait un coup d'éclat à la tête des villageois, envoya un peloton de miliciens pour l'arrêter. Mais les habitants accoururent en toute hâte, avec leurs armes, et s'opposèrent à cette invasion. Il en résulta des scènes de violence dont le souvenir se conserva longtemps à Saint-Nicolas et M. Demers, qui en avait entendu le récit de la bouche même de son père, se plaisait à le redire à son entourage.

Quand le jeune Demers fut en âge d'entrer au séminaire, ses parents croyant trouver en lui un sujet destiné à l'état ecclésiastique, l'envoyèrent étudier à Québec. Le séminariste arriva clopin-clopant, mais sans encombre, jusqu'à la cinquième. Mais ici il fit une pause qui ne

s'explique que difficilement, quand on constate que plus tard il donna des preuves non équivoques de sa facilité à apprendre. Toujours est-il qu'il se trouva si bien en cinquième qu'il ne semblait plus vouloir en sortir. Les uns disent qu'il y passa deux ans, d'autres, trois ans. Quoi qu'il en soit, il dut interrompre son cours au Séminaire pour tenter le sort ailleurs. Il prit le chemin de Montréal, où l'un de ses oncles, M. Jean Demers, prêtre récollet, le dernier des Récollets, tenait une école à proximité de l'église de ces bons Pères. Le Frère Louis — c'était son nom en religion — était un homme très bien doué, fort instruit et même un peu médecin à ses heures. Il prit son élève à tâche, et il réussit avec un peu de persévérance à lui donner une excellente éducation classique. M. Bossu, plus tard prêtre du Séminaire de Québec, se chargea de lui enseigner les sciences.

Son cours terminé, M. Demers étudia pendant quelque temps l'arpentage sous M. Jeremiah McCarthy. Mais la Providence, qui avait ses desseins sur ce jeune homme si estimable à tous égards, lui souffla qu'il faisait fausse route et il entra presque aussitôt au grand Séminaire de Québec. Il y fut reçu à bras ouverts, et d'autant mieux accueilli que le besoin de ré-

gents devenait de plus en plus impérieux. Le personnel dirigeant et enseignant ne se composait, à la vérité, que de neuf ou dix prêtres et ecclésiastiques, mais les évêques disposaient des séminaristes aussitôt après leur ordination, pour les envoyer dais les missions ou les vicariats, de sorte que la question des régents était à recommencer tous les ans.

M. Demers fut donc chargé de classe, en même temps qu'il suivait les cours théologiques. Et le 24 août 1798, il recevait des mains de Mgr Denaut l'onction sacerdotale. Le Séminaire obtint facilement le privilège de garder un sujet aussi précieux. Le 11 août de l'année suivante, il y était agrégé, et le 10 août 1802, M. Demers était déjà directeur du petit Séminaire. A dater de là jusqu'en 1849, il remplit les diverses charges de la maison; il fut supérieur pendant dix-huit ans, de 1815 à 1821, de 1824 à 1830, et de 1836 à 1842; procureur neuf ans, en 1805, de 1810 à 1815, de 1821 à 1824; directeur du petit Séminaire six ans, en 1802 et 1803, et de 1806 à 1810; enfin directeur du grand Séminaire en 1804.

Pour mieux apprécier cet homme et se faire une idée plus juste de la somme de travail qu'il s'est imposée, de l'intelligence qu'il déploya dans

l'enseignement, et par conséquent de la reconnaissance que lui doivent les lettres et surtout les sciences dans le pays, il faut se transporter à l'époque où il remplit avec tant d'énergie, de constance et de gloire, les charges de professeur, de directeur, de procureur et de supérieur du Séminaire de Québec. Tout était à créer ; la difficulté et souvent l'impossibilité de communiquer avec la France, lors des guerres de l'Empire surtout, amenèrent une pénurie sérieuse de livres classiques et d'instruments de physique les plus indispensables. Il est bien vrai que l'imprimerie existait en Canada. Mais depuis 1764, date de son apparition, jusqu'en 1820, elle n'avait fourni aux instituteurs que l'arithmétique de Bouthillier, une géographie composée expressément pour les élèves du petit Séminaire de Québec, et un petit catéchisme, réédition de celui du diocèse de Sens. La ville de Montréal avait vu imprimer une grammaire française pour servir d'introduction à la grammaire latine, une arithmétique et une géographie en miniature composées par Bibaud. C'était tout. Il fallait compter pour le reste sur la bonne volonté des professeurs et des élèves.

Le mode d'enseignement suivi au petit Séminaire était basé sur celui du Collège Louis-le-

Grand, dirigé par les Jésuites en France. Aux trois classes de grammaire dites *suprema, media, infima,* succédaient les humanités, *humaniores litteræ,* qui correspondaient à nos deux classes de troisième et de seconde L'élève passait ensuite en rhétorique, et de là en philosophie, classe qui durait deux ans. Tout le cours pouvait être parcouru en sept ans.

M. Demers se mit donc en frais de suppléer à la disette de livres qui se faisait principalement sentir pour les classes de logique et de physique. M. l'abbé Jean Raimbault, alors qu'il était curé de l'Ange-Gardien, en avait fait autant pour les élèves de son école presbytérale. Il composa expressément pour eux un traité de mathématiques d'après la méthode de Sauri, un traité d'architecture et d'autres manuels scientifiques qui sont restés inédits. M. Demers fit davantage; il composa des livres et il les confia à l'impression, afin qu'ils pussent servir non seulement aux élèves de son séminaire, mais encore à Nicolet et à Sainte-Anne, où l'on vivait d'expédients. L'œuvre capitale de M. Demers est un beau grand traité de philosophie en latin, imprimé en 1835, sous le titre de: *Institutiones philosophicæ ad usum studiosæ juventutis.* C'est un in-octavo de quatre cents

pages, dont les cinquante dernières sont consacrées à un traité des preuves de la Religion révélée, extrait d'un cours élémentaire de philosophie à l'usage des collèges, imprimé à Lyon en 1823. La *Philosophie* de Lyon, publiée pour la première fois en 1782, servit de base à l'enseignement des colleges et des séminaires sous la Restauration ; elle résumait toute la philosophie de Descartes, y compris les idées innées.

M. Demers composa, en outre, des manuels de physique, d'astronomie et d'architecture, mais il n'y apporta pas le même degré de travail que dans le premier. Cela se comprend d'autant mieux que M. Demers n'ignorait pas que « la philosophie est la science dans laquelle toutes les autres sont renfermées », suivant l'expression de Bossuet. En effet il y a la philosophie des mathématiques qui se donne pour objet les divers procédés du calcul supérieur et s'applique à en établir la légitimité. Il y a la philosophie de la grammaire, qui rend compte des règles auxquelles sont soumises les langues ; il y a la philosophie de l'histoire, qui cherche à expliquer le développement des institutions d'un peuple, la suite des événements d'une grande époque, la marche de l'humanité à travers les siècles : c'est l'œuvre de saint Augustin dans la

*Cité de Dieu,* de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle,* de Montesquieu dans les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains;* il y a jusqu'à une philosophie des beaux arts, qui remonte au principe même du beau et en détermine les conditions essentielles.

## III

En ces temps-là l'étude de l'architecture jouissait d'une forte vogue. Les évêques le voulaient ainsi, afin que les curés eussent l'avantage de présider eux-mêmes aux plans comme aux constructions des presbytères, des sacristies et des églises. M. Demers, très versé dans cet art, était consulté chaque fois qu'il s'agissait d'élever un temple à Dieu. Que l'on compulse les registres paroissiaux, et l'on y verra figurer librement son nom.

M. Demers s'occupait aussi de l'ornementation des églises; il voyait à leur procurer des tableaux, des chemins de croix. Il fut même l'un de ceux qui contribuèrent le plus à l'acquisition de ces toiles superbes que M. l'abbé Desjardins, ancien chapelain des Ursulines, retourné dans son pays, envoyait au Canada pour des prix minimes.

M. Demers favorisa l'étude de la peinture et de la sculpture parmi les Canadiens, et plusieurs de nos meilleurs artistes lui ont dû leur avenir dans ce champ inexploré jusqu'alors.

M. Demers ne négligeait donc aucune occasion de rendre service à ses compatriotes et surtout au clergé pendant qu'au Séminaire il remplissait toujours avec la même ardeur et le même dévouement les fonctions auxquelles l'appelait la confiance de ses collègues. Qu'il fût supérieur, procureur, directeur ou simplement professeur, il apportait le même zèle à l'ensemble de l'œuvre. L'éducateur n'est réellement fidèle à sa mission que lorsqu'il est toujours prêt à faire ce qui lui est demandé en vue du bien général. C'est un des moyens les plus efficaces de travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Si au lieu de vivre dans son atmosphère propre, il sait s'élever jusqu'à l'horizon d'ensemble, il arrivera qu'au moment où l'œuvre éprouve un besoin qui la met en souffrance et réclame un secours exceptionnel, il comprendra que son devoir est de s'y prêter spontanément et de grand cœur. L'éducation en effet est une œuvre collective et complexe : elle exige un concours d'aptitudes diverses et une foule d'actions de détails convergeant toutes à ce but suprême de la formation d'un jeune chrétien. Cette convergence, cette réduction de toutes les forces à l'unité de direction est donc

de plus haute importance que la perfection des devoirs particuliers.

C'est dans ce sens que l'on peut dire que M. Demers fut comme l'incarnation du Séminaire. Il en a été l'âme, la vie. C'est ce vénérable éducateur qui lui a imprimé ce nouvel et généreux essor d'où est sortie l'Université Laval.

Ecoutons un de ses élèves :

« M. Demers a été mon professeur de philosophie pendant deux ans, et comme tous les anciens élèves de ce professeur émérite, j'ai conservé pour lui les plus aimés de mes souvenirs. C'est que M. Demers n'était pas un professeur ordinaire. On admirait en lui l'homme de génie et le savant, un puits de science, comme l'a appelé M. Chauveau. Il savait se faire craindre et respecter ; il y avait tant de dignité et d'autorité dans tous ses procédés, surtout quand il parlait du Séminaire et de la règle. Mais surtout on l'aimait, car on voyait qu'il nous aimait, joignant toujours l'agréable à l'utile. Grand avec les grands et humble avec les petits, mais avec tous l'homme supérieur au commun des hommes. »

Ce témoignage n'est pas entaché d'exagéra-

tion. M. Demers avait la réputation bien méritée d'un savant hors ligne. Les cultivateurs l'appelaient « l'homme qui lit dans les astres ». Personne aussi ne s'est avisé de lui contester sa science, non plus que sa sagesse. La science il l'avait acquise à force de travail; la sagesse il l'avait puisée à la source, à l'aide de méditations prolongées, par une réflexion assidue. Il avait l'esprit philosophique, et quand on a cet esprit allié à la foi religieuse, on marche dans la lumière et avec sécurité. M. Demers cherchait la vérité dans ses études, il s'en pénétrait dans de profondes contemplations.

Tel fut le secret du prestige extraordinaire de ce prêtre au milieu de ses contemporains, de son autorité en tout ordre de choses. Mais quelle était la nature de cette autorité? Rollin définit ainsi l'autorité chez l'éducateur: « J'appelle autorité un certain air, un certain ascendant qui imprime le respect et qui se fait obéir. Ce n'est ni l'âge, ni la grandeur de la taille, ni le ton de la voix, ni les menaces qui donnent cette autorité; mais un caractère d'esprit égal, ferme, modéré, qui se possède toujours, qui n'a pour guide que la raison, et qui n'agit jamais par caprice ni par emportement. Ce sont cette qualité et ce talent qui tiennent tout dans

l'ordre, qui établissent une exacte discipline, qui font observer les règlements, qui épargnent les réprimandes et qui préviennent presque toutes les punitions. »

M. Demers jouissait à un haut degré de cette autorité qui en impose de prime abord. A tous il inspirait une crainte révérentielle et affectueuse, cette crainte que saint François de Sales compare à « la pelure qui, prise séparément du fruit, est de nulle ou de fort petite valeur, et qui sert néanmoins extrêmement à conserver la pomme qu'elle recouvre », cette crainte dont Joubert a dit, avec autant de justesse que de grâce, qu'elle « sert à fixer l'amour, et, par ce qu'elle a d'austère, l'empêche de s'évaporer » ; cette crainte qui est l'heureuse combinaison du *suaviter* et du *fortiter* dont parle le livre de la Sagesse.

Le respect suit bientôt cette crainte généreuse, et l'amitié ne tarde pas à venir, surtout si elle se manifeste de la part du maître par ces trois caractères : la priorité, l'inclination à pardonner et la libéralité inépuisable.

Aussi les élèves aimaient M. Demers ; ils l'aimaient à l'égal d'un père chéri, et chez le plus grand nombre, cette affection dura toute la vie. Il était d'une politesse exquise envers

tous, petits et grands, il saluait les écoliers avec une affabilité inépuisable ; il leur parlait en père, en frère, en ami, sauf la familiarité. Il entrait dans leurs petites affaires et leur rendait tous les services que la charité inspire et que la prudence permet.

Son autorité à l'extérieur du Séminaire n'était pas moindre. Comment aurait-il pu en être autrement, quand on sait qu'il forma dix évêques, deux cents prêtres, soixante avocats, quarante médecins, trente notaires, et quand on recueille dans cette liste de ses anciens élèves des hommes comme Louis-Joseph Papineau, Jacques Labrie, Louis Moquin, Joseph Parant, René-Edouard Caron, Joseph Lagueux, Augustin-Norbert Morin, Zéphyrin Nault, Pierre Chauveau, Jean-Thomas Taschereau, Joseph Cauchon, Octave Crémazie. Donc rien de surprenant que les conseils de M. Demers aient été recherchés comme des oracles, et que son opinion fît loi. Le clergé n'entreprenait aucune œuvre de quelque importance sans avoir recours à ses lumières. Les juges couraient à sa chambre lui demander son avis sur des questions de droit civil ou criminel un tant soit peu épineuse. Les hommes d'Etat à qui incombait le soin des affaires publiques, tenaient à connaître sa ma-

nière de voir, et même, un jour, le gouverneur général suspendit la séance de son conseil pour envoyer consulter le *Père* Demers.

Papineau s'inspira pendant longtemps des sages conseils de son ancien professeur. Plût au ciel qu'il se fût toujours laissé guider par M. Demers, qui prévit toutes les conséquences de la lutte des patriotes contre les bureaucrates, et ne cacha sa manière de voir ni à Papineau ni aux fauteurs de la rébellion. Malgré tout Papineau conserva toujours pour M. Demers les plus beaux sentiments de respect et d'estime.

L'autorité de M. Demers se fit aussi sentir dans des circonstances où l'on constate encore mieux qu'il était né pour le commandement. On n'était pas alors organisé comme à l'heure présente pour éteindre les incendies. Les gens de bonne volonté offraient bien le concours de leurs bras, mais si l'harmonie s'écartait des rangs, la besogne se réduisait à de faibles résultats. Souvent M. Demers se mit à la tête des volontaires, et il était beau de voir comme ils obéissaient à sa voix de stentor.

---

## IV

Un extérieur grave et modeste, une démarche digne et imposante prévenaient tout d'abord en sa faveur. Une forte tête couverte de cheveux clairs et grisonnants, solidement assise sur un buste d'une carrure bien proportionnée, attirait sur lui tous les regards, et l'on disait en le voyant : « Voilà un homme qui n'est pas ordinaire. » Il y avait en lui l'étoffe d'un prince de l'Eglise. Aussi eût-il été évêque de Québec, s'il l'eût voulu. Deux fois il refusa la mitre, à la mort de M^gr^ Plessis et à la mort de M^gr^ Panet. Dans les deux circonstances il venait en tête de la liste des promotions. Sa nomination comme coadjuteur de M^gr^ Panet eût été beaucoup plus populaire que celle de M^gr^ Signaï, mais il fallut compter avec ses répugnances pour les honneurs épiscopaux, et avec son affection pour un séminaire dont il était le principal ornement. Le clergé en masse désirait M. Demers, et si le choix lui eût été abandonné, le vénérable supérieur du Séminaire de Québec eût été acclamé. Plusieurs prêtres du diocèse

sollicitèrent vainement leur confrère d'accéder à un vœu aussi unanimement manifeste. Quelques-uns se voyant frustrés dans leur espoir, ne se gênèrent point de lui en exprimer franchement leur regret et même leur mécontentement. L'un d'eux, son ami intime, lui adressa une lettre de blâme, en des termes assez sévères.

« Comment oser vous dire, lui écrivait le curé Painchaud, que je suis fâché contre vous, et fâché à ce point que si ce n'était pour un sujet incompatible avec la rancune, je craindrais en vérité de m'oublier envers vous? Comment, avec tant de zèle pour la religion, avez-vous pu préférer votre repos à la gloire du Seigneur? Pourquoi ne vous êtes-vous pas sacrifié pour nous, pour le bonheur spirituel et même temporel de notre patrie? L'on vous dira que votre refus obstiné, couvert du manteau de la modestie, vous méritera peut-être plus de louanges devant les hommes que de récompenses devant Dieu. Votre excuse, c'est-à-dire votre prétendue incapacité, ne saurait jamais en imposer qu'à ceux qui ne vous connaîtraient pas pour le premier homme du clergé, et où sont ceux-là? La fatale conséquence de votre refus est incalculable. Vous eussiez été l'idole du bon clergé

canadien, l'un des meilleurs du monde. Vous n'ignorez pas que les Canadiens ne font bien que lorsqu'ils ont confiance dans leur chef, et c'est une vérité nationale à laquelle on ne fait peut-être pas assez d'attention. . . Riez de mon sermon et de mes idées tant qu'il vous plaira, je n'en croirai pas moins avoir bien mérité de mon pays en vous les adressant; car, quoique simple matelot dans la barque du Seigneur, je me vois obligé, non seulement de travailler au poste qu'on m'a assigné, mais encore d'avertir mes officiers supérieurs de ce que je vois au delà capable de nuire ou de servir à la cause commune.»

M. Demers répondit froidement qu'il était indigne de l'épiscopat et incapable d'en supporter le fardeau. Puis, s'élevant contre l'immixtion publique et officielle du clergé dans le choix des évêques, il ajoutait:

« Selon moi, tout ce que pourraient faire de bons prêtres, serait de désigner à l'évêque et à son coadjuteur quelques sujets remarquables par leur piété, leur régularité, leur savoir-vivre, leur zèle et leurs talents. Je voudrais que ces sujets fussent jeunes, et je regretterais pour

coadjuteur celui qui aurait plus de cinquante-cinq ans. Je l'aimerais mieux entre trente-six et quarante-cinq ans. . .

« Je vous avoue que, quand bien même on permettrait au clergé de désigner le coadjuteur futur, je ne voudrais pas m'en mêler. Je craindrais trop les suites d'une mauvaise suggestion. Autre aveu qu'il faut que je vous fasse. Je ne condamnerais pas un jeune prêtre vraiment qualifié pour l'épiscopat et qui sentirait ses forces, si je le voyais s'aider à se faire tomber une mitre sur la tête. Je ne voudrais pas cependant parler de la sorte à toute espèce de personnes, car il pourrait s'en trouver qui prendraient des suggestions du démon pour des inspirations du Saint-Esprit.

« Je vous conseille de désigner les deux sujets dont vous me parlez à Monseigneur; il pourrait les placer de manière à être utiles par la suite. Je ne désire point les connaître afin de ne pas être exposé à la tentation de les indiquer moi-même. Vous allez m'accuser d'être dans une indifférence criminelle sur cet article. Vous vous trompez, personne ne s'occupe plus de cet objet que moi. Mais tout en m'en occupant, je me rappelle que la Providence ne m'a point chargé de ce soin. »

En terminant sa lettre, M. Demers fait de nouveau connaître ses répugnances pour l'épiscopat.

« Si, dit-il, j'était obligé d'opter entre la plus belle mitre et la plus belle hémorragie possible, je ne balancerais pas un seul instant à donner la préférence à la maladie corporelle. »

Pourtant quel digne successeur il eût fait à Mgr Plessis, ce prêtre vertueux, instruit dans toutes les sciences, excellent casuiste, propre à toutes les charges, apte aux affaires, travailleur infatigable. Ce fut son humilité profonde qui le détourna d'accepter la lourde charge qu'on voulait lui imposer.

Il était tout imprégné de ce texte de l'Evangile qui dit : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* Je laisse de nouveau la parole à l'un de mes correspondants :

« M. Demers, dit-il, a toujours voulu être oublié, car ce saint et vénérable prêtre était l'humilité même. Toute sa vie il a travaillé pour la gloire du Séminaire et l'honneur de son pays sous l'œil de Dieu seul dont il se regardait comme un vil instrument auquel on ne devait pas faire attention. Il ne parlait jamais de ce qu'il avait fait d'important, et il ne se servait que bien rarement de la particule je.

Bien mal reçu aurait été celui qui eût osé lui faire un compliment. Mgr Baillargeon et M. le grand-vicaire Mailloux l'apprirent un jour à leurs dépens, lorsqu'ils étaient tous deux employés comme chapelains à l'église de Saint-Roch. Ils avaient appris que M. Demers venait d'être nommé coadjuteur de Québec, et ils s'empressèrent de monter au Séminaire pour le saluer en cette qualité. M. Demers les pria bien poliment de lui laisser la paix, en leur disant qu'ils avaient pris trop de peine. »

C'est aussi par humilité que M. Demers ne voulut jamais consentir à laisser faire son portrait. Le peintre Plamondon avait réussi cependant à fixer ses traits sur une toile, mais quelques années plus tard, M. Casault, étant supérieur du Séminaire, détruisit cette peinture, disant qu'il fallait respecter la volonté de M. Demers.

Le Séminaire et le public lettré comptaient beaucoup sur les nombreux manuscrits que M. Demers lèguerait à sa mort. Grande fut la surprise quand on apprit qu'il n'avait rien laissé. Un jour, dans les dernières années de sa vie, il avait ordonné à un domestique de tout jeter au feu. Nouveau trait de son humilité!

On peut dire que son désir d'être ignoré

après sa mort comme pendant sa vie a été écouté au ciel, car il est étonnant de constater que tout ce qui touche à cet homme-là a péri ou est tombé dans le gouffre de l'oubli. Ainsi Mgr Cyrille Légaré avait, pour écrire sa biographie, réussi à colliger des matériaux assez précieux, entre autres une lettre pleine d'intérêt de Louis-Joseph Papineau : tout fut brûlé dans l'incendie du grand Séminaire, en 1865.

Quand M. Demers est mort, sa disparition aurait dû causer un deuil public et provoquer au milieu de la population un immense cri de douleur. Il n'en fut rien cependant. Aussitôt après que la triste nouvelle fut rendue publique, M. Joseph Auclair, alors curé de Québec, s'empressa d'offrir à M. Casault l'usage de la cathédrale pour les funérailles d'un homme aussi éminent, afin de donner au public l'avantage de pouvoir y assister. « Hélas ! dit M. Casault, la chapelle du Séminaire sera assez grande. M. Demers est mort trop vieux, il est déjà oublié. » M. Casault eut raison, la chapelle suffit à l'affluence peu considérable des assistants, mais ceux-là se recrutaient parmi l'élite de la société.

---

## IV

Tel qu'un bon aïeul confiné dans ses terres et qui veille sur la prospérité et le bonheur des siens, M. Demers étendait sa bienveillante protection, non seulement à ses élèves, mais encore à toute la jeunesse du pays. Ses élèves, il ne les perdait pas de vue après leur sortie du Séminaire; il s'intéressait à leur sort et trouvait mille façons de les encourager. S'il entendait dire que l'un d'eux émergeait au-dessus de la foule des aspirants au succès, il ne se contenait pas de joie, tant son cœur brûlait de charité pour le prochain. Si dans ses courses à travers les campagnes, durant les vacances, il apprenait qu'un enfant de talents plus qu'ordinaires souffrait de ne pouvoir s'instruire, faute de ressources, il l'envoyait chercher, l'interrogeait, se consultait avec ses parents, afin de lui ouvrir les portes du Séminaire. Combien de jeunes gens lui ont dû ainsi leur éducation et leur avenir. Je n'en citerai qu'un exemple, peu connu, je crois.

Un jour, M. Louis Gingras, supérieur du

Séminaire de Québec, reçut d'un prêtre du diocèse la lettre suivante:

« Monsieur le Supérieur,

« Un petit enfant, né de parents peu fortunés, se trouvait condamné à passer sa vie dans l'ignorance des sciences humaines, et à occuper une des positions les plus humbles de la société. Un jour, un prêtre vénérable, digne de vivre éternellement dans la mémoire d'une foule d'hommes éminents dans toutes les professions de la société canadienne, qu'il a instruits avec une capacité et une constance dignes des plus grands éloges; un prêtre que la Providence conserve encore pour la gloire de la maison qu'il a tant honorée par ses travaux, rencontra ce petit enfant dans une petite île et lui offrit de le faire instruire gratuitement. Ce petit enfant accepta cette offre bienveillante qui lui donnait l'inappréciable avantage de faire un cours complet d'études. Ceci se passait dans l'automne de 1814.

« Ce prêtre vénérable et bienfaisant, c'était M. le grand-vicaire Jérôme Demers. Ce petit enfant c'était moi, aujourd'hui élevé à la su-

blime dignité du sacerdoce, par suite de cet acte de bienfaisance, et par l'infinie bonté de Dieu. . .

ALEXIS MAILLOUX, p^tre »

Certes M. Demers opérait une belle œuvre en travaillant au recrutement du clergé. Car y a-t-il quelque chose de plus consolant pour un catholique, qu'il soit prêtre ou laïc, que de pouvoir dire : « Un tel prêtre me doit son éducation ! » N'est-il pas comme un bouclier sur sa tête ? debout chaque matin à l'autel ne lui sert-il pas de paratonnerre contre les orages de la vie ?

Mais M. Demers a travaillé à une œuvre beaucoup plus considérable, et à laquelle son nom restera éternellement attaché ; car, sans son concours, elle n'eût peut-être jamais réussi. Voici comment.

Le 28 décembre 1826, les citoyens de Kamouraska, réunis au presbytère de M. Varin, leur curé, avaient résolu de demander à M^gr Panet la permission de construire chez eux un collège. Les motifs qui les engageaient à prendre une détermination aussi sérieuse, relevaient de plusieurs chefs, et surtout du manque de collège dans le bas du fleuve où la population allait toujours grossissante. Les trois seules

paroisses de Kamouraska, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne, formaient un noyau de 10,828 âmes. Kamouraska y figurait pour près de la moitié. On rencontrait en outre dans cette paroisse l'influence des familles, des hommes de profession, un site superbe et un climat réputé salubre. Cette paroisse pouvait donc se présenter à l'évêque avec les meilleures chances de réussite.

Mais il arriva que deux autres paroisses voulurent aussi posséder ce collège dont on augurait de si belles espérances pour l'avenir de la jeunesse dans ce coin du pays. La Rivière-Ouelle se mit sur les rangs avec de bons gages de succès. N'avait-on pas un peu raison de compter sur l'appui de M^gr^ Panet qui venait de quitter la cure de la Rivière-Ouelle après y avoir passé près de cinquante années de sa vie? Sainte-Anne enfin entra aussi dans la lice, mais avec des perspectives peu rassurantes, car c'était la moins populeuse, la moins riche et la moins influente des trois paroisses.

La lutte eut lieu; elle fut ardente, presque passionnée. Du défaut d'entente pouvait résulter la ruine de l'entreprise projetée.

Après beaucoup de pourparlers, de correspondances avec l'autorité ecclésiastique, qui

hésitait non sans raison devant ces tiraillements en tous sens, le curé de Sainte-Anne, M. Charles-François Painchaud, crut que le meilleur parti serait de monter à Québec et d'y mettre en jeu l'influence de ses amis personnels, au nombre desquels M. Jérôme Demers comptait comme le plus sincère et le plus dévoué. M. Painchaud, s'étant consulté avec lui et avec M. Viau, vicaire général, ils résolurent de rencontrer M^gr^ Panet à sa chambre et de solliciter son choix en faveur de la paroisse de Sainte-Anne. M. Painchaud porta la parole. Il fit un exposé des raisons qui militaient pour sa paroisse; ces motifs étaient honorables, tout à la gloire de la religion. Avant de terminer l'entrevue, M. Painchaud déclara que si son plaidoyer manquait de force, il accepterait de grand cœur le choix de Kamouraska ou de tout autre endroit convenable et débourserait même £200 pour le nouveau collège. Ce désintéressement plut à l'évêque et lui valut l'appui décisif de M. Demers.

Cependant M^gr^ Panet ne voulut pas encore se prononcer ce jour-là. La prudence lui commandait d'attendre des développements nouveaux dans une affaire qui était à ses débuts, et où il y avait tant d'intérêts à ménager.

Au sortir de l'audience, M. Demers prenant M. Painchaud par le bras, lui dit avec chaleur: « Il vous faut commencer immédiatement à bâtir; le succès est là. » Si M. Painchaud eût mieux compris la portée de cette parole, il se fût évité bien des chagrins et des inquiétudes, car M. Demers venait de lui souffler le secret de la réussite certaine. Il est vrai que ce conseil, quoique émanant d'un homme de haute valeur, ne comportait aucune approbation épiscopale, et comment sans elle se lancer dans de pareilles dépenses? M. Painchaud ignorait que, grâce aux instances de M. Demers, cette approbation ne lui serait pas refusée.

Quelques jours plus tard, Mgr Panet écrivait à M. Painchaud lui déclarant qu'il donnerait la préférence à la paroisse qui se mettrait en frais de construction sans avoir besoin de s'adresser à la Législature ou au clergé. « Bâtissez avec vos deniers, lui disait Sa Grandeur, et je vous donnerai mon appui. » C'est ainsi en effet que Nicolet et Saint-Hyacinthe avaient débuté. Les curés Brassard et Girouard avaient consacré toutes leurs ressources à fonder leur collège, et la Providence vint ensuite à leur secours.

M. Painchaud voulait quelque chose de plus formel que cette lettre épiscopale assez vague

au fond, bien que fort encourageante. C'est pourquoi il retourna à Québec, bien déterminé cette fois à réussir ou à tout abandonner. Il courut chez l'évêque, et lui déclara qu'il ne commencerait à construire un collège que lorsqu'il aurait obtenu une approbation écrite du plan déposé sur sa table. Mgr Panet s'y refusa catégoriquement.

Il restait une dernière ressource et M. Painchaud eut la sage inspiration de l'utiliser. M. Demers n'avait pas cessé, depuis son entrevue avec l'évêque, d'engager le curé de Sainte-Anne à pousser activement les travaux du collège. Persisterait-il à entretenir la même opinion devant le refus de l'évêque d'en approuver le plan? M. Painchaud alla donc consulter M. Demers, après lui avoir fait part du résultat de sa démarche auprès de l'évêque. « Allons chez Monseigneur », s'écria M. Demers. Mgr Panet hésita longtemps, mais il finit par se rendre. Prenant sa plume, il écrivit en toutes lettres, ces mots:

«Vu et approuvé le plan du collège de Sainte-Anne ci-dessus.

« Québec, 16 février 1827.

† B. C. Evêque de Québec. »

M. Demers avait fait pencher la balance du côté de Sainte-Anne. L'amitié avait produit ce résultat, au moment même où l'œuvre de M. Painchaud était le plus sérieusement menacée.

M. Demers continua toujours à s'occuper du collège de Sainte-Anne, comme s'il eût été le sien. C'est lui qui donna les devis des travaux. Aucun détail ne lui échappait : « les croisées auront telle dimension ; vous diviserez les étages de telle manière : ici, la salle d'études, là le dortoir, le réfectoire ». La question financière ne le préoccupait pas moins. Le 16 décembre 1828, il écrivait à M. Painchaud une lettre remplie de sollicitude pour le nouvel établissement. Ecoutons la voix de ce noble ami de l'éducation :

« Dans ce bas monde on est toujours prêt à s'extasier à la vue de certaines entreprises. S'agit-il de faire le plus petit sacrifice, chacun se retire en arrière, en disant comme un certain vieillard auquel un petit écolier présentait la bourse en faisant la quête de la congrégation le huit de ce mois : « Je donne assez. »

« Tout est contre vous cette année : la mauvaise récolte, la pénurie d'argent, la stagnation du commerce, etc. Autre malheur pour vous.

M. Lelièvre a abandonné sa cure. Il s'est retiré chez lui pour vivre plus tranquillement. Il paraît qu'il ne s'est pas adressé à Monseigneur pour avoir le tiers de son revenu ecclésiastique. De là vous devez conclure qu'il vous faut condamner à toute espèce de privations. J'ai entendu quelquefois des prêtres critiquer la mesquinerie du Séminaire sur certains articles : ils croyaient avoir raison, parce qu'ils ne savaient pas que le Séminaire ne peut se soutenir que par la plus grande économie.

« Il en sera de même de votre établissement. Il vous faudra, pour le soutenir, boursiller du matin au soir, et par conséquent ménager et épargner sur tout, et visiter toute votre maison de la cave au grenier pour voir si l'on ne fait pas brûler inutilement quelque vieille allumette soufrée. Voilà où il vous faudra en venir ; car rappelez-vous bien que la bâtisse de votre collège n'est rien en comparaison de ce qu'il vous faudra boursiller pour le soutenir. »

Ce qui était vrai en 1828 ne l'est pas moins aujourd'hui, et dans toute entreprise de cette nature, une sage économie doit régner partout, si l'on veut consolider l'œuvre.

## V

Dans une autre circonstance M. Demers éprouva une terrible tentation de mettre sa plume au service de l'Eglise du Canada, mais il s'en abstint.

En 1831, Louis Bourdages, député, soumit à l'approbation de la Chambre d'Assemblée le célèbre projet de loi ou *bill* des fabriques, par lequel on voulait admettre les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes de fabriques. Un mémoire présenté à la Législature par le clergé contre ce projet de loi, établit positivement que la loi du pays était contraire à une telle innovation, et quand bien même la Législature aurait eu le droit de légiférer dans le sens proposé, il n'était pas à propos qu'elle le fît. Ce mémoire semble avoir été rédigé par M^gr^ Lartigue; d'autres prétendent qu'il fut dressé en collaboration par MM. les abbés Demers et Turgeon, et par l'avocat A.-R. Hamel. Quoi qu'il en soit, M. Demers se montra l'un des plus hostiles au bill des fabriques; il ouvrit son cœur à son meilleur ami

M. Painchaud, et même il lui fournit des matériaux pour l'engager à se jeter dans l'arêne.

« Savez-vous pourquoi, disait-il, on veut changer le mode de l'élection des marguilliers et pourquoi on voudrait admettre les notables à cette élection et à la reddition des comptes de fabriques? Ce n'est point parce que l'on s'afflige de ce qu'il s'est glissé quelques abus dans la régie du temporel des fabriques dans certaines paroisses; ce sont là de ces misères ou plutôt de ces niaiseries dont on s'occupe fort peu. Mais on voudrait accoutumer les habitants de chaque paroisse et de chaque comté à se mêler de leurs *propres affaires;* on voudrait les engager à se conduire par eux-mêmes...

« On veut absolument mettre à exécution un système que l'on s'est formé. De là je conclus que l'on fera son possible pour admettre les notables à l'élection des marguilliers et à la reddition des comptes de fabriques, fallût-il pour parvenir à ce but employer la médisance et les calomnies les plus atroces. Dans le moment actuel, il serait bon de dévoiler par des écrits souvent réitérés le projet des meneurs...

« Vous avez un établissement à soutenir... Il faut donc de la prudence, de la modération

et la plus grande réserve dans vos réponses. Ce n'est que sur les papiers publics qu'il faut faire entendre ses justes réclamations. . . »

Comme on le voit par la fin de sa lettre, M. Demers engageait M. Painchaud à écrire dans les journaux contre le *projet des meneurs*. De son côté, il se mit à l'étude dans le but de s'assurer de ce qui pourrait être fait pour détourner le coup que l'on méditait contre la sécurité des fabriques. S'il fallait absolument en venir à des concessions, quelle en serait la nature ou la portée? Ne pourrait-on pas proposer un plan acceptable par tout le monde, même par les législateurs les plus enclins à innover? Après quelques jours de réflexion, il mit son projet sur le papier et s'empressa de le communiquer à M. Painchaud, avec l'espoir qu'il en tirerait bon parti, tôt ou tard. En voici la substance.

L'élection des marguilliers se ferait comme auparavant, par les anciens et nouveaux marguilliers présidés par le curé. Pas de concession sur ce point.

Les paroissiens éliraient, à la fin de chaque année, un certain nombre de notables qui formeraient un bureau de surveillance ou de contrôle. Ce bureau aurait l'œil ouvert sur les

comptes du marguillier en charge, ayant même droit d'action contre lui s'il y avait fraude ou malversation.

L'évêque conserverait tous ses droits antérieurs.

M. Demers ne se cachait pas à lui-même que ce bureau de surveillance aurait des inconvénients. Mais en somme n'aurait-il pas plus d'avantages, en réprimant les abus possibles. Or, il y avait des abus évidents. Dans certaines paroisses, les marguilliers n'avaient pas rendu leurs comptes depuis quatre, cinq et six ans. On en citait même qui avaient détourné les fonds de la fabrique à leur propre usage. N'avait-on pas trouvé de leurs billets *promissoires* dans les coffres-forts ? Voilà pourquoi M. Demers eût désiré la création d'un bureau qui forçât les marguilliers à la plus scrupuleuse tenue de leurs livres de compte. Son plan avait du bon, mais est-ce que le contrôle de l'évêque n'était pas suffisant? M. Demers exposa son projet à plusieurs députés, en leur faisant observer qu'il serait toujours moins dangereux que celui de M. Bourdages, dont la conséquence nécessaire eût été la démoralisation des habitants et le discrédit du clergé.

Le bill des fabriques fut renvoyé à la session

d'automne, et il subit ses diverses phases à l'Assemblée législative, malgré les efforts combinés de MM. Neilson, Panet, Duval, et de dix-huit autres députés hostiles à son adoption. Mais le Conseil lui donna son coup de grâce, au grand applaudissement du clergé, qui voyait là une tentative contre sa liberté.

M. Demers avait toujours continué sa correspondance avec M. Painchaud, et quand sonna l'heure suprême de la discussion du bill, la *Gazette de Québec* publia un article signé *La Raison,* qui enleva les suffrages du clergé. Quant à M. Demers, il ne se possédait pas de joie.

« Voyez donc la *Gazette* d'hier, écrivait-il à son ami. Vous y trouverez un écrit signé *La Raison* dont on fait le plus grand éloge à Québec ; c'est, dit-on, un *emporte-pièce* parfait. Quelques critiques n'aiment point le raisonnement *ab absurdis* que l'on trouve dans le sixième alinéa, parce que les représentants sont nommés par les électeurs, et que les marguilliers ne le sont que par la fabrique, et non par les paroissiens. Mais malgré tout cela, vive *La Raison,* vive N. ! vive Joseph Saint-M. !

« C'est un malheur que les derniers débats

n'aient pas été imprimés. Le discours de l'ami Neilson était d'une force et d'une énergie extraordinaires. Il a été jusqu'à dire que le foyer des dissensions qui règnent dans quelques paroisses était dans la Chambre d'Assemblée ; qu'il avouait à sa confusion qu'il avait fait lui-même un rapport mensonger, l'année dernière, comme président du comité des fabriques, et que c'étaient ceux qui siégeaient avec lui dans ce comité qui l'avaient induit en erreur, mais que depuis il avait reconnu que la paix régnait dans toutes les paroisses, à quelques exceptions près, etc. Il a avoué et soutenu que le parlement n'avait pas le droit de légiférer sur cette matière... M. Duval s'est surpassé en traitant cette question. Vive l'auteur du nouvel emporte-pièce. »

Cet auteur n'était autre que M. Painchaud lui-même, qui, il faut le croire, n'avait pas encore jugé opportun d'en informer M. Demers.

Qu'on me pardonne, si j'associe si souvent les noms de MM. Demers et Painchaud dans ces pages imparfaites. L'amitié qui les a unis si étroitement durant leur vie, méritait bien une mention spéciale; cette vie qu'ils ont rendue si

utile et si respectable, ils l'ont parcourue en même temps, vivant dans une union presque fraternelle. Honneur à leur mémoire!

---

## VI

Nous sommes arrivés à la dernière phase de la vie de M. Demers.

En 1849, Monsieur Demers, âgé de soixante-quinze ans, dut à raison de ses infirmités se condamner à un repos plus cruel que ses infirmités elles-mêmes. La machine était usée, mais l'âme n'était pas complètement abattue; elle était de trop bonne trempe. Les souffrances physiques ne semblaient pas exercer sur son esprit un empire absolu; des hémorragies périodiques, qui auraient pu influer sur son tempérament, le trouvaient parfaitement résigné; il en parlait dans ses lettres comme par manière d'acquit, sans se plaindre.

M. Demers ne fut plus bientôt que l'ombre de lui-même. Le chêne robuste courbait la tête devant le travail désorganisateur des ans. C'était un soleil couchant, mais un soleil qui avait illuminé le pays pendant la moitié d'un siècle.

Ayant vécu comme un saint, sa mort fut celle du juste. Le jour même de sa mort, le 17

mai 1853, le *Journal de Québec* faisait ainsi son éloge :

« Il y a onze mois à peine, la mort enlevait au Séminaire de Québec un de ses membres, le regretté M. Holmes ; aujourd'hui nous avons la douleur d'annoncer le décès de M. Jérôme Demers, grand-vicaire de l'archidiocèse et ancien supérieur de cette maison. Il a rendu son dernier soupir le 17 mai, à 8 heures 20 minutes du soir, dans la 79e année de son âge, après une maladie ou plutôt une agonie de dix jours...

« Le clergé et la société entière comptent dans leurs rangs une foule de ses anciens élèves qui ont toujours conservé pour lui la plus profonde estime. Nous ne doutons point que la nouvelle de sa mort ne leur cause la plus grande affliction ; car en même temps qu'il leur faisait part de sa science, il gagnait leur affection par la douceur de son caractère. Sévère envers lui-même, rigide observateur de la règle, il savait la faire observer par la seule influence de son exemple et de son autorité...

« C'est au milieu de ses nombreuses occupations qu'il a rédigé une quantité prodigieuse d'écrits pour l'usage de ses élèves du grand et du petit Séminaire. Son traité de physique et

de chimie serait sans doute aujourd'hui en arrière des connaissances actuelles; mais ce n'était pas moins dans son temps un résumé complet et fidèle de ce que la science possédait alors. On ne se figure point les difficultés qu'il eut à remonter pour approfondir une science dans laquelle il fut à peu près son unique maître, à une époque où les instruments de physique n'existaient pour le Canada que dans des livres très rares. La belle collection d'instruments de fabrique européenne que possède aujourd'hui le Séminaire a remplacé ceux que M. Demers avait faits et souvent imaginés, afin que ses chers élèves ne fussent pas privés des avantages que prouve toujours une suite régulière d'expériences.

« Ses talents supérieurs joints à une constitution robuste qui lui permettait un travail prolongé, le mirent en état d'approfondir, outre les sciences naturelles, les mathématiques, la philosophie et la théologie. Il n'a pas peu contribué à répandre en Canada le goût de la belle architecture, et le grand nombre d'églises au plan et à la décoration desquelles il a prêté le secours de ses conseils, attestent par leur élégance et leur régularité, combien son goût était sûr et éclairé. La sculpture et la peinture lui

doivent aussi plusieurs de nos meilleurs artistes qu'il a encouragés et assistés.

« Modèle de toutes les vertus ecclésiastiques, il a joui constamment de la confiance des fidèles, du clergé et de nos vénérables prélats. Les premiers recouraient en foule à son ministère; le clergé le regardait comme un père et le consultait comme un oracle; depuis le 7 juin 1825, M. Demers n'a cessé d'être honoré du titre de vicaire général. A la mort de M^gr^ Plessis et à celle de M^gr^ Panet, les suffrages unanimes du peuple et du clergé le désignèrent comme coadjuteur, mais sa modestie opposa toujours un obstacle invincible à son élévation sur le siège épiscopal.

« Dans les dernières années, on ne pouvait s'empêcher d'admirer la piété et le zèle de ce vénérable vieillard qui se traînait péniblement plusieurs fois par jour à la chapelle, tant que ses forces le lui ont permis, pour y célébrer les saints mystères ou y entendre des confessions.

« Dans son agonie, quoiqu'il souffrit beaucoup, jamais, dans les intervalles de connaissance, il n'a donné le moindre signe d'impatience. En recevant les derniers sacrements, il

se joignit autant qu'il put aux prières des assistants et de l'Eglise.

« On se rappelle encore avec quelle éloquence il faisait autrefois entendre la parole de Dieu dans la chaire de vérité; cette voix puissante, ce geste noble et expressif, ces images saisissantes et cette science profonde qui savait s'accommoder à la portée des moins savants.

« Le nom du vénérable M. Jérôme Demers passera donc à la postérité parmi ceux que le Canada peut se glorifier d'avoir produits et parmi ceux dont la vie tout entière se résume en deux mots: *Pertransiit benefaciendo.* »

Et dans son numéro du 24 mai, l'*Abeille* payait un dernier tribut à la mémoire de l'illustre mort:

« M. Demers est un de ces hommes dont la vie n'a été qu'un bienfait continuel, et qui, pouvant briller sur le théâtre du monde par leur science et leurs talents, se renferment dans les murs étroits d'un collège pour se consacrer à l'éducation du jeune âge. Qui pourrait dire ce qu'il y a de noble et de sublime dans ce dévouement du prêtre catholique? vie d'abnégation et de sacrifice que le monde connaît bien peu ou du moins semble peu connaître.

« Pendant sa longue carrière de professeur,

M. Demers a pu compter au nombre de ses disciples, les hommes qui occupent aujourd'hui les premières places tant dans le civil que dans le religieux. On peut dire sans exagération qu'il est l'homme de son siècle : sa renommée comme savant est répandue dans tout le Canada, non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. »

Nous terminons cette étude incomplète et peu proportionnée à la taille de celui qui en fait le sujet. Mais consolons-nous à la pensée que nous avons pu faire revivre en ces quelques pages la mémoire de ce prêtre vertueux et savant, qui semble avoir pris plaisir à se couvrir d'un voile d'obscurité pour vivre avec son cœur, loin du grand jour. Il nous pardonnera sans doute d'avoir quelque peu écarté ce voile, car nous n'avons eu d'autre ambition que de prouver qu'on ne peut acquérir dans le monde une position élevée sans beaucoup d'activité, d'efforts et de constance ; qu'un talent même brillant doit plus à la culture qu'à sa richesse native ; que le peuple canadien-français, rayonnant de tant de gloires, doit ce qu'il est au clergé ; que le clergé a contribué pour une large part à jeter les fondements de la prospérité

publique par l'éducation, dans un temps où les gouvernements n'en avaient peut-être pas même la pensée; et qu'enfin le Séminaire de Québec en particulier mérite toute notre reconnaissance pour les nobles et généreux sacrifices qu'il s'est imposés en dotant le Canada de cette grande institution universitaire, désirée et prévue par M. Demers, institution qui est la gloire de ses fondateurs et l'honneur des vénérables prêtres qui président aujourd'hui à ses destinées.

# L'ABBÉ THOMAS MAGUIRE

## Vicaire général

### I

Thomas Maguire naquit à Philadelphie, le 9 mai 1774, du mariage de John Maguire et de Margaret Swite. John Maguire avait quitté l'Irlande, son pays natal, dans le but de fuir la persécution anglaise, et il s'était fixé à Philadelphie où il espérait pouvoir pratiquer librement la religion de ses ancêtres tout en y gagnant son pain de chaque jour. C'est dans cette ville qu'il épousa mademoiselle Swite, anglaise d'origine et protestante en religion. Lors de la déclaration de l'indépendance des colonies anglaises, John Maguire, comme beaucoup de

ses compatriotes, qui firent preuve d'un loyalisme que nous sommes parfois tenté de taxer d'exagération, quitta les Etats-Unis et courut se réfugier à Halifax pour s'abriter de nouveau à l'ombre du drapeau britannique. Du même coup ses biens furent confisqués. Mais le courage ne fit pas défaut au très loyal sujet anglais, et il reçut bientôt la nomination de commissaire général des magasins du Roi. Les émoluments attachés à cette charge, quoique modestes, lui suffirent pour élever sa famille, qui était déjà assez nombreuse, et dont l'aîné, Thomas, devait bientôt venir s'enfermer entre les quatre murs du petit Séminaire de Québec.

Ce fut en 1787 que le jeune Maguire commença ses études collégiales qui devaient durer jusqu'en 1795. Il n'avait alors que vingt et un ans. Son cours fut brillant, sa conduite irréprochable. Au grand Séminaire, le lévite se fit remarquer par sa régularité, par son obéissance à tous les règlements. On pouvait le citer comme le modèle à suivre au milieu de la petite phalange d'ecclésiastiques qui devaient, plus tard, s'illustrer dans les rangs du clergé. Nous sommes à l'époque des Demers, des Raimbault, des Painchaud, qui pesèrent de tout leur poids sur l'éducation de la jeunesse

pendant un demi-siècle. Au-dessus d'eux trône Plessis, qui de son regard perçant entrevoit déjà tout le bien qu'il pourra tirer de ces prêtres si intelligents, si zélés et si attachés à sa personne.

L'abbé Maguire brillait d'un vif éclat entre tous ses confrères, et au lendemain de son ordination, Monseigneur Plessis le fit nommer premier vicaire à la paroisse de Notre-Dame de Québec dont il était lui-même le curé, en même temps qu'il remplissait auprès de Monseigneur Denaut les fonctions de coadjuteur. La charge de vicaire était, alors comme aujourd'hui, un poste d'honneur, et M^gr^ Plessis tenait beaucoup à ce qu'il fût occupé par des prêtres de son choix, et ce choix fut toujours des plus heureux. Après Maguire, Painchaud!

Nous ne suivrons pas M. Maguire à travers toutes les phases de son vicariat. Son rôle fut trop effacé pendant les six années qu'il passa à la cure de Québec, pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Qu'il nous suffise de dire qu'il sut donner des preuves évidentes de savoir-faire dans toutes les besognes qui lui furent confiées. L'abbé Maguire était un homme d'ordre, doué d'un esprit pratique, très laborieux et apte à tous les dévouements. Il

devait aussi consacrer toute sa vie à répandre autour de soi les bonnes œuvres, sans compter d'avance à quels sacrifices il s'exposait.

---

## II

En 1805, M. Maguire fut nommé curé de Berthier, mieux connu alors sous le nom de Bellechasse. L'année qu'il y passa ne fut qu'une époque de transition pour arriver à prendre en 1806 la direction de la cure de Saint-Michel, paroisse voisine. Ici il devait séjourner pendant vingt et un ans, presque un quart de siècle. Beaucoup de curés n'ont guère dépassé une période aussi considérable et cependant ils se sont retirés satisfaits de leur œuvre, laissant après eux d'excellents souvenirs, fondés sur le vrai mérite. On peut dire qu'en somme ils ont fourni une carrière bien remplie.

Ce fut pendant qu'il était curé de Saint-Michel que M. l'abbé Maguire eut maille à partir avec quelques-uns de ses confrères au sujet de la Société ecclésiastique destinée à l'administration d'un fonds de retraite pour les curés vieux, malades ou infirmes. Elle avait été fondée le 5 juin 1799, par Monseigneur Plessis et dix prêtres du diocèse, qui s'étaient réunis, ce jour-là, au presbytère de Saint-Michel de la

Durantaye, chez M. l'abbé F.-J. Deguise, alors curé de la paroisse.

Cette Société portait pour premier et principal règlement ce qui suit : « Mettre les associés en état de se secourir les uns les autres en cas d'infirmité, vieillesse ou invalidité, sans néanmoins exclure tout autre objet que les associés pourraient trouver bon d'adopter.

Chacun des membres de la Société devait payer, le premier de juillet, chaque année, au trésorier, la cinquantième partie de tous ses revenus ecclésiastiques, évalués en argent, sans néanmoins y faire entrer le casuel de sa cure.

Les règlements de 1799 furent amendés plus tard, mais sans modification appréciable.

En 1819, un certain nombre de prêtres, parmi lesquels il se trouvait des non-sociétaires, s'étaient insurgés contre cette société. Ils auraient voulu en former une nouvelle plus en rapport, disaient-ils, avec les circonstances et plus favorable aux pensionnaires de la caisse ecclésiastique. A cet effet, ils lancèrent dans le monde des presbytères un écrit destiné à faire sensation. Cette circulaire alléguait qu'une nouvelle association était devenue nécessaire dans l'intérêt général du clergé, parce que celle qui existait alors ne remplissait pas un but

désirable. On y lisait, entre autres affirmations, celle-ci : « Le but principal, quoique annoncé d'abord comme le seul, l'unique, n'est pas, à beaucoup près, le soutien des membres du clergé. »

M. l'abbé Maguire, crut bien faire en répondant à cette circulaire qui était de nature à nuire à la Société ecclésiastique dont il avait été le secrétaire. Il le fit par une lettre à un curé ami en des termes modérés, mais évidemment destinés à produire de l'effet auprès des confrères mécontents. C'est un document qui mérite d'être connu, du moins par les prêtres affiliés à la Caisse ecclésiastique de Saint-Michel, qui, malgré ses cent douze ans, n'a pas perdu sa vigueur première.

« Saint-Michel, 25 janvier 1820.

« Cher Abbé,

« Comme membre du clergé canadien et comme votre ami, permettez que je vous offre quelques observations sur l'écrit imprimé, auquel est attaché votre nom, et qui circule depuis quelques jours dans le public. Votre but est de former une nouvelle association d'ecclésiastiques dans le diocèse, en opposition à celle qui

existe. Vous êtes d'opinion que cette mesure est devenue nécessaire pour l'intérêt général du clergé, vu que la Société de Saint-Michel ne remplit pas un but désirable. Voilà, si je ne me trompe, votre thèse, au moins apparente; car d'autres, que je ne suis pas éloigné de croire, trouvent dans votre circulaire un tout autre but. Je désire uniquement disculper la Société de Saint-Michel de plusieurs imputations que j'ose qualifier d'odieuses. Mais c'est, je vous le proteste, dans un esprit conciliatoire et pacifique que je vous adresse mes remarques. Loin de moi le préjugé, la prévention : je les abhorre.

« Il est évident, cher Abbé, que vos informations sur cette Société ont été puisées dans des sources peu sûres, comme je vais le démontrer. Je ne m'arrête point à ce long paragraphe où est mentionné l'*état de dégradation trop commune des membres du clergé,* leur *pauvreté ignominieuse,* etc. Cet endroit fournirait beaucoup de matières à discuter, et plusieurs choses même dignes de censure. Je me rends de suite à cet endroit de votre circulaire, où en parlant de la Société de Saint-Michel vous dites que son *but principal quoiqu'annoncé d'abord comme le seul, l'unique, n'est pas à beaucoup près le soutien des membres du clergé.* J'affirme

d'abord, cher Abbé, et de la manière la plus *positive,* que le soutien des membres de cette Société dans l'infirmité, etc., n'a jamais été son *but* unique et exclusivement à tout autre; et ensuite que son but principal a été le soutien de ses membres infirmes. Ma première affirmation est appuyée sur les règles fondamentales de cette Société, dont la simple inspection suffit pour convaincre; et ma seconde sur l'évidence de la chose même, et puis sur ma propre et certaine connaissance, du moins pour les quatorze années dernièrement écoulées, pendant lesquelles j'ai suivi régulièrement les bureaux de cette Société, et y ai assisté comme membre, procureur, secrétaire et trésorier. Je sais qu'on objecte que quelques membres de cette Société ont été négligés ou abandonnés dans leur détresse, mais je sais aussi, à n'en pas douter, que quelques-uns ont été mal informés sur leur compte, et que quelques autres ont à cette occasion honteusement abandonné la Société.

« Quand les associés de Saint-Michel seraient, comme vous l'affirmez dans les lignes suivantes, d'une *crédulité* assez *naïve* pour se laisser amuser comme des enfants, n'auriez-vous pas pu, cher Abbé, ou plutôt n'auriez-vous pas dû, en bonne conscience, leur épar-

gner l'humiliante mortification de le voir prôner aux oreilles des laïcs catholiques et protestants indistinctement, dont plusieurs, vous le savez autant que personne, saisissent avec avidité l'ombre même des fautes dans le clergé, et crient ensuite de toute la force de leurs poumons? Mais l'assertion suivante que *nous vidons nos bourses pour des objets. . . qui ne sont nullement ceux qui nous doivent intéresser dans une association de ce genre;* n'est-elle pas au moins hasardée, pour ne rien dire de plus? Quoi! une association d'ecclésiastiques, lorsque ses moyens le permettent, ne peut se dévouer à d'autres objets de charité et de religion, que celui de secourir ses membres dans les *circonstances raisonnables?* Vous ajoutez comme preuve de cette assertion ces paroles: *Aussi combien de prêtres respectables s'en sont retirés?* Mais, cher Abbé, tournez vos yeux du côté de cette Société, et voyez combien de *prêtres respectables* y sont demeurés; et combien d'autres s'y agrègent tous les jours. Il n'y a aucune proportion.

Je lis plus loin qu'un membre de cette Société, après avoir payé fidèlement ses contributions. . . n'en est pas moins exposé à en être honteusement chassé, s'il a le malheur d'encou-

rir la disgrâce du président. Toutes et quantes fois il a été question, depuis quatorze années, de l'exclusion d'un membre de cette Société, j'ai entendu les arguments, discussions et débats à ce sujet. Or j'affirme *positivement* qu'aucun de ces membres n'a été, pendant ce temps, exclu sur la raison que vous avancez.

« Je ne puis vous exprimer mon étonnement en lisant ce que vous ajoutez à la suite. Vous n'y pensiez pas, cher Abbé, lorsque vous trouvez sur le papier ces mots d'*impardonnable gaucherie* dont vous accusez un *corps respectable,* composé de la presque totalité du clergé canadien, et encore moins lorsque vous laissiez échapper de votre plume l'effrayant mot de *despotisme* que vous attribuez à votre vénérable prélat. Ces paroles au premier coup d'œil décèlent autre chose que des arguments en faveur d'une nouvelle institution; du moins c'est la pensée de tous ceux que j'ai entendus sur cet endroit de votre circulaire, et j'ai entendu, je vous en assure, des têtes capables d'en juger.

« *Il n'y a pas encore,* dites-vous, *d'exemple qu'en ce cas* (d'exclusion) *on ait remboursé personne.* Pardon, cher Abbé, il y a plus d'un exemple de cela, et moi-même, comme trésorier ai compté des deniers ainsi remboursés. Mais

ces remboursements ont été faits à titre gratuit, bien entendu; car une règle qui permettrait à un membre exclu ou qui quitterait la Société de son propre mouvement, d'emporter toutes ses contributions, ne serait fondée, comme il est évident, ni en raison ni en prudence.

« *On a soulagé quelques-uns,* dites-vous. Tous, cher Abbé, tous ont été secourus dans les circonstances marquées par les règles. *Pour sauver les apparences,* ajoutez-vous. Pourquoi cette imputation *odieuse ?* D'ailleurs, est-il croyable que les procureurs choisis pour gérer les affaires de cette Société, aient pu se concerter, pendant une longue suite d'années, pour en imposer aux autres membres, et ne donner que de *faibles secours* à ceux qui se sont trouvés aux charges de la caisse, et cela sans que personne n'ait réclamé ? Voyez, cher Abbé, quelles conséquences je pourrais déduire de cet avancé.

« J'ai tenu pendant plusieurs années, comme secrétaire et trésorier, les livres de cette Société, et je puis vous donner ma parole, qu'il n'y est écrit nulle part, que ses membres aient reçu des secours sous le *titre ignominieux d'aumônes.*

« J'en étais là, cher Abbé, lorsque vous pas-

sâtes hier à Saint-Michel, et je m'arrête, parce que nous avons discuté de vive voix les autres points sur lesquels nous étions divisés d'opinion.

«Je ferai cependant, avant de terminer, l'aveu que la Société de Saint-Michel, comme toute autre institution humaine, a pu dans quelques circonstances s'écarter de quelques-unes de ses règles; j'admettrai même qu'en bien furetant, on pourra montrer qu'elle a mal placé quelques-uns de ses deniers; mais nonobstant cela, je persiste à croire et à dire qu'elle est aux yeux de la religion et de l'humanité une *institution précieuse,* et que tous les petits défauts que quelques-uns lui reprochent avec tant d'amertume, disparaissent devant le *bien immense* qu'elle fait. Cette observation suffit seule, ce me semble, pour répondre à cent objections.

« Si, dans cette longue épitre, il m'est échappé quelque chose, soit dans le langage ou les pensées, qui puisse blesser votre sensibilité, j'ose dire que vous me rendrez la justice de croire que mon cœur le désavoue.

« J'ai l'honneur d'être, cher Abbé,
Votre très humble et très obéissant serviteur
THOS MAGUIRE, p^tre^. »

En quittant Saint-Michel, en 1828, l'abbé Maguire n'était encore, pour ainsi dire, qu'au beau milieu de sa carrière sacerdotale. Appelé à entrer dans une voie nouvelle, il se mit à la besogne, comme au lendemain de son vicariat, et rendu au collège de Saint-Hyacinthe, où on avait besoin d'un directeur, il y déploya la même activité et le même dévouement qui avaient marqué toute sa vie antérieure. Le collège de Saint-Hyacinthe, fondé par l'abbé Girouard, n'était encore, à vrai dire, qu'à ses débuts. Tout y avait jusqu'alors prospéré, excepté les finances, qui étaient loin d'être brillantes. Le fondateur avait épuisé toutes ses ressources pour imprimer vigueur et vie à une institution dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps dans ce coin de la province. Il fallait opérer des prodiges pour la soutenir et surtout pour lui assurer un avenir certain. On crut que l'abbé Maguire serait l'homme de la circonstance, et certes on n'eut pas tort en le choisissant. L'abbé Maguire, en administrateur économe et prévoyant, sut bientôt imprimer à sa direction toutes les qualités qui brillaient en lui-même. Elle fut sage, éclairée, parcimonieuse et fructueuse. Sa préoccupation se porta aussi vers les études qu'il est toujours utile de

surveiller de près si on ne veut pas que leur niveau baisse ou qu'elles périclitent. L'abbé s'employa à cette excellente œuvre avec toute l'énergie de son caractère, qui était de bonne trempe. Il était, du reste, doué de tous les talents qui font le bon éducateur. Ecoutons l'un des hommes qui l'ont bien connu, et qui lui-même a été la gloire de son collège :

« Il y eut un grand travail de la part de M. Maguire pour mettre les études sur un meilleur pied ; il pourvut les classes de cartes géographiques et la bibliothèque de la maison de livres utiles. Il mit sa propre bibliothèque, qui était volumineuse et bien choisie, à l'usage des professeurs, et il fit l'acquisition de quelques instruments pour commencer un cabinet de physique. Il avait acheté dans son voyage à Québec la première machine électrique qu'il y ait eu dans cette maison ; de Sorel il l'a apportée jusqu'ici sur ses genoux. Il faisait fréquemment des examens et interrogeait les élèves d'une manière piquante : il stimulait chez eux par divers moyens le désir de s'instruire, et il s'attachait surtout à rendre les connaissances pratiques et utiles. Il aimait à converser avec les maîtres, qui étaient de jeunes ecclésiastiques ; il leur indiquait ce qu'ils avaient à étu-

dier, et leur inspirait à eux-mêmes un grand désir d'acquérir sa science.

...« M. Maguire aimait à prendre les élèves par le sentiment de l'honneur. Il punissait quelquefois; il n'infligeait point de peine corporelle, mais rappelait le délinquant au devoir en lui faisant sentir par des termes énergiques ce qu'il y avait dans sa conduite de répréhensible. Son âge, sa dignité, lui donnaient une autorité qui lui permettait d'en agir ainsi.

...« Quoiqu'il y eût plus de trente ans qu'il eût quitté le séminaire, et que ses fonctions de curé dans une grande paroisse eussent dû être chez lui un obstacle à la vie régulière d'une communauté, cependant on le voyait avec admiration se rendre avec la plus ponctuelle exactitude à tous les exercices. Il apparaissait à son poste au premier coup de la cloche; il souffrait pourtant presque habituellement du rhumatisme, mais il surmontait ses douleurs pour accomplir ses devoirs. Il a été d'ailleurs pour le professeurs et les élèves du collège, un sujet constant d'édification par sa grande piété. Son recueillement dans la prière, et la vivacité de sa foi, qu'il manifestait en toute rencontre, étaient une leçon bien efficace...

...« Un trait frappant dans la conduite de

M. Maguire était la grande vénération qu'il avait pour le fondateur du collège : il n'en parlait qu'avec un profond respect, et il aimait à faire sentir aux écoliers ce qu'il devait à cet insigne bienfaiteur de la jeunesse. M. Girouard, à son tour, se plaisait à parler du directeur avec l'expression d'une haute estime, et d'une vive reconnaissance pour les services qu'il rendait à sa maison. »

---

## III

Au printemps de 1829, M. l'abbé Maguire dut quitter momentanément Saint-Hyacinthe. Ce furent, encore une fois, ses précieuses qualités d'administrateur financier qui lui valurent le choix que les autorités religieuses firent de sa personne pour l'envoyer en Europe, conjointement avec M. l'abbé Tabeau, curé de Boucherville. La mission, dont ces deux vénérables prêtres furent alors chargée, était délicate et extrêmement difficile, comme nous allons nous en assurer par les détails qui suivent.

Plusieurs communautés religieuses du Canada, entre autres le Séminaire de Québec, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général de Montréal, avaient reçu de M^gr^ de Saint-Vallier des legs, dont les rentes avaient été déposées annuellement à l'Hôtel-de-Ville de Paris. En 1792, le gouverneur de la République française avait fait saisir ces revenus, ainsi que le capital d'où ils provenaient, sous prétexte que ces dépôts,

appartenant à des sujets anglais, tombaient en main-morte. L'accumulation de ces rentes formait déjà, en 1815, un fonds assez considérable, et les communautés canadiennes précitées souffraient beaucoup de la diminution prolongée de leurs revenus. Depuis quelque temps déjà, elles avaient réussi à intéresser le gouvernement britannique à leur affaire. Celui-ci était parvenu, après de longs débats, à obtenir la promesse d'un remboursement partiel du capital et des intérêts accumulés. Mais il fallait quelqu'un qui dut tout spécialement s'intéresser à la cause et la faire valoir énergiquement. M. Thavenet dont on connaissait l'habileté en affaires, l'esprit d'ordre et d'économie, était tout indiqué pour cette besogne difficile. Il jouissait, en outre, de la confiance publique. Les communautés furent donc unanimes à le choisir comme leur chargé d'affaires auprès des gouvernements anglais et français.

M. Thavenet était parti pour Paris en octobre 1815, avec la mission de recueillir les fonds à percevoir et d'en faire la remise à l'évêque de Québec. Les négociations furent lentes à se produire. Rebuté par les fonctionnaires des deux gouvernements, découragé souvent par un conseil qui lui répétait à satiété

que toutes ses créances ne valaient pas 40,000 francs, l'abbé Thavenet passait une partie de son temps à faire la navette entre Paris et Londres, et toujours sans succès.

Douze années s'écoulèrent avant qu'il pût toucher quelque argent. Et alors commença, pour lui, une série d'embarras suscités par les agences financières. A Paris ses avocats étaient MM. Méquignon, libraires, deux de ses neveux; à Londres, c'était la maison Moreland, Duckett & Co, et à Québec, MM. Paterson et Young. L'on a prétendu que les neveux ne se montrèrent pas à la hauteur de la confiance que reposait en leur honnêteté l'abbé Thavenet. Le comité canadien, chargé de reviser les comptes, eut à se plaindre de certaines irrégularités, plus apparentes que réelles, et qui portaient plutôt sur une question de change. En 1827, l'abbé avait envoyé au Canada un million et demi de livres, valeur française, qui représentaient environ le tiers des réclamations. C'est alors que l'on résolut de lui porter secours en lui adjoignant les abbés Maguire et Tabeau, qui partirent de Québec au printemps de 1829, et revinrent l'année suivante, après avoir réussi à régler toutes les difficultés inhérentes à cette grosse affaire d'argent.

M. Maguire retourna immédiatement à Saint-Hyacinthe, y reprendre la direction du collège. Mais il n'y demeura qu'un an. Un rhumatisme dont il souffrait depuis de longues années ne lui donnait que peu de lasse, puis les occupations diverses qui absorbaient beaucoup de son temps, le mirent en mesure de juger par lui-même — c'était aussi l'opinion de son évêque — qu'il valait mieux céder sa place à plus jeune et à plus vigoureux que lui. Il dut retourner à son Séminaire de Québec où il enseigna la philosophie pendant un an. Ce fut une année de tranquillité et de repos. Il refit un peu sa santé entre les murs de la vieille maison de M^gr^ de Laval, à côté de confrères bienveillants et sympathiques.

---

## IV

Dès l'année suivante M. Maguire acceptait la charge d'aumônier des religieuses Ursulines de Québec, devenue vacante par la retraite de M. l'abbé Daulé. Le fardeau n'était pas léger, comme il dut bientôt s'en apercevoir. A part la direction spirituelle de la communauté, il eut à gérer les affaires temporelles qui demandaient des réformes impérieuses. Le nouveau titulaire dut se mettre au courant de tout, examiner les livres des recettes et des dépenses, compulser toutes les archives notariales afin d'avoir une idée juste de la situation financière. Cette rude tâche absorba beaucoup de son temps. Mais il dut bientôt interrompre ses travaux pour accepter la mission de se rendre à Rome, mission rendue nécessaire à raison des difficultés que rencontrait auprès du Saint-Siège la nomination à la coadjutorerie de l'abbé Pierre-Flavien Turgeon. M^gr^ Plessis, M^gr^ Panet et enfin M^gr^ Signay, alors évêque titulaire, l'avaient tour à tour engagé à accepter cette charge, qui lui répugnait. Mais un jour arriva où il lui fallut se

rendre aux désirs si formels des évêques et du clergé. Rome, mal informée mais toujours prudente, avait retardé de prendre action jusqu'à l'heure où M. l'abbé Maguire exposa la situation sous son vrai jour. Un long mémoire, qu'il avait préparé et puis présenté à Grégoire XVI, établissait péremptoirement tous les titres du coadjuteur élu pour l'obtention de ses bulles. Quand il revint au Canada en 1834, la question était réglée au gré de l'évêque et de son clergé. Les bulles furent signées le 28 février, et le nouveau coadjuteur fut consacré le 11 juin par Mgr Signay.

M. Maguire reprit enfin son poste d'aumônier des Ursulines et il continua ses travaux avec la plus grande ardeur, confiant toujours qu'il réussirait à mettre les finances dans un état prospère. Entre temps, il s'occupa de constructions, de réparations et d'autres œuvres du domaine temporel qu'il importait de ne pas négliger. Son habileté se manifesta en toutes circonstances, et l'on peut dire qu'au cours des vingt années qui suivirent, l'abbé Maguire restaura les finances de la communauté et en fit même une institution florissante. Voilà pourquoi on l'a appelé et on l'appelle encore le

second fondateur des Ursulines. Voici ce qu'en a écrit l'Annaliste du monastère, en 1866 :

« Ses bienfaits se sont étendus à tout : maintenir la pratique des vertus religieuses et l'esprit de régularité, dont il était lui-même un si parfait modèle, fut son premier et principal soin ; mais d'autres soins lui incombaient aussi en qualité de Père temporel, qu'il avait bien voulu ajouter à celui de Père spirituel. La crise financière par laquelle passait alors la communauté était des plus alarmantes, et Dieu seul a pu compter, aussi bien que récompenser, ces heures silencieuses où, bien avant dans la nuit, l'infatigable Père poursuivait le pénible travail de la veille. Il mit à contribution toutes les ressources de sa haute intelligence pour adoucir les pertes que subissait alors la maison, pertes que l'on n'avait pu prévoir et qu'il n'était pas en son pouvoir de détourner. Il condensa les comptes, fit l'investigation des revenus, calcula les arrérages dus sur les terres et autres propriétés, passa en revue tous les titres et papiers pour résister aux empiètements dont la communauté avait déjà tant souffert, et proposa un système d'économie tellement judicieux, qu'il a été la base d'une prospérité

que réclamaient impérieusement les œuvres de notre institut. »

Pendant les dernières années de sa vie au monastère des Ursulines, l'abbé Maguire dut mettre un frein à son ardeur laborieuse et à son zèle dévorant. Au Séminaire il y avait un jeune prêtre bien distingué, qui lui avait offert ses services, bien vite acceptés : c'était l'abbé Horan, devenu, plus tard, évêque de Kingston. Celui-ci se fit toujours un plaisir de partager les labeurs du vénérable vieillard que le poids des ans menaçait d'écraser.

Le 15 juillet 1854, une maladie soudaine, la dernière, vint mettre un terme à la carrière si bien remplie du pieux et austère aumônier. L'abbé Maguire prit, deux jours plus tard, le chemin du ciel, entouré des meilleurs secours de la religion. Après quatre-vingts années de vie exemplaire, toute dévouée à son Dieu, il lui fut facile de s'échapper de cette terre d'exil où il n'était plus retenu que par le désir de continuer son œuvre d'apôtre.

M. Maguire a laissé plusieurs ouvrages dont suit la liste :

1827.—*Observations d'un catholique sur l'Histoire du Canada* par l'honorable William Smith. *Québec,* 13 pp. in-8.
Ces observations sont quelquefois acerbes, mais elles sont justes au point de vue catholique.

1830.—*Recueil de notes diverses sur le gouvernement d'une paroisse, à Paris,* 278 pp. in-12.
Une nouvelle édition, mais canadienne, fut publiée à Québec, en 1865.

1833.—*Le Clergé Canadien vengé par ses ennemis,* ou *Observations sur un ouvrage récent, intitulé: « Tableau statistique et politique des deux Canadas. » Québec,* 19 pp. in-12.

1838.—*Doctrine de l'Eglise catholique d'Irlande et de celle du Canada, sur la révolte.* Recueil de pièces constatant l'uniformité de cette doctrine dans les deux pays, et sa conformité avec celle de l'Eglise universelle. *Québec,* 129 pp. in-16.

*Manuel de jurisprudence à l'usage des ecclésiastiques.*

1841.—*Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses. Québec,* 184 pp. petit in-8.

# REMARQUES

SUR LE

# MANUEL

## DES DIFFICULTÉS LES PLUS CONNUES DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. L'ABBÉ J. DEMERS

Imprimé à Québec, chez Fréchette & Cie.

Les ouvrages cités dans ces remarques sont les dictionnaires:—

de l'Académie, 6me et dernière édition, 1835.
de Boiste, 9me édition par C. Nodier et L. Barré, Paris, 1839.
de Napoléon Landais, 5me édition, Paris, 1840 et 1841.
de Gattel, 2de édition, Paris, 1813.
de Nodier, 6me édition, Paris, 1833.
de Boyer, nouvelle édition, Paris, 1829.
de Salmon, 25me édition, Paris, 1817.
de Nugent, 8me édition, Paris, 1797.
de Noël et Chapsal, 4me édition, Paris, 1833.
de Catineau, 7me édition, Paris, 1821.
de Jannet, 4me édition, Paris, 1830.
de Rolland, 5me édition, Lyon, 1819.

Les grammaires citées sont celles:—

de Duvivier, 6me édition, Paris, 1827.
de Lévizac, 7me édition, par Drevet, Paris 1822.

# REMARQUES sur le " Manuel des difficultés les plus communes de la langue française "

Au mot *Air.* — L'auteur du *Manuel* s'exprime ainsi : " On dit, *cette femme a l'air bon* et non pas *bonne,* parce que *bon* se rapporte à *l'air.* Mais on dit *cette pomme à l'air cuite,* et non pas *cuit,* parce que l'adjectif ne peut être dit du substantif *air.* "

Selon le dictionnaire de l'Académie, *avoir l'air* signifie quelquefois *sembler, paraître ;* alors quand le mot *air* est immédiatement suivi d'un adjectif, si cet adjectif se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder avec ce sujet ; s'il se rapporte seulement au mot *air,* il doit être mis au masculin ; ainsi on doit dire : *cette femme a l'air bonne, furieuse,* etc. ; *ces poires ont l'air excellentes, — bien fraîches, parfaitement mûres,* etc. Il vaudrait mieux dire cependant : *cette femme a l'air d'être bonne,*

etc.; *ces poires ont l'air d'être excellentes,* etc.; on doit dire au contraire: *cette femme a les yeux fripons, elle a un certain air coquet; on lui trouve l'air coquet* [1].

Au mot *Article.* — L'auteur, après avoir parlé assez au long de l'article, ajoute: " il y a des noms de royaumes et de pays qui veulent absolument l'article ; et l'on dit toujours : *les empereurs de la Chine, — du Pérou, — du Japon, — les habitants du Canada.*" Cette remarque est de M. Duvivier, tome I, page 232, excepté les mots *les habitants du Canada,* que l'auteur du *Manuel* a cru devoir y insérer.

Il est aisé de voir qu'il aurait fallu expliquer ici quels sont ces noms de royaumes et de pays qui exigent toujours ainsi l'article, soit en les désignant de manière que l'on pût facilement les distinguer des autres noms de royaumes et de pays qui ne l'exigent pas; tel est le moyen facile dont s'est servi M. l'abbé Lévizac, lorsqu'il a dit, tome I, page 215: " on met l'article devant

---

1. Voici ce que dit Larousse à ce sujet: Si le sujet est un nom d'objet inanimé, un nom de chose, l'adjectif s'accorde avec le sujet: Ex. *Pomme qui a l'air mûre.* Si le sujet est un nom de personne ou d'animal, l'adjectif s'accorde: 1o. avec le mot *air,* quand il désigne l'expression des traits et de la physionomie. Ex. *Femme qui a l'air bon;* 2o. avec le sujet, quand l'expression *avoir l'air* est synonyme de *sembler, paraître.* Ex. *Femme qui a l'air bonne, femme qui a l'air bossue,* c'est-à-dire qui paraît être bossue, sans qu'on affirme qu'elle le soit.

les noms de contrées éloignées et peu connues, comme, *j'arrive du Japon, de la Chine, du Pérou,"* etc.; soit en faisant connaître les circonstances particulières qui, dans le principe, ont fait joindre l'article à certains noms de royaumes ou de pays; c'est ce qu'a fait M. Duvivier à la page précitée de sa grammaire.

J'invite l'auteur du *Manuel* à examiner attentivement les courtes observations que ce célèbre grammairien fait à ce sujet, et à dire ensuite franchement et sans détour pourquoi les Canadiens d'origine française, qui connaissent non seulement l'étendue, mais encore les différentes localités de la vaste contrée qu'ils habitent, ne pourraient pas dire: *il est venu, — il demeure* [1], *— il voyage en Canada,* comme on dit: *il est allé, — il demeure, — il voyage en France, — en Ecosse, — en Italie, — en Sicile, — en Syrie, — en Egypte, — en Algérie.*

---

1. Je ne vois pas bien sur quelle autorité l'écrivain du *Manuel* peut affirmer qu'on ne peut pas dire *il demeure en Canada.* Serait-ce parce que le mot *Canada* est du genre masculin? Alors généralisons cette règle qui voudrait que les noms de lieux du genre féminin veulent la préposition *en,* comme *France, Chine, Italie, Belgique, Angleterre, Irlande, Allemagne,* etc., et servons-nous toujours de l'article quand ces noms sont masculins, comme *Portugal, Danemark, Mexique, Brésil,* etc. L'expression *en Canada* qui date de très loin, se dit encore et se dira peut-être longtemps, aussi longtemps qu'on dira *en Portugal, en Danemark, en Dauphiné, en Anjou,* tous noms de lieux du genre masculin, de même que *Canada.*

Au mot *Atoca.* — Boiste, Landais, Nodier, et les autres du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, désignent sous le nom d'*atoca* une espèce d'airelle canneberge, ou d'airelle des marais propre à l'Amérique Septentrionale. Les auteurs de ces dictionnaires, ainsi que les habitants du Canada, indiquent sous ce nom d'*atoca* et l'arbuste et la baie qu'il produit. L'auteur du *Manuel* avance que cette baie ne porte point de nom en français: c'est là une erreur, puisqu'elle porte le nom d'*atoca* sous lequel elle est parfaitement connue. Les mots anglais *cranberry* et *whortle-berry* ont une signification trop vague pour la désigner d'une manière bien précise.

Verbo *Ch.* — L'auteur dit que le *ch* se prononce comme *K* dans *Ezéchias* et *Ezéchiel.* Comme cette assertion pourrait exposer la jeunesse studieuse de nos collèges et nos couvents à porter des jugements téméraires, il ne sera pas inutile de faire observer que plusieurs grammairiens célèbres prétendent que le *ch* doit se prononcer à la française dans ces deux noms.

Au mot *Demain.* — Selon l'auteur du Manuel, on dit *demain matin, demain soir,* de préférence à *demain au matin, demain au soir.* L'Académie dit également *demain matin et demain au matin.* Elle ne dit que *demain au soir,* sans s'exprimer sur *demain soir.*

Au mot *Dresser.* — Selon l'auteur on doit dire: *les cheveux me dressent à la tête* et non *sur la tête.*— Le dictionnaire de Landais donne pour exemples, au mot *dresser,* les *cheveux lui dressèrent sur la tête,* et au mot *cheveu: cette nouvelle fait dresser les cheveux à la tête* ou *sur la tête.* Ainsi selon M. Landais, on peut également faire usage de ces deux locutions. L'Académie donne pour exemples: *cela fait dresser les cheveux à la tête,* ou simplement, *cela fait dresser les cheveux; les cheveux me dressent à la tête* [1].

Au mot *Eclairer.*—"Lorsqu'on donne ordre, dit l'auteur, de porter une lumière à quelqu'un qui passe par un endroit obscur, il faut dire: *éclairez à Monsieur,* et non pas *éclairez Monsieur.* Selon l'Académie et Landais, on disait autrefois *éclairer à quelqu'un;* on dit actuellement, *éclairer quelqu'un.* Ainsi *éclairer à quelqu'un* est une vieille locution dont on ne doit plus faire usage [2]."

Au mot *Et cœtera.*— "Quand il est question de choses, dit l'auteur, l'on dit *et cœtera;* quand il s'agit de personnes, il faut dire *et autres;* ou *et d'autres;* ou *et les autres.*"

---

1. *Dresser les cheveux à la tête* est une expression peu usitée aujourd'hui.

2. *Eclairez à Monsieur* ne se dit plus.

Selon l'Académie, Landais, Gattel, Rolland, etc., *et cœtera* ou *etc.*, signifient *et les autres personnes, et les autres choses. Pierre, Jean, Paul, etc. Il y a dans son laboratoire, toutes sortes d'ustensiles, des fourneaux, des cornues, des creusets, etc.*

Au mot *Exclure.* — L'auteur annonce que le participe passé d'*exclure* est *exclu, exclue,* ou *exclus, excluse,* et il ajoute que ce dernier participe est peu usité. Selon l'Académie, on disait autrefois, *exclus, excluse:* on ne peut donc plus le dire actuellement. M. Landais prétend que l'on ne devrait plus tolérer, dans la langue française, le participe *exclus, excluse* [1].

Prononciation du *F.* — L'auteur dit: F final ne se fait pas sentir dans *œuf frais, œuf dur, œuf pourri, bœuf gras, bœuf salé, cerf, cerfs, etc.* — Cette prononciation est loin d'être conforme à celle de l'Académie. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que dans la dernière édition de son dictionnaire, elle prévient que *f* final se prononce presque toujours, même devant une consonne, et elle indique avec le plus grand soin les mots où cette lettre ne se fait pas sentir, soit au singulier, soit au pluriel.

---

1. Autrefois l'on écrivait *exclus, excluse,* et l'on ne se sert plus maintenant que d'*exclu, exclue.* Il en va ainsi de *conclu, conclue.*

Ainsi lorsque l'Académie ne s'explique point sur la prononciation de *f* final dans quelques mots, elle annonce suffisamment, par son silence, que cette lettre doit se faire sentir, soit au singulier, soit au pluriel. Ceci posé, il suffit de parcourir la dernière édition du dictionnaire de l'Académie pour se convaincre 1°. que dans les deux mots *bœuf* et *œuf*, *f* final ne se fait sentir qu'au singulier, et qu'il ne se fait point entendre au pluriel; et qu'ainsi on doit prononcer un *bœuf*, du *bœuf salé*, un *œuf*, un *œuf frais*, des *beû*, des *eû*. L'Académie n'admet d'exception que dans ce qu'on appelle, à Paris et dans quelques autres villes de la France, le *bœuf gras*, que l'on prononce le *beû gras*. — 2°. que *f* se fait sentir dans *neuf* (qui est fait depuis peu) et dans *veuf*, même au pluriel; et qu'ainsi on doit prononcer un *habit neuf*, des *habits neufs*, un *veuf*, *des veufs*. — 3°. que *f* se fait sentir dans *cerf* (bête fauve) et dans *serf* (qui n'est pas libre,) tant au singulier qu'au pluriel; l'Académie n'excepte que *cerf-volant;* elle prononce *cer-volant*. — 4°. que dans *nerf*, *f* ne se fait sentir qu'au singulier, et qu'ainsi on doit prononcer un *nerf*, des *ner;* l'Académie n'excepte que *nerf-de-bœuf*, et *nerf-de-cerf*, dans lesquels on ne fait entendre *f* que dans *bœuf* et dans *cerf*.

Il est juste cependant de faire observer ici que plusieurs grammairiens célèbres prétendent que *f* final ne doit point se faire sentir au plu-

riel dans *neuf* (fait depuis peu), dans *cerf, serf* et *nerf*.

Au mot *Hier*. — " L'usage, dit l'auteur, veut que l'on dise *hier-matin* et non *hier au matin; hier au soir* et non *hier-soir*. "

L'Académie et Landais disent également, *hier-matin* et *hier au matin*.

Au mot *Malgré que*. — " Malgré que, dit l'auteur, employé dans le sens de *quoique*, a vieilli et n'est plus français. Ainsi ne dites pas, *il sort malgré qu'on le lui défende:* dites, quoiqu'on le lui défende. "

L'Académie, Landais et les grammairiens modernes ne sont pas parfaitement d'accord sur ce point avec l'auteur du *Manuel*, et tous conviennent que la conjonction *malgré que* peut s'employer avec le verbe *avoir* et le subjonctif: *malgré qu'il en ait, nous savons de quoi il s'agit*.

Au mot *Massacrant*. — " Ce mot, dit l'auteur, ne se trouve dans aucun dictionnaire. On doit donc éviter de dire, *cet homme est aujourd'hui d'une humeur massacrante*, etc. "

Quoi qu'en dise l'auteur, ce mot se trouve dans l'Académie, dans Boiste et dans Landais: *il est aujourd'hui d'une humeur massacrante*. " L'Académie, ajoute Landais, ne donne que le féminin de cet adjectif. Il est vrai que le masculin est peu en usage. "

Cette locution est familière [1].

Au mot *Moucher.* — " Moucher n'est jamais neutre, dit l'auteur, ainsi il ne faut pas dire: *je mouche,* mais *je me mouche beaucoup.* " On trouve dans l'Académie: *si cet enfant pouvait moucher, il serait soulagé; il ne mouche presque point, etc.* Landais donne pour exemples de *moucher* pris d'une manière absolue: *je mouche beaucoup, je ne mouche guère* [2].

Au mot *Nouveau.*— " Nouveau, dit l'auteur, employé comme adverbe, est invariable; *des enfants nouveau-nés.* Il ne s'emploie jamais adverbialement avec un substantif féminin. Ainsi ne dites pas: *une fille nouveau née,* mais *une fille nouvellement née.*" L'Académie, (verb. nouveau-né) dit: dans cet adjectif composé, *nouveau* est pris adverbialement, *des enfants nouveau-nés, une fille nouveau-née.*

Aux mots *Numéro, Folio, Recto, Duo,* etc. — " Les mots empruntés du latin, dit l'auteur, ne prennent pas d'*s* au pluriel; *factum* est excepté; on dit des factums. "

---

1. Le mot *massacrant* se trouve dans Larousse et dans Hatzfeld. Il est familier.

2. *Moucher* est verbe transitif et intransitif. Ex. *Mouche ton nez, il mouche du sang, mouche la chandelle.* Signifiant *moucharder, espionner,* il est intransitif.

L'Académie écrit *numéros* au pluriel; cette orthographe est conforme à l'usage actuel. Elle écrit aussi, *Duos, trios, zéros au* pluriel. L'usage n'est point uniforme sur l'orthographe de ces derniers mots [1].

Au mot *Payer.* — L'auteur décide à la fin de cet article, page 86, que les trois personnes du singulier, et la troisième personne du pluriel du présent du subjonctif du verbe *croire, que je croie, que tu croies, qu'il croie, qu'ils croient,* doivent se prononcer *que je croa, que tu croa, qu'il croa, qu'ils croa,* et non pas, *que je croi, que tu croi, qu'il croi, qu'ils croi,* comme on les prononce à Paris, et comme les personnes instruites les prononcent en Canada. Nous reviendrons sur cet article lorsque nous parlerons de la diphtongue *oi,* verb. *prononciation.*

Au mot *Pémina.* — " Le *pémina* que le vulgaire nomme *pinbina,* dit l'auteur, est l'obier du Canada. Le peuple appelle aussi *pinbina* son fruit. C'est à tort, parce que la baie que porte le *pémina,* n'a pas de nom en français. "

Il en est du *pémina* (la viorne édule du Canada), comme du cacis, ou cassis (groseillier à fruit noir); du bluet du Canada, (espèce d'airelle particulière à l'Amérique Septentrionale);

---

1. *Numéro, folio, recto, duo,* prennent un *s* au pluriel. Voir Hatzfeld.

des atocas, etc., dont les fruits portent le même nom que les arbustes ou les arbrisseaux qui les produisent.

Au mot *Prononciation.* — L'auteur du *Manuel* dit: "L'articulation vicieuse de la diphtongue *oi,* si fréquente chez nous, doit attirer l'attention sérieuse de l'instituteur; ou plutôt devons-nous dire, *sa conscience est grevée à cet égard d'une immense responsabilité envers ses élèves et la société.*"

Voilà, il faut l'avouer, une décision un peu sévère et bien tranchante. Elle mérite une attention particulière. Voyons si elle est aussi bien fondée qu'elle devrait l'être. Pour mieux l'examiner, il ne sera pas inutile de se rappeler qu'il y a trois systèmes de prononciation bien marqués en France: celui de la capitale, qui est vraiment celui de l'Académie, et que MM. Lévizac, Duvivier, Catineau, Boiste, Landais, à quelques exceptions près, tout au plus, et plusieurs autres grammairiens célèbres, ont adopté dans leurs ouvrages; celui du midi de la France, que l'on trouve particulièrement dans MM. Férand, Gattel, Noël et Chapsal, Rolland et que les Lyonnais prétendent être le meilleur: et enfin celui du nord. Comme ce dernier système n'a rien de particulier par rapport à la diphtongue *oi,* il n'en sera nullement question ici.

Examinons maintenant s'il est bien certain que les *instituteurs canadiens s'exposent à gre-*

*ver leur conscience d'une immense responsabilité envers la société,* lorsque, par ignorance ou par préjugé, ils négligent de faire contracter à leurs élèves l'habitude de prononcer, *moa, toa, soa,* (*moi, toi, soi,*), *droa, froa, foa,* (*droit, froid, foi*), *j'emploa* (*j'emploie*), *j'aperçoa* (*j'aperçois*), *je boa,* (*je bois*), *tu broa,* (*tu broies*), du verbe *broyer,* etc.

Pour résoudre cette question en toute sûreté de cause, il suffira de bien constater, par quelques-uns de nos plus célèbres grammairiens et de nos meilleurs lexicographes français, comment on prononce la diphtongue *oi* dans les classes lettrées de Paris. C'est ce que l'on va faire, en commençant par M. Duvivier.

" La diphtongue *oi,* dit cet excellent grammairien, n'a pas toujours le même son. Le son le plus naturel est celui que l'on suit en grec, où l'on fait entendre l'*o* et *l'i,* comme dans *voi-ïelle, roi-ïaume.* Mais elle a encore d'autres sons qu'il est difficile de représenter par écrit, et qu'on doit apprendre d'un maître habile. Ce sont à peu près, 1°. celui de l'*ouè* où l'*è* a un son ouvert, *a, loi, foi;* 2°. celui de l'*oua, mois, fois;* l'*ou* dans ces deux cas est prononcé très rapidement; et 3°. enfin, celui de l'*oua,* prononcé moins rapidement et plus fort: *bois.* — On prononce *louè, fouè, moua, poua, boua.*

Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paraît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononcia-

tion de *soie, voie* n'est pas la même que celle de *soi, toi;* mais cette nuance de son ne peut pas être aisément fixée. (Tome I, page 25.) "

On pourrait demander à l'auteur du *Manuel* pourquoi il a inséré dans ce passage les mots figurés *voa-ïelle, roi-ïaume,* sans en prévenir le lecteur? Etait-ce pour donner à entendre que la prononciation de Duvivier est la même que la sienne?

Il est inutile de citer ici Lévizac, parce que tout le passage que l'on vient de transcrire est textuellement tiré de sa grammaire, tome Ier page 64.

Voilà donc deux célèbres grammairiens fort attachés aux principes et à l'opinion de l'Académie, qui sont loin de condamner notre manière de prononcer la diphtongue *oi* en Canada.

Parcourons maintenant quelques-uns de nos dictionnaires français où l'on a figuré la prononciation. Citons d'abord celui de Catineau.

Dans ce dictionnaire la diphtongue *oi* n'est représentée par *oa* que dans quelques monosyllabes, tels que *pois* (légume), *bois, mois,* (la douzième partie de l'année), etc., qui y sont figurés *poa, boa, moa.* Dans les autres mots, la diphtongue *oi* est figurée par *oè;* ainsi, selon ce lexicographe, on doit prononcer, *moè, toè, soè,* (moi, toi, soi) ; *cro-ère,* (croire), *je croè; boère,* (boire), *tu boè; emploè-ié,* (employer), *j'emploè,* etc. — L'auteur du *Manuel* conviendra aisément, sans doute, que c'est ainsi que

les personnes instruites prononcent la diphtongue *oi* en Canada.

Voyons maintenant comment un de nos meilleurs lexicographes français, le savant M. Boiste, prononce la diphtongue *oi*. On sait que ce célèbre grammairien, qui, selon l'expression de M. Nodier, *aimait à s'académiser,* n'a établi son système de prononciation que sur celui de la capitale (Paris), dans laquelle il est né, et où il a vécu dans le sein de la classe lettrée. On sait de plus qu'il n'a publié ce système qu'après l'avoir soumis à l'oreille et à la critique des personnes les plus capables d'en juger, dans la capitale. (Préface de la 9e édition de Boiste par Messieurs Nodier et Louis Barré; Paris, 1839). On peut donc être assuré que la prononciation de la diphtongue *oi,* telle qu'elle est figurée dans cette édition de Boiste, est conforme à celle de Paris. Or, dans cette édition la diphtongue *oi* n'est figurée par *oa* que dans quelques monosyllabes, comme *bois, mois, pois, trois,* et dans quelques dérivés de ce dernier, comme *troisième, troisièmement,* etc. Dans tous les autres mots, la prononciation de *oi,* est figurée par *oè,* Forts de cette autorité, les instituteurs canadiens peuvent donc en toute sûreté de conscience continuer à apprendre à leurs élèves à prononcer *vo-ère, bo-ère, cro-ère, mo-è to-è, dro-è, etc., nonobstant clameur de Haro.*

La bonne foi exige que l'on déclare ici que

l'auteur du *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français,* M. Landais, un de nos meilleurs lexicographes modernes, figure par *oa* la diphtongue *oi,* lorsqu'elle est immédiatement suivie de *r.* Ainsi ce savant veut que l'on prononce *gloare* (*gloire*), *mémoare* (*mémoire*), *je boarais* (*je boirais*), *il croarait* (*il croirait*), etc.

Dans presque tous les autres mots, M. Landais prononce la diphtongue *oi* à très peu de chose près comme M. Boiste. Sans prétendre condamner cette prononciation de M. Landais, nous ne balancerons pas à préférer celle de M. Boiste parce qu'elle est plus uniforme et moins sujette à des exceptions, et qu'elle est parfaitement conforme à la manière dont les personnes instruites prononcent la diphtongue *oi* en Canada.

Mais, dira-t-on, Messieurs Férand, Gatel, Noël et Chapsal, et Rolland désignent la prononciation de la diphtongue *oi* par *oa* ou par *oua;* ne doit-on pas inférer de là que pour ne pas s'écarter des principes établis par ces grands maîtres on doit éviter de donner le son de l'*è* ouvert à cette diphtongue, et se garder de prononcer *moè, toè, droè, je croè, j'emploè,* etc.?

Pour admettre cette conséquence comme rigoureusement vraie, il faudrait prouver que la prononciation de la diphtongue *oi* figurée par les savants estimables que l'on vient de citer, est conforme à celle de Paris. Or c'est ce que l'au-

teur du *Manuel* ne pourra jamais prouver : il en conviendra lui-même d'après les courtes observations que nous allons faire sur chacun de ces lexicographes, en commençant par l'abbé Férand.

Cet homme modeste n'est demeuré à Paris que passagèrement pendant son noviciat chez les Jésuites. Il fut envoyé de là à Besançon où il professa les éléments de la langue latine et la rhétorique pendant plusieurs années. Lorsque son ordre fut supprimé, il se retira dans le Comtat-Venaissin, d'où il obtint la permission de revenir dans sa patrie. Il se retira alors à Marseille, où il est mort en 1807.

Il a publié son *Dictionnaire grammatical de la langue française* à Avignon, et son *Dictionnaire critique de la langue française,* à Marseille. D'après toutes ces circonstances, il n'est pas surprenant que la prononciation du midi de la France se fasse sentir dans la plupart de ses observations grammaticales.

Je viens maintenant à l'abbé Gattel. Ce savant lexicographe est né à Lyon, où il a fait ses premières études. Il n'est demeuré à Paris qu'autant de temps qu'il lui en a fallu pour y terminer ses études, y faire son grand séminaire et y donner des conférences de théologie pendant une année au Séminaire de Saint-Sulpice. Il a passé le reste de sa vie à Lyon et surtout à Grenoble, où il est mort en 1812. La première édition de son *Nouveau Dictionnaire*

*de la langue française* est de 1797. La seconde, qu'il a considérablement augmentée, et à laquelle il a travaillé pendant plusieurs années, n'a été imprimée qu'en 1813, après la mort de l'auteur.

M. Gattel reconnaît dans la préface de cette édition, page 12, que la diphtongue *oi* a tantôt le son d'*oè,* comme dans *foi, loi;* tantôt celui d'*oa,* comme dans *mois, noix;* tantôt enfin celui d'*oua,* comme dans *bois.* "Mais, ajoute-t-il, ces nuances m'ont paru en général si légères, si difficiles à saisir, et quelquefois même leurs indications si sujettes à erreur, que pour ne pas tomber dans des inconvénients pires que ceux que j'aurais cherché à éviter, j'ai jugé plus convenable, à l'exemple de Férand, de désigner toujours et indistinctement la prononciation d'*oi* par *oa,* en prenant la seule précaution d'affecter ou non l'*a* de l'accent circonflexe, suivant que le son en devait être plus ou moins fortement appuyé." Voilà bien le langage d'un homme qui, entraîné par le torrent de la coutume et de l'exemple, n'admet la prononciation du midi de la France que parce qu'il se sent incapable de bien figurer celle de la capitale, où parce qu'il appréhende d'éprouver la plus vive opposition de la part des hommes de lettres et des savants au milieu desquels il a toujours vécu depuis un grand nombre d'années.

M. J. F. Rolland est de Lyon. C'est dans cette ville qu'il a rédigé et fait imprimer son

*Nouveau Vocabulaire ou Dictionnaire portatif de la langue française.* Il déclare formellement dans la 5ème édition (1819), que dans le système de prononciation figurée qu'il a adopté, il a pris M. l'abbé Férand pour un de ses guides. Ne doit-on pas inférer de ce que l'on vient de dire que, dans la rédaction de son *Nouveau Vocabulaire,* M. Rolland a préféré la prononciation du midi de la France à celle de la capitale?

Messieurs Noël et Chapsal figurent la diphtongue *oi* à peu de chose près comme Messieurs Férand, Gattel et Rolland. Ils la figurent donc comme on la prononce dans le midi de la France, et non pas comme on la prononce à Paris.

Ainsi l'objection que l'on vient de réfuter se réduit en dernière analyse à celle-ci: On donne à la diphtongue *oi* le son d'*oa* dans le midi de la France. Donc on doit lui donner le même son en Canada. Donc les instituteurs canadiens *s'exposent à grever leur conscience d'une immense responsabilité s'ils négligent de former leurs élèves à cette prononciation; credat judœus Apella.*

Aux mots *Termes parasites.* — On lit dans le *Manuel:* " On doit également éviter les tours surannés, les expressions ignobles, qui ne peuvent que fatiguer les personnes qui écoutent: tels que, *tirer les vers du nez; — vous pouvez*

*m'en croire; — par-dessus le marché; — je vous remercie bien des fois; — au bout du compte; — ce n'est pas l'embarras; — sourd comme un pot,* etc."

Je suis loin d'approuver l'abus que l'on fait quelquefois dans la conversation de ces locutions elliptiques et familières: *voilà l'embarras; — c'est là l'embarras; — ce n'est pas là l'embarras,* etc. Je dois de plus avouer, avec toutes les personnes instruites, que l'expression, *je vous remercie bien des fois,* est ignoble et triviale; aussi n'est-elle en usage que dans les classes les plus ignorantes de la société.

Je me flatte que l'auteur du *Manuel* avouera facilement lui-même que l'on ne doit pas porter le même jugement sur les cinq autres locutions proverbiales et familières qu'il a signalées comme ignobles et surannées. Il suffira, au reste, pour l'en faire convenir, d'examiner ces cinq locutions chacune en particulier.

Selon l'Académie, verbo *nez, tirer les vers du nez à quelqu'un,* signifie, *tirer de lui un secret en le questionnant adroitement;* et selon Landais, *tirer les vers du nez de quelqu'un, c'est tirer adroitement un secret de quelqu'un.* — L'Académie, verbo *croire,* dit: "*en croire quelqu'un, en croire quelque chose,* pour, s'en rapporter à quelqu'un, à quelque chose, et donne pour exemples: *je vous en croirai sur parole: m'en croirez-vous? en croirez-vous cette lettre?*" Landais, verbo *croire,* après avoir défini

le mot *en croire,* ne donne que ce seul exemple, *c'est un honnête homme, vous pouvez l'en croire.*—L'Académie et Landais, verbo *dessus (par),* donnent pour exemple, *par-dessus le marché.* — Selon l'Académie, Boiste et Landais, verbo *bout, au bout de compte* est une expression adverbiale et familière qui signifie, *tout considéré après tout;* l'Académie donne pour exemples: *au bout du compte, que lui en peut-il arriver? Au bout du compte il n'a pas de grands torts.* — L'expression proverbiale, *sourd comme un pot,* se trouve, verbo *sourd,* dans l'Académie et dans Landais, et signifie *extrêmement sourd.*

On doit conclure de ce que l'on vient de dire qu'il ne faut pas toujours condamner comme vicieuses certaines expressions, parce qu'elles ne se trouvent pas dans les dictionnaires que l'on a sous la main, ou parce que l'on ne s'est pas donné la peine de les y chercher.

Au mot *Trois-Rivières.* — Après avoir fait d'inutiles efforts pour prouver, par une définition grammaticale *ad hoc,* que *Trois-Rivières* est un substantif masculin du nombre singulier, l'auteur du *Manuel* décide que ce nom ne peut, d'après la règle générale, être accompagné de l'article *les.*

" Il est vrai, ajoute-t-il, que cette règle souffre quelques exceptions, comme *le Hâvre, le Puy, la Rochelle.*"

A cette prétendue règle générale que l'auteur du *Manuel* ne s'est pas donné la peine d'énoncer, on peut en opposer une bien claire et bien précise, et que l'on trouve dans toutes nos meilleures grammaires. La voici telle que M. l'abbé Lévizac l'établit dans la sienne, tome I, page 215. " On met l'article. . . avant quelques noms de villes et de lieux particuliers, qui, formés de noms communs, conservent toujours l'article comme portion inséparable: " tels sont *le Bar, le Blanc, le Bourg-du-Page, le Caire, la Capelle, le Cârlet, etc.*

Voir là-dessus les dictionnaires de Boiste, de Catineau et de Landais, et le dictionnaire de Vosgien, édition de 1830, par Parisot. Ce qui prouve évidemment que l'on se conforme encore aujourd'hui en France à la règle établie par l'abbé Lévizac. Il résulte de là qu'il y aurait de la témérité à vouloir retrancher l'article du nom de *Trois-Rivières,* et que cette témérité serait d'autant plus blâmable que, depuis l'établissement du pays, on a toujours écrit *Trois-Rivières* avec l'article, et que cette pratique s'est constamment maintenue, dans toutes nos cours de justice et dans tous les bureaux publics, soit ecclésiastiques, soit civils ou militaires. L'auteur du *Manuel* ne l'ignore pas, puisqu'il regarde cette pratique comme *une vieille erreur que les écrivains récents, d'accord avec la raison, travaillent à corriger.*

En France, les écrivains récents, qui pos-

sèdent parfaitement leur langue, prononcent, entendent prononcer, écrivent et lisent tous les jours certains noms propres de lieux particuliers, composés de noms communs inséparablement unis à l'article, comme *la Tour-du-Pin, la Villette,* etc. Ces mêmes écrivains disent habituellement, *il demeure au Caire, à la Flèche, à la Haye, au Hâvre, à la Motte, au Puy, à la Rochelle;* etc.; ils ne pourraient s'empêcher de sourire, si un prétendu grammairien soutenait gravement en leur présence, que, pour être d'acord, avec la raison, on doit dire: *il demeure à Caire, à Flèche, à Haye, à Hâvre, à Motte, à Puy, à Rochelle,* etc. On peut inférer de là que les écrivains récents dont parle l'auteur du *Manuel* ne sont pas Français, et conséquemment qu'ils sont Canadiens.

Je n'ignore pas que plusieurs écrivains canadiens possèdent parfaitement leur langue, et qu'ils ont de vastes connaissances littéraires et grammaticales, et qu'il y en a d'autres, au contraire, auxquels on ne pourrait pas rendre le même témoignage; il aurait donc été nécessaire que l'auteur du *Manuel* eût articulé les noms de ces écrivains, afin que l'on pût juger avec connaissance de cause, si l'on doit préférer leur opinion à celle des écrivains français, et à celle de Catineau, de Boiste, de Vosgien, de Malte-Brun, etc., qui écrivent *Trois-Rivières* avec *l'article.*

L'auteur du *Manuel* prétend enfin que le

terme latin *Trifluvium* indique suffisamment que le nom propre *Trois-Rivières* est un substantif masculin du nombre singulier, et par conséquent qu'il ne peut être accompagné de l'article.

L'auteur a-t-il donc oublié que le nom propre *Trois-Rivières* ne vient point du terme latin *Trifluvium,* et que ce dernier terme au contraire n'est que la traduction *très-tardive* du nom *Trois-Rivières?*

Il résulte des observations qui précèdent: 1°. que l'on doit dire, *je vais aux Trois-Rivières, il demeure aux Trois-Rivières;* et non pas, *je vais à Trois-Rivières, il demeure à Trois-Rivières.*

2°. que les noms de certaines paroisses et d'autres lieux particuliers, comme *la Baie-Saint-Paul, la Canardière, le Cap-Santé, les Cèdres, le Château-Richer, la Côte-des-Neiges, les Eboulements, les Grondines, la Pointe-Claire, la Pointe-Lévi, la Pointe-aux-Trembles, la Prairie, la Rivière-Ouelle, le Sault-au-Récollet, les Trois-Pistoles, les Trois-Saumons,* etc., doivent suivre la même règle et être accompagnés de l'article.

Au mot *Approprier.* — Selon l'auteur du *Manuel,* " c'est une faute grossière de dire, *approprier une chambre, un meuble,* pour signifier *nettoyer une chambre, un meuble* ". — Selon l'Académie, Boiste, Landais, Nodier, Noël et Chapsal, Rolland et plusieurs autres, le

verbe actif *approprier* signifie *ajuster, agencer convenablement, mettre dans un état de propreté: approprier un appartement, un cabinet, un meuble.*

Au mot *Avec.* — " Venez avèque moi, " dit l'auteur du *Manuel,* est une mauvaise prononciation; dites, *venez avé moi.* Le *c* dans ce mot ne sonne que devant une voyelle [1]. "

Landais, Catineau, Noël et Chapsal, Gattel, Rolland, font sonner le *c* final dans *avec* également devant les voyelles et devant les consonnes; ainsi il faut prononcer, *frapper avek un bâton, venez avek moi,* etc.

Au mot *Bande.* — L'auteur du *Manuel* dit: " On a francisé, à tort, ce mot anglais et l'on dit: *la bande de musique de tel régiment*: dites, *le corps de musique,* ou simplement, *la musique de tel régiment.* "

Selon l'Académie, Boiste et Landais, le mot *bande,* dans une de ses acceptions, signifie *troupe, compagnie,* et alors on dit et on a toujours dit en France, *la bande des 24 violons, la bande des tambours, la bande des musiciens, la bande de musique* [2].

---

1. Le *c* final dans *avec,* se prononce même devant les consonnes. (Landais)

2. Molière a écrit: " la bande des musiciens ". Il paraît certain que *bande,* dans le sens de corps de musique,

Aux mots *Belle, en Belle.* — " Ces mots, dit l'auteur, sont employés par le peuple pour signifier *facilité, occasion favorable,* et il en résulte des locutions tout à fait ridicules, comme, *vous avez en belle,* pour *vous avez la facilité; si vous trouvez votre en belle,* pour *si vous trouvez une occasion favorable,*" etc.

Si l'auteur veut se donner la peine d'examiner l'article *beau* dans les dictionnaires de l'Académie et de Landais, il lui sera facile de se convaincre que ces expressions elliptiques, *si vous trouvez votre belle, — vous me la donnez belle, — en faire de belles,* — prendre, chercher *sa belle, — l'échapper, la parer belle, — vous ne l'aurez jamais plus belle, — si vous désirez lire, vous l'avez en belle,* (pour, *vous en avez la facilité, ou l'occasion favorable*), — *il s'était retiré du monde, mais il y est rentré de plus belle,* etc., sont de vrais gallicismes; qu'à la vérité elles sont familières, mais qu'elles sont loin d'être ridicules.

Au mot *Botte.* — " *Tomber en botte,* dit l'auteur, en parlant d'un tonneau, d'une cuve, etc., dont les douves et les cercles se séparent, est un solécisme. "

" Les tonneliers, suivant Trévoux, disent

---

est du bon français, mais, comme le mot a vieilli, il vaut mieux dire *corps de musique,* comme le veut M. Maguire.

*tomber en javelle.* Le peuple dit aussi, mais improprement, *cet homme tombe en botte,* pour désigner le dépérissement rapide de sa santé ou de sa fortune. "

Selon l'Académie, Landais, Gattel, Nodier et plusieurs autres, une futaille *en botte* est celle dont les douves et les fonds sont préparés, mais ne sont pas assemblés ou retenus par les cercles. Une futaille *montée* est celle qui est foncée et cerclée. On ne dit plus une futaille en *javelle.*

Je demande maintenant à l'auteur pourquoi on ne pourrait pas dire, sans faire un solécisme, qu'une futaille qui a été montée, *tombe en botte,* lorsque les douves, les fonds et les cercles qui la composent, se séparent; et pourquoi on ne pourrait pas dire au figuré, dans la conversation familière, *qu'un homme tombe en botte,* lorsque ses facultés intellectuelles, sa santé ou sa fortune dépérissent rapidement?

" *Cœur, chœur* se prononcent *keur.* Gardez-vous de dire avec le peuple, *quieur.* "

Je me flatte que les observations suivantes démontreront suffisamment que l'on doit prononcer *keur, queur* ou *qu-eur* précisément de la même manière; et par conséquent, que l'assertion de l'auteur, énoncée ci-dessus, renferme une contradiction palpable.

Première observation. — On peut remplacer le *k* par le *c* devant *a, o, u,* comme dans *Kan,*

*koran, kuphe,* etc., que l'on prononce, *can, coran, cuphe.* Réciproquement, devant les mêmes voyelles, on peut remplacer le *c* par le *k,* comme dans *cabane, colère, cuve,* que l'on prononce *kabane, kolère, kuve.*

Le *k* alors, soit initial, soit dans le corps du mot, conserve le son dur qui est propre au *c* devant *a, o, u,* avec cette différence néanmoins que, devant *u,* le *k* comme le *c,* prend un son moins dur et adouci, comme dans *kubikulaire* (cubiculaire), *chakune* (chacune), *cerkueil* (cercueil), etc. (Dictionnaire de Landais; Duvivier, tome I, page 32; Lévizac, tome I, page 73, etc.) — Telle est la prononciation des personnes instruites, à Paris; dans le midi de la France, au contraire, on donne au *c* et au *k* le son dur devant *u,* ce que les Parisiens regardent comme un défaut.

Seconde observation. — On peut remplacer le *k* par *q* ou *qu* devant *e, i,* comme dans *kermès, kiosque,* etc., et que l'on prononce *quermès, quiosque.* Réciproquement on peut remplacer le *q* ou *qu* par le *k,* non seulement devant *e, i,* mais encore devant toutes les voyelles simples ou combinées, comme dans *kalité, kerelle, kotité, pikure,* etc.

Le *k* alors, soit initial, soit dans le corps du mot, conserve toujours le son qui est propre à *q* ou à *qu;* c'est-à-dire que, lorsqu'il représente *qua, que, quo,* il a le son très dur, comme dans *kalité, kerelle, kotité,* (*qualité, querelle, quoti-*

*té)*; au lieu qu'il a le son beaucoup moins dur, lorsqu'il représente *qué, què, quê, queu, qui,* comme dans *rekérir* (*requérir*), *kelke* (*quelque*), *ékerre* (*équerre*), *markeur* ou mieux *markieur* (*marqueur*), *kinine* (*quinine*), etc. (Dictionnaire de Landais; Duvivier, tome I, page 56; Lévizac, tome I, page 86, et plusieurs autres grammaires.)

La prononciation que l'on vient d'indiquer est celle de Paris. Sous ce rapport, c'est précisément celle des personnes instruites en Canada. L'usage contraire, de ne point adoucir le son de *k,* lorsqu'il représente *qué, què, quê, queu, qui;* ou ne point adoucir le son de *qu* dans ces mêmes syllabes, est particulier aux habitants du midi de la France. Il y aurait donc plus que de la témérité à vouloir l'introduire dans nos maisons d'éducation.

Il résulte de ce que l'on vient de dire que les mots suivants ainsi que les mots qui les accompagnent respectivement, doivent se prononcer avec le son adouci ou moins dur de *c,* de *k* et de *qu: accueil* (*akeuil*), — *cercueil* (*cerkeuil*), — *écueil* (*ékeuil*), — *recueil* (*rekeuil*), — *chœur, cœur* (*queur, keur* ou mieux *kieur*), — *craqueur,* (*crakeur* ou *crakieur*), — *liqueur* (*likeur* ou *likieur*), — et ses semblables;— *queue* (*keu* ou *kieu*); — *masqué* (*maské* ou *maskié*), — *faquin* (*fakin* ou *fakiein*), — et ses semblables; — *Vulcain* (*Vulkin* ou *Vulkiein*), etc.

Remarque. — La dernière des deux pronon-

ciations que l'on a jointes à la plupart des mots qui forment cette suite d'exemples, est de M. Landais; elle semble préférable à la première. Toutes deux conservent également au *c*, au *k* et au *qu* le son moins dur qu'ils doivent respectivement avoir dans chacun de ces mots.

Au mot *Croustillante.* — " Ce mot, dit l'auteur ne se trouve dans aucun dictionnaire. Conséquemment l'on ne doit pas dire: *pâtisserie croustillante.* "—Selon Landais, Noël et Chapsal, *croustillant-te,* se dit des aliments qui croquent sous la dent: *pâtisserie croustillante* [1].

Au mot *Ebaroui.* — L'auteur conclut à la fin de cet article que les expressions, *ce seau est ébaroui, cette cuve est ébarouie,* ne valent rien.

Selon presque tous les lexicographes, l'adjectif *ébaroui* signifie desséché, en terme de marine. Il se dit d'un vaisseau dont le bordage se déjoint par l'action de la chaleur et de la sécheresse.

Selon M. Landais, en terme de marine, on appelle *ébarouissage* l'action qui déjoint les douves d'une futaille, etc., et les empêche de conserver aucun liquide. Or, je le demande à l'auteur du *Manuel,* quel peut être l'effet de

---

1. *Croustillant* se trouve dans le dictionnaire de l'Académie et dans celui de Hatzfeld. Se dit d'une chose qui craque sous la dent, comme une croûte de pain.

l'ébarouissage sur une futaille, etc.? n'est-ce pas de la faire *ébarouir,* de la rendre *ébarouie?* Ainsi, quoi que l'auteur du *Manuel* en dise, les expressions, *ce seau est ébaroui, cette cuve est ébarouie,* sont très correctes; elles doivent donc *valoir quelque chose,* surtout lorsqu'elles sont généralement reçues dans son pays [2].

Au mot *Fièrement.* — " C'est peu connaître la valeur de ce mot, dit l'auteur, que de l'employer comme suit: *cet homme est fièrement laid* (*très-laid*); *cet enfant est fièrement gauche* (*très-gauche*), etc. "

*Fièrement* signifie quelquefois *beaucoup, extrêmement; il a été fièrement puni, — tancé; il est fièrement paresseux:* l'Académie, Boiste et Landais. Pris dans ce sens, *fièrement* est populaire et familier.

Au mot *Fraîche.* — " *Prendre la fraîche,* dit l'auteur, est un barbarisme; dites: *prendre le frais.* "

Landais, verb. *frais,* donne pour exemple, *boire à la fraîche, boire frais* [1].

---

2. *Ebarouir* n'est pas académique, mais on le trouve dans Hatzfeld. L'Académie avait admis ce mot en 1762, mais elle le rejeta en 1798.

1. Nous lisons dans Hatzfeld au mot *frais, fraîche*: Familier. Heure où il fait frais. Ex. *Se promener à la fraîche.*

Au mot *Fringale.* — " Ce mot vulgaire, dit l'auteur, employé pour signifier faim pressante, n'est pas dans les dictionnaires. "

Ce mot se trouve dans l'Académie et dans Landais pour signifier une faim subite, dont on est saisi hors de l'heure des repas : *avoir la fringale.* L'Académie observe que ce terme est familier. Landais n'en dit rien. — Les personnes instruites ne font usage du mot *fringale* en Canada, que dans la conversation familière [1].

Au mot *Ginguer,* être en gingue. — " Expressions barbares, dit l'auteur, pour signifier faire des gambades, en parlant des quadrupèdes, et même des personnes. "

Messieurs Boiste, Landais, Nodier, Catineau, etc., se contentent de dire que le mot *ginguer* a vieilli; on ne pourait donc en faire usage, ainsi que de l'expression *être en gingue,* que dans le genre burlesque, ou, tout au plus, dans le genre très familier [2].

Au mot *Groseille.* — Il ne sera pas inutile d'observer ici que l'on ne cultive dans les jar-

---

1. *Fringale* est français. Hatzfeld la définit par un besoin violent, impérieux, de manger.

2. *Ginguer* se trouve dans Hatzfeld: Sauter, folâtrer, ruer. *Gingue* n'y est pas.

dins que trois espèces de groseilliers pour en avoir les fruits.

La première espèce a des fruits en grappes, couleur de chair, ou d'un blanc imitant celui des perles, et d'une acidité très agréable. C'est ce groseillier qui est désigné sous le nom de *gadélier* dans un grand nombre de dictionnaires français et dont les fruits s'appellent gadèles.

La seconde espèce est le *cacis* ou *cassis* dont les fruits sont noirs et en grappes. Ces fruits portent assez communément le nom de *cacis* ou de *cassis,* comme l'arbrisseau qui les produit.

La troisième espèce est épineuse; les fruits qu'elle porte se nomment *groseilles à maquereau.* Ces groseilles sont vertes ou rougeâtres, et sont beaucooup plus grosses que les groseilles ordinaires. (Voyez le Nouveau Dictionnaire d'Hist. Nat. V. Gadelier et Groseillier.)

Ce que l'on vient de dire nous met en état d'apprécier à leur juste valeur les petites plaisanteries que certains étrangers aiment à faire quelquefois sur le mot *gadèles,* parce qu'ils croient, sans doute, que ce mot est *d'origine purement canadienne,* tandis qu'il nous est continuellement importé de France. On aura la preuve évidente de ce que l'on vient d'avancer ici, si l'on se donne la peine de chercher les mots *gadèles* et *gadéliers,* dans les Dictionnaires de MM. Boyer, Salmont, Nugent, Jannet, Catineau, Gattel, Noël et Chapsal, Nodier,

Boiste, Landais, etc., où ils se trouvent écrits en toutes lettres.

Je laisse maintenant à l'auteur du *Manuel* à faire lui-même bonne et prompte justice de cette assertion : que *c'est une erreur de nommer gadèles* les groseilles ordinaires rouges ou blanches.

Au mot *Gueullard.* — " Prononcez, dit l'auteur, *gheu-lar,* et non pas *gu-el-lar.* Cette prononciation est vicieuse, " etc.

Comme on ne prononce pas toujours *gh* et *gu* de la même manière à Paris et dans le midi de la France, l'auteur aurait dû indiquer le son qu'il assigne à ces lettres dans les deux mots figurés *gheular* et *gu-el-lar.* Ce silence de la part de l'auteur exige que l'on fasse ici quelques observations préliminaires. *G* a le son propre *gue* devant *a, o, u, ou, ue,* comme dans *gâteau, gosier, anguleux, goulu, vague,* etc. Il a le son *accidentel* du *j* devant *e, i, y,* comme dans *gelée, gibier, gymnase,* etc., que l'on prononce *jelée, jibier, jimnase.*

*G* initial ou dans le corps du mot n'a le son accidentel du *j* que devant *e, i, y,* comme on vient de l'observer ; dans tous les autres cas, il a le son propre, mais avec cette différence qu'il a un son très dur devant *a, o, l, r, ua, ue, uon,* comme dans *gadèle, gobelet, glande, glu, grue, il intrigua, il intrigue, nous intriguons, nous intriguâmes, vous intriguâtes, intriguant,* etc. ; et qu'il en a un beaucoup moins dur ou adouci :

1°. dans *gu, comme aigu, arguer, cigüe, ambiguité*, etc. Dans tous ces mots, les deux lettres *gu* font seules une syllabe, ainsi que dans les différentes terminaisons du verbe arguer; 2°. dans *gué, guè, guê, gueu, gui, guai,* comme dans *guérir* (*guiérir*), *guère* (*guière*), *guêtre* (*guiêtre*), *gueux* (*guieu*), *gueule* (*guieule*), *guide, guise, il intriguait* (*il intriguiè*), *ils intriguaient* (*ils intriguiè*), *intrigueur* (*intriguieur*), etc. La prononciation figurée que l'on a ajoutée à la plupart de ces mots est de M. Landais.

Il est aisé de voir que, dans tous les mots que l'on vient de donner pour exemples, l'*u* qui suit le *g* est muet et qu'il ne sert qu'à indiquer qu'il faut donner à *g* le son moins dur ou adouci, au lieu du son accidentel du *j*, comme dans *guirlande* que l'on devrait prononcer *jirlande* si l'on retranchait l'*u muet* qui suit le *g*. — G conserve le même son, et *u* est pareillement muet dans les mots suivants, *orgueil* (*orguieil*) *anguille, anguillère, guillemet,* (dans ces quatre mots, *il* et *ill* ont le son mouillé), *guichet, guimauve,* ainsi que dans les mots figurés par M. Landais qui suivent: *guié* (*gué*), *guié* (*gai*), *guiété* (*gaîté*), *guiéman* (*gaîment*), *guiène* (*gaîne*), *égaiè-ié* (*égayer*), etc.

Mais il y a certains mots, ainsi que l'on vient de l'observer, dans lesquels l'*u* se fait parfaitement entendre, comme dans *aiguille, aiguillette, aiguillon, aiguisé, aiguisement,* etc., que l'on

prononce *aigu-ille, aigu-illette, aigu-illon,* (dans ces trois mots *ill* ont le son mouillé), *aigu-izé, aigu-izeman,* etc. Dans les noms propres *de Guise, d'Aiguillon, le Guide, u* se fait entendre et on doit prononcer *de Gu-ize, d'Aigu-illon, le Gu-ide,* (Lévizac, tome I, page 77; Duvivier, tome I, page 37; Landais, etc.)

Les principes que l'on a exposés dans cet article sont basés sur la prononciation de Paris, et il est aisé de se convaincre que la manière dont les personnes instruites prononcent en Canada *g* initial, ou dans les corps du mot, devant *a, o, u, e, i, y, l, r,* n'est, pour ainsi dire, que l'application de ces mêmes principes; d'où il résulte que, sur ce point, notre prononciation est conforme à celle de Paris. Dans le midi de la France, au contraire, on fait sentir assez généralement le son très dur de *g* dans *orgueil, énorgueillir, gueulard, gueule, guerre, gueusaille, gueux, égayer, gai, gaîment, gaîté, gaîne,* etc., ce que l'on condamne à Paris, comme un vice de prononciation.

Je reviens maintenant au mot figuré *gheular* (*gueulard*). Si l'auteur prétend que l'on doit faire sonner le *g* moins dur ou adouci dans la syllabe *gheu,* il y aura réellement peu à objecter contre cette prononciation, puisque c'est à peu près ainsi que les personnes instruites prononcent *gueullard,* en Canada. Je dis *à peu près,* car on prononce réellement *guieulard* avec M. Landais, ou plutôt avec les Parisiens.

Si l'auteur prétend, au contraire, que l'on doit faire sonner le *g* dur dans *gheu,* il est complètement dans l'erreur, et il a grandement tort de chercher ainsi à nous faire abandonner la bonne prononciation de Paris, pour nous faire adopter la mauvaise prononciation du midi de la France.

Concluons de là que l'on doit continuer à prononcer en Canada, avec M. Landais, *guieule* (*gueule*), *guieulé* (*gueuler*), et leurs semblables.

Au mot *Joliment.* — " On fait quelquefois, dit l'auteur, un étrange abus de ce mot; comme quand on dit: *cet homme est joliment laid; il fait joliment froid.* "

Suivant l'Académie et Landais, *joliment* se prend quelquefois ironiquement et signifie *beaucoup, extrêmement;* pris dans ce sens, il est familier. L'Académie donne pour exemples: *elle l'a joliment tancé; vous vous êtes joliment trompé;* et Landais, *il est joliment laid.*

" Le mot *Longue-vue,* dit l'auteur, employé pour signifier *lunette d'approche,* ou *lunette à longue-vue,* est un solécisme. "

" Lunette de longue-vue, dit l'Académie, verb. *vue,* ou plus ordinairement *longue-vue,* lunette d'approche, qui sert à voir distinctement les objets éloignés. . . *Cette longue-vue est excellente* ". . . " *Longue-vue,* dit Landais, est

une lunette d'approche d'une grande longueur, au moyen de laquelle on aperçoit des choses fort éloignées. Au pluriel, des *longues-vues.*"

Au mot *Mal-complaisant.* — Selon l'auteur, il faut dire, *peu complaisant.* "Les locutions, *mal appris, mal éduqué,* ajoute l'auteur, sont incorrectes: il faut dire *mal élevé*"... Selon l'Académie, Boiste, Noël et Chapsal, Landais, etc., *mal appris* signifie un homme grossier, sans usage et sans éducation. Landais donne pour exemples: une personne *mal apprise;* vous êtes un *mal-appris.* Ce terme est familier.

L'expression *Moyennant que,* n'est pas française, selon l'auteur; il faut dire: *pourvu que.* —*Moyennant que,* dit Landais, est une locution conjonctive qui signifie *à condition que.*

Les mots *Pieote, pieote-volante,* sont des barbarismes, dit l'auteur. Il faut *variole, varicelle;* ou *petite-vérole, petite-vérole-volante.*

Selon Messieurs Catineau, Gattel, Boiste, Landais, Nodier, etc., la petite-vérole porte le nom de *pieote* dans quelques provinces de France. Le mot *pieote* n'est donc point un barbarisme dans les provinces où il désigne communément la *petite-vérole,* surtout lorsque l'on convient avec l'auteur que l'on fait usage du mot *picoté* pour désigner *marqué de la petite-vérole,* ou mieux *de la picote.*

Au mot *Plançon.* — On désigne ainsi, dit l'auteur, une longue et forte pièce de bois écarrie: c'est une faute. . . Ce n'en est pas une au moins aux yeux de MM. Boyer, Salmon et Boiste qui désignent par le mot *plançon* une longue et forte pièce de bois écarrie.

Au mot *Portant.* — " Portant, dit l'auteur, participe du verbe *porter,* ne doit pas être employé comme adjectif verbal. Il ne faut donc pas dire: *je suis bien portant, — elle est bien portante;* mais *je me porte bien; elle se porte bien.* "

Il faut espérer que cette décision ne nous empêchera pas de continuer à dire avec Boiste, Landais et l'Acadmie: *je suis bien, — je suis mal portant; elle est bien, — elle est mal portante.*

Au mot *Queue.* — " Prononcez *keu,* dit l'auteur, et non pas *qu-eu.* " — On a déjà observé que *queue* se prononce *kieu,* à Paris, avec le son adouci et moins dur de *k.* C'est précisément de cette manière que les personnes instruites prononcent *queue* en Canada.

Au mot *Sauvagesse.* — " Ce mot, dit l'auteur, ne se trouve dans aucun dictionnaire. " — Il se trouve dans ceux de Catineau, de Boiste et de Landais. C'est un substantif féminin: *cette sauvagesse est sage et vertueuse:* mais on

ne pourrait pas dire, *une femme sauvagesse;* il faudrait dire, une femme sauvage. — Il est aisé de concevoir pourquoi ce mot est peu usité en France, et pourquoi, au contraire, il est assez fréquemment employé en Canada.

Au mot *Somme.* — " Cette phrase *dormir un somme,* dit l'auteur, pèche contre la grammaire, parce que *dormir,* verbe neutre, n'a point de régime: dites: *faire un somme.*" — Gattel, Noël et Chapsal, Nodier, Landais, l'Académie, etc., emploient le verbe *dormir* activement dans les phrases suivantes: *dormir un bon somme; dormir un somme,* etc.

Au mot *Sortir.*—S'il faut en croire l'auteur, on ne doit pas dire: *sortez cet homme de la maison; — sortez ce cheval de l'écurie;* mais *faites sortir cet homme, faites sortir ce cheval.* Selon l'Académie, Boiste, Landais, Gattel, Noël et Chapsal, Nodier, etc., *sortir* s'emploie aussi comme verbe actif dans quelques phrases du langage familier, où il signifie *faire sortir,* tirer, etc. L'Académie donne pour exemples: *sortez ce cheval de l'écurie; sortez la voiture de la remise,* etc.

Au mot *Sur.* — Selon l'auteur, il ne faut pas dire, *les cheveux me dressèrent sur la tête,* mais *à la tête.* — Selon M. Landais, on peut également faire usage de ces deux locutions.

Voyez les observations précédentes, au mot *Dresser.*

Au mot *Transvider.* — " Ce verbe n'est pas français, suivant l'auteur; *transvaser,* l'est. " On touve le verbe actif *transvider* dans Boiste et Landais, pour signifier vider un vase en versant son contenu dans un autre. Boiste ajoute que ce verbe est très usité en physique.

Au mot *Apertement.* — L'auteur classe l'adverbe *apertement* (du latin *aperte*) parmi les mots barbares et dénaturés. Catineau, Boiste et Landais l'emploient pour signifier *manifestement, ouvertement.* Boiste ajoute que ce mot est usité et qu'il est très bon.

Aux mots *Blague, Blaque.*—Ces deux termes sont populaires et familiers. Ils signifient l'un et l'autre *sac à tabac,* autrefois, *sac à petun.* — Landais n'admet que le mot *blague*, et prétend que *blaque* est hors d'usage. L'Académie ne mentionne ce dernier mot que pour renvoyer à *blague.* Ne pourrait-on pas conclure de là, que l'auteur du *Manuel* a eu tort d'avancer que l'on doit dire *blaque* au lieu de *blague?*

---

# DEFENSE

DE

# L'AUTEUR DU "MANUEL"

# Défense de l'auteur du "Manuel"

Aux remarques sur la prononciation de la diphtongue *oi,* publiées dans votre feuille de samedi dernier [1], permettez que l'auteur du *Manuel des difficultés de la langue française,* oppose les observations suivantes:

L'auteur des *Remarques* prétend que Duvivier et Gattel diffèrent sur la prononciation de la diphtongue *oi:* que le premier suit celle de l'Académie, tandis que le second enseigne une prononciation usitée seulement dans le midi de la France. L'auteur du *Manuel* croit cette assertion erronée, et il en fournit la preuve en mettant en regard les passages où ces auteurs traitent de cette prononciation.

1. Extrait des Remarques sur le *Manuel des difficultés,* etc., publiées le 23 avril dernier dans la Gazette française de Québec.

| DUVIVIER | GATTEL |
| --- | --- |
| donne à la diphtongue *oi* trois sons qu'il désigne comme suit: *ouè* ou *è; oua* bref, et *oua* long, mais il ajoute que cette diphtongue a d'autres sons qu'il est difficile de représenter par écrit. | admet aussi trois différentes articulations de la diphtongue *oi*, qu'il figure ainsi: *oè*, *oa* et *oua*. Mais il prévient le lecteur que les nuances de ces sons sont si difficiles à saisir, qu'il a jugé qu'il était plus convenable de toujours désigner la prononciation de cette diphtongue par *oa*, en affectant l'*a* d'un accent circonflexe lorsque le son devait être plus fortement appuyé. |

Il est donc évident que Duvivier et Gattel sont d'accord pour le fond, et que tout au plus ils différeraient d'opinion sur quelques distinctions subtiles, qui n'affecteraient nullement la règle générale [sujette à quelques rares exceptions] fournie par le *Manuel.*

Mais comme il est à craindre que la logique de ce raisonnement ne soit pas sentie par tous nos grammairiens, l'auteur du *Manuel* l'abandonne, pour s'attacher à un fait qui parlera plus haut que tous les arguments possibles, à un fait qui portera la conviction dans toutes les intelligences, et que voici:

*Messieurs Noël et Chapsal,* est-il dit dans le "Troisième Article", *figurent la diphtongue* oi. . . *comme on la prononce dans le midi de la France, et non pas comme on la prononce à Paris.*

S'il fallait admettre cette assertion, il s'ensuivrait un étrange phénomène dans les annales de la littérature; car il en résulterait, ni plus ni moins, que Noël et Chapsal auraient imposé à l'Université, et par conséquent à la France entière, la prononciation de la diphtongue *oi,* telle qu'usitée dans le midi de la France!!! Et la preuve? dira-t-on — La preuve est dans le fait que le dictionnaire de Noël et Chapsal a été mis au rang des livres classiques par l'Université; qu'il a été adopté par les Ecoles militaires, et qu'il a été autorisé par la Maison royale de Saint-Denis, l'un des plus beaux établissements d'éducation de la France. De plus la grammaire de Noël et Chapsal, qui est arrivée à sa 32e édition, a été mise également au rang des livres classiques, et adoptée pour les Ecoles militaires: enfin, M. Noël, l'un des auteurs, est depuis nombre d'années, Inspecteur général de l'Université. Et l'on dira, en présence de ces vérités, que la prononciation de la diphtongue *oi,* telle que figurée dans le dictionnaire de Noël et Chapsal, n'est pas en harmonie avec celle de l'Université, qui est aussi celle de l'Académie!

L'auteur du *Manuel* a eu, pendant un séjour de six mois à Paris, l'avantage d'entendre les Berryer, les Mauguin, les Lafitte tonner du haut de la tribune à la Chambre des Députés: il a pu admirer le talent des plus célèbres prédicateurs de la grande Métropole, et souvent il

s'y est trouvé en présence d'hommes de lettres. Ses oreilles sans cesse frappées de sons pour lui étrangers, devaient naturellement réveiller son attention, exciter sa curiosité; aussi n'a-t-il pas manqué d'interroger, en maintes occasions, l'usage quant à la prononciation difficile de la diphtongue *oi,* qui fait le sujet de la présente discussion, et il ne peut revenir de son étonnement quand il lit aujourd'hui dans le "Troisième Article" déjà cité, que notre prononciation de la diphtongue oi *est conforme à celle de Paris!* Il serait presque tenté de soupçonner une mystification, si la réflexion et les convenances ne l'arrêtaient.

Du reste l'auteur du *Manuel,* quoique convaincu des avantages qui résultent naturellement de discussions amicales et polies, dans l'intérêt de la science, ne se serait point avisé de se placer devant le public, si la question importante de la prononciation de la diphtongue *oi* ne fût venue le forcer d'offrir des observations rassurantes aux parents, qui ont placé le *Manuel* entre les mains de leurs enfants.

Ayant accompli une tâche importante et obligée, l'auteur du *Manuel* se retire de l'arène, se condamne à un silence qu'il ne rompra que dans un cas extrême. Il n'a garde de vouloir pallier les erreurs de son opuscule, d'alléguer les difficultés qui accompagnent un premier jet de cette nature. Il ose néanmoins se flatter d'avoir indiqué les fautes les plus saillantes de son

ouvrage dans l'errata attaché au *Manuel* qui est en vente à la librairie de MM. Fréchette et Cie.

*
* *

Fort de mes convictions, *surtout* depuis la publication du *Troisième Article* de la critique de mon *Manuel,* j'avais résolu de ne reparaître sur la scène de discussion que dans un cas urgent. Les trois *Articles* publiés dernièrement, sont venus doubler l'intensité de mes sentiments, et fixer sans retour ma pensée. Mais voilà que quelques personnes, *peu versées dans les questions grammaticales,* sont ébranlées dans leur foi première, et attribuent mon silence à l'impuissance de défendre mon terrain.

Je cède donc à une nécessité, qui ne s'était point trouvée dans mes prévisions: et j'aborde de suite les objections publiées dans vos feuilles, en priant toutefois le lecteur de se rappeler, que mon *Manuel* est un petit livre destiné au jeune âge, et qui, par cette raison, ne devrait pas arriver aux discussions profondes, aux disputes interminables sur les difficultés de la langue.

1. La grammaire de Le Tellier [39e édit.] adoptée pour les Maisons des ordres royaux de France, dit: *vôtre sœur à l'air* " bon ". L'Académie [édit. de 1832] et Lequien disent: *elle*

*a l'air* " content et contente ". J'étais donc libre de choisir, et j'ai usé de mon droit. Et j'ajouterai, une fois pour toutes, qu'*en général* une locution adoptée par quelques auteurs respectables, fût-elle repoussée par l'Académie même, dont l'autorité est incontestablement très grave, peut être reproduite dans l'enseignement sans encourir de blâme. Autrement il faudrait flétrir et condamner tous les manuels, toutes les grammaires et tous les dictionnaires qui existent. Car tous diffèrent sur plusieurs points entre eux et de l'Académie, qui à son tour ne manque jamais d'offrir des variations à chaque édition nouvelle.

2. Un catalogue des pays, des royaumes, des provinces, etc., qui exigent l'article, eût été interminable, et par là même déplacé dans un petit manuel: aussi n'en existe-t-il pas. Quant au passage que l'on m'oppose, j'y trouve moi la condamnation formelle des expressions, *il demeure* " en " *Pérou,* " en " *Mogol,* " en " *Japon,* " en " *Canada:* aussi bien que de ces autres, *il arrive* " de " *Japon,* " de " *Pérou,* " de " *Canada.* Le Canada pendant plus de deux siècles a été regardé en Europe comme une contrée éloignée; donc ce nom, suivant Lévizac, doit prendre l'article.

3. Selon Boiste, la baie de la canneberge porte aujourd'hui le nom de l'arbuste qui la produit. En conséquence de cette dénomination *toute récente,* je dois réformer mon ar-

ticle, et dire *cueillir, manger des* "canneberges". Mais je me garderai bien de dire, *cueillir, manger des* "atocas", parce que le mot *atoca* est purement indien, et qu'il ne paraît pas qu'on l'ait adopté en France.

4. Plusieurs grammairiens, il est vrai, prononcent à la manière française le *ch* des mots Ezéchias, Ezéchiel. D'autres lui donnent le son du *k,* et j'ai opté pour l'opinion de ces derniers.

5. L'autorité de Duvivier jointe à celle de Noël et Chapsal, m'a fait adopter la locution *demain soir.* L'Académie ne s'est point prononcée sur cette manière de parler, dit-on. Et qu'en résulte-t-il, si ce n'est que je me trouvais par cette circonstance plus au large?

6. Il me suffit que l'Académie ait approuvé l'expression, *les cheveux me dressent* "à" *la tête,* pour l'offrir avec confiance au jeune âge. D'ailleurs Rolland et Noël et Chapsal approuvent le même langage. Le lecteur aura, sans doute, remarqué que le critique de mon *Manuel* a abandonné dans cette circonstance l'autorité de l'Académie, pour recourir à celle de Landais!

7. On lit dans Duvivier: "Le verbe *éclairer* n'a point de régime direct, s'il désigne l'action d'apporter de la lumière à quelqu'un, pour qu'il voie clair." La conséquence est patente. D'ailleurs l'Académie, dans l'édit. de 1798, et encore

dans celle de 1832, veut que l'on dise, *éclairez* "à" *Monsieur.*

8. Ayant détruit toutes mes notes, je ne puis en ce moment indiquer la source où j'ai puisé mes remarques sur les mots latins *et cœtera.* Mais à défaut d'autorité positive, la raison ne dit-elle pas que cette phrase, *Pierre, Jean, Paul,* etc., *enseignent que*. . .peut se lire correctement comme suit: *Pierre, Jean, Paul* "et autres", *enseignent que. . .?*

9. L'Académie, [édit. de 1832,] Trévoux, Rolland, Noël et Chapsal, auxquels il faut etc., mettent tous *exclu, exclue,* et *exclus, excluse.* Il me semble que mon article aurait dû passer *sauf* en si belle compagnie.

10. Duvivier et Noël et Chapsal prendront fait et cause pour mon article sur la prononciation de l'*f* finale de certains mots. Duvivier dit:. . . *œuf frais, œuf dur, bœuf gras, bœuf salé, dont le* f *ne se prononce ni en prose ni en poésie;* et il cite à son appui Lévizac. Duvivier continue: *dans cerf, on ne prononce pas non plus la lettre* f; et ce qui surprendra peut-être quelqu'un, c'est que Duvivier invoque, en faveur de la prononciation de ce dernier mot, l'autorité de l'Académie, de Lévizac, de Gattel, de Wailly!

Noël et Chapsal disent: *f ne se prononce pas dans cerf. . . œuf frais. . . œuf dur. . . bœuf gras.*

Reste l'*f* du mot *neuf* à expédier. Plusieurs

grammairiens célèbres, dit l'auteur des Remarques, veulent que l'*f* du mot *neuf* [fait depuis peu] soit muette au pluriel. C'est précisément sur l'autorité de ces *grammairiens célèbres,* que j'ai prononcé au pluriel *habits neu;* et l'on veut m'en faire conscience!

11. Noël et Chapsal condamnent l'expression *hier au matin,* et veulent que l'on dise *hier matin.*

12. Le Tellier (39e édit.) dit: "malgré que" *est une faute grossière.* Noël et Chapsal écrivent: "malgré que" *n'est plus français.* Quelques grammairiens admettent un seul cas où l'on puisse dire *malgré que:* c'est quand il est construit avec le verbe *avoir.* Je puis donc affirmer de nouveau que la locution *il sort malgré qu'on le lui défende,* est vicieuse.

13. Duvivier dit que "massacrant" *ne se trouve dans aucun dictionnaire;* et il ajoute... *il nous semble que* "massacrant" *ne peut pas avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer.* On lit dans Noël et Chapsal: "massacrant" *n'est pas français; du moins on n'en trouve d'exemple ni dans l'Académie, ni dans nos bons auteurs.*

Supposons maintenant que l'Académie, dans une nouvelle édition de son dictionnaire, et autres grammairiens aient accueilli récemment le terme *massacrant:* qu'en conclure? — que Duvivier, Noël et Chapsal et une foule d'autres ont tort de l'avoir rejeté?—Ce serait le comble

de la déraison, ce serait condamner *in globo* tous les lexicographes, tous les grammairiens qui ont jamais existé. D'un autre côté, faut-il blâmer l'Académie d'avoir adopté un nouveau mot? — Nullement, parce qu'il est possible que le poids de son autorité l'emporte avec le temps. Mais accorder à l'Académie une autorité sans limites, serait une absurdité.

Suivant Noël et Chapsal, le verbe "moucher" *n'est jamais neutre.* Duvivier s'exprime dans le même sens. Boiste [édit. de 1836] dit que ce verbe est *actif et pronominal.* L'Académie [édit. de 1832] dit aussi qu'il est actif. C'est d'après ces graves autorités que j'ai écrit: *moucher n'est jamais neutre.*

15. On lit dans Rolland: "nouveau" *s'emploie adverbialement, pour dire nouvellement: du beurre nouveau battu. On ne s'en sert pas en ce sens avec un substantif féminin.* L'Académie [édit. de 1832] dit: "nouveau" *s'emploie aussi quelquefois dans une signification adverbiale... Du vin* "nouveau" *percé... On ne s'en sert pas dans ce sens avec un substantif féminin.* Donc, etc.

16. Duvivier, Rolland, Noël et Chapsal écrivent sans *s, numéro, duo, trio.* Ces autorités en valent bien d'autres, surtout quand on les joint à l'Académie, qui suivant Duvivier, remarquons le bien, écrit ces mots également sans *s.*

17. Grande a été ma surprise de retrouver

ici l'affirmation que la diphtongue *oi* se prononce à Québec comme à Paris!

Le témoignage des hommes sur ce fait serait-il par hasard en défaut, et l'auteur des *Remarques* n'aurait-il jamais rencontré un Parisien! Me faut-il prendre aujourd'hui *à rebours* les renseignements que j'ai sollicités avec tant d'empressement sur cette prononciation à Paris, pendant un séjour de six mois! Enfin les sons que j'y ai entendus, et qui retentissent encore à mon oreille, n'auraient-ils été que des illusions de l'imagination! des songes creux!

Quoi qu'il en soit, voici une preuve *tangible* que je vais puiser dans les écoles élémentaires de Paris *même,* preuve qui répondra victorieusement à toutes les objections, et ramènera le calme dans l'esprit de quelques personnes trop faciles à s'effrayer.

J'ouvre un livre élémentaire, écrit avec un rare talent, et qui est débité *par milliers* à Paris chez Belin-Le-Prieur, et je lis sur la prononciation de la diphtongue *oi* ce qui suit:

" SEPTIÈME LEÇON

*Voyelles composées*

" Les voyelles *a, e, o,* s'unissent à l'*i* ou à l'*u* qui les suit, et il en résulte un autre son.

Signes. Sons
*oi* *oa*

Diphtongue, deux sons de voyelles prononcés ensemble.

" *Exception à la septième leçon.*

*oi* se prononce *è:*

" 1° Dans foible, foiblesse, harnois, monnoie, pamoison, paroître, je parois, connoître, je connois, j'apparois, je comparois, je reconnois, méconnois.

" 2° Dans les mots marquant une action passée ou conditionnelle:

" *Ce matin,* je cherchois, je touchois, je sentois, ils dansoient, ils sautoient, ils écrivoient; *à présent* je sauterois si je pouvois, je rirois si j'osois, je travaillerois si j'étois sage.

" 3° Dans la plupart des noms d'habitants de lieu;

" Les Marseillois, Lyonnois, Mâconnois, François, Anglois, " etc.

D'après ce témoignage irrécusable, il est clair, qu'à quelques exceptions près, le son de la diphtongue *oi* est figuré par *oa* dans l'enseignement des écoles élémentaires de Paris. Et il est digne de remarque, que si l'on avait suivi, dans ce petit livre, l'usage admis aujourd'hui par l'Académie, de remplacer dans certains cas

l'*oi* par *ai* le nombre des exceptions aurait été *presque* nul.

Force donc est d'admettre, que "la diphtongue" *oi* "ne se prononce pas à Québec comme à Paris".

Dans votre feuille de samedi dernier, [28 mai,] l'on revient à la prononciation de la diphtongue *oi*. J'ai lu ce très long article, et loin d'être ébranlé, je me trouve plus que jamais affermi dans ma pensée.

18. La *simple assertion* que le mot indien pémina, a été incorporé à la langue française, pour signifier la baie de l'aubier du Canada, ne me convainc pas.

19. Par une singulière méprise, l'auteur des *Remarques* me fait *condamner comme vicieuses* [ce sont ses paroles] les expressions, *tirer les vers du nez,* etc. Mon article est là pour attester le contraire; qu'on le lise. Non, je n'ai point condamné ces expressions comme *vicieuses.* Je savais qu'elles se trouvent dans plusieurs dictionnaires, je les y avais vues; je savais également qu'elles ne pèchent point contre les règles de la syntaxe; mais j'ai dit, et j'ose répéter, qu'elles sont *surannées, ignobles* et j'ajouterai *dégoutantes,* quand elles inondent le discours.

20. Porter une question de grammaire devant les sièges de justice!!! devant les tribunaux militaires!!!

Un tel langage, dans une discussion littéraire, ne semble guère convenable.

J'ai vainement essayé, dit l'auteur des *Remarques,* à prouver que *Trois-Rivières* est un nom *masculin;* qu'il est du nombre *singulier,* et qu'il ne peut prendre l'article *les.*

Duvivier va parler, et l'on verra si mon article est, ou non, en harmonie avec les leçons de l'auteur de la *Grammaire des Grammaires.*

Relativement au *genre,* Duvivier, édit. de 1822, p. 118, dit:

" Sont *masculins* d'après le sens, "

. . . . . .

" 9° Tous les noms des villes en général: s'il y en a de féminins, c'est un petit nombre; et quelques-uns font même très distinctement connaître leur genre, étant composés de l'article, comme d'une partie propre et inséparable du nom: tels que *La Rochelle, La Villette* et autres semblables. "

Relativement au *nombre,* il dit, p. 135:

" Le nom propre n'étant qu'un nom de famille, un nom qui distingue un homme des autres hommes, une chose des autres choses, ne peut être susceptible de l'idée accessoire de pluralité. "

Et plus loin:

" . . . tant qu'un nom reste nom propre, il ne peut. . . prendre la marque du pluriel. "

Quant à l'*article, Duvivier,* p. 219, dit:

" Les hommes. . .ont regardé une ville comme

" un point par rapport à une province, à un royaume. Dès lors le nom de ville n'est pas susceptible de plus ou de moins d'étendue, et il se trouve naturellement parmi ceux qui ne doivent pas prendre l'article. "

Et il ajoute :

" Les noms propres de divinités, d'animaux, de villes, de lieux particuliers, se mettent aussi sans article ; parce que, comme nous l'avons déjà dit, le sens de ces mots est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. "

Il résulte donc de ces passages, que *Trois-Rivières* est un nom *masculin* du nombre *singulier,* et qu'il ne peut prendre l'*article.*

Je pourrais m'en tenir à cette opinion de Duvivier, fondée, comme elle l'est, sur des arguments puisés dans la nature même de la chose : opinion d'ailleurs qui n'est nullement contredite par Lévizac. Mais d'autres inculpations demandent quelques mots de réponse.

Je proteste que je n'ai jamais rêvé que les Romains fussent venus au Canada baptiser une ville du nom de *Trifluvium.* Je savais que *Trifluvium* est le nom latin imposé à la ville de *Trois-Rivières* par les premiers missionnaires du Canada ; et en donnant un nom du nombre *singulier* pour désigner, non plus les trois rivières formées à l'embouchure du Saint-Maurice, mais bien une ville, ces enfants de Saint-François ont fait preuve de connaissances

grammaticales; et voilà tout simplement pourquoi j'ai cité leur traduction.

Mais allons un pas plus loin; essayons une phrase latine, bâtie dans le sens de ceux qui veulent que *Trois-Rivières* soit un nom pluriel. En rendant compte de la localité de cette ville, l'on dira: *Tria flumina sunt œdificata super flumen S. Laurentii.* Quelle confusion dans les idées! quelle disparate dans les termes! enfin quel langage! Et puis en français cette phrase offre également les mêmes contre-sens, les mêmes défauts. Traduite littéralement en anglais, cette locution serait aussi révoltante que dans les autres langues. Aussi les géographes anglais disent-ils invariablement, sans *article* et *au singulier: Three Rivers IS situated,* etc.

Mais pourquoi l'auteur des Remarques a-t-il recueilli plus de trente noms de lieux portant l'article? Loin de nier, j'ai admis dans mon *Manuel* l'exception pour ces noms. Pourquoi surtout n'a-t-il pas fourni un nom de ville de l'Europe avec l'article *les?*

J'ai écrit en toutes lettres, même en lettres italiques, *Le Hâvre, Le Puy, La Rochelle;* j'ai reconnu formellement dans mon article la correction de ces termes. Avec ces faits sous les yeux, était-il loyal de la part de mon adversaire, de travestir ces mêmes termes, pour me prêter le langage barbare: *il demeure à Hâvre... à Puy... à Rochelle?...*

*Trois-Rivières,* peu connu depuis longtemps

en France, n'est guère mentionné avec détails, que par quelques auteurs récents, qui ont écrit *ex professo* sur le Canada. Encore parmi ceux-ci quelques-uns n'ont-ils pas toujours songé à la syntaxe du mot *Trois-Rivières* Cependant il y a d'heureuses exceptions; et je puis offrir ici une couple de noms, entre quelques autres, qui ne me reviennent plus, et dont je n'ai réellement pas le loisir de faire la recherche.

Vosgien, par Roujoux [1834], écrit *Trois-Rivières* sans l'article. Isidore LeBrun de mémoire. . . l'écrit également sans l'article. Je ne dois pas omettre ici Bouchette, quoiqu'il dise le pour et le contre dans sa *Description Topographique du B. Canada.* On sait que cette traduction de l'anglais a été, si non faite, du moins retouchée par une main française. On y lit le mot *Trois-Rivières* tantôt avec, tantôt sans l'article. Voici un des passages les plus remarquables sans l'article [p. 307]:

"... *Trois-Rivières* étant fort négligé, il n'accrut pas beaucoup son étendue, et cependant vers le commencement du siècle dernier, il [*Trois-Riv.*] commença etc. ... et jusqu'à présent il [*Trois-Riv.*] n'a éprouvé, etc."

Le même auteur dit [p. 563]: *La Seigneurie DE Trois-Pistoles.*

Et p. 565: *Trois-Pistoles EST coupé,* etc.

Relativement au mot *Trois-Rivières,* voici mon dernier mot: L'unité est essentiellement

opposée à la pluralité: or *Trois-Rivières* (ville) est un point, une unité: donc, etc.

21. J'ai eu tort, mais seulement *à demi,* d'avoir avancé qu'*approprier,* dans le sens de *nettoyer,* est une faute grossière. J'aurais dû écrire avec Rolland : *approprier.... rendre propre...vieillit.* Puisque l'auteur des *Remarques* invoquait cette autorité, il ne pouvait omettre cet avertissement important: car un mot qui s'en va, perd les droits affectés aux membres de la famille.

22. Le célèbre P. Blanchard, qui a tant écrit pour le jeune âge, recommande le *Dictionnaire de locutions vicieuses, par M. D. R., édit 2me, Paris,* 1825. On y lit: "*venez aveque moi,* mauvaise prononciation... le *c* à la fin de ce mot ne se fait entendre que devant une voyelle." J'ajouterai que le son du *c* de ce mot serait quelquefois insupportable dans la poésie.

23. J'ai blâmé l'emploi du mot *bande* pour signifier la *musique* d'un régiment. Je n'en ai parlé que dans ce sens, et dans aucun autre: et c'est faire violence à mes paroles, que de leur donner une extension qu'elles n'ont pas.

En rédigeant mon article, j'avais sous les yeux l'Académie, et j'y lisais, *bande de voleurs, bande d'archers, bande de violons,* etc. J'y lisais aussi: la *musique du Roi,* la *musique de la Chambre, Maître de musique, etc.;* mais nulle part, *la* "bande" *de musique du Roi, la* "bande"

*de musique de la Chambre*, etc. Un tel langage ferait crisper les nerfs.

24. J'ai condamné comme *ridicule* la locution, *si vous trouvez votre belle.* L'Académie, au contraire,, écrit, *prendre sa belle* signifie *saisir l'occasion!* mais de suite elle avertit que cette expression est *familière.*

Quant à l'expression *en belle*, je l'ai vainement cherchée dans les lexicographes; je ne l'ai rencontrée dans aucun auteur: et si elle est mentionnée quelque part, j'ai la conviction qu'elle n'a pu trouver place que parmi les termes ignobles et populaires. Si elle est mentionnée quelque part, ai-je dit: mais je n'en dois pas douter, puisque l'auteur des *Remarques* a fait la découverte de la phrase suivante, qu'il a transcrite en italiques: *si vous voulez lire, vous l'avez en belle.* Seulement il a oublié d'indiquer l'ouvrage où il l'a puisée: ce qui était de rigueur.

25. Qu'est-ce qu'une *futaille en botte?* L'Académie et Trévoux répondent, *celle dont les douves et les fonds sont préparés, et assemblés.* Or dans les grands ateliers on réunit en botte, et on lie ensemble les différentes pièces de chaque futaille afin qu'elles ne se trouvent point mêlées avec d'autres, lorsque le temps de les monter est arrivé. C'est aussi liées en bottes que, dans le commerce, les futailles sont transportées par terre et par mer.

Maintenant quelle idée le peuple attache-t-il

à cette locution, *cette futaille est tombée en botte,* si ce n'est que, par accident ou par vétusté, elle *a été brisée?* Or, une *futaille brisée,* se retrouve-t-elle précisément dans l'état où elle était avant d'être montée? Absurdité! Et puis, *un homme tombé en botte!* ô horreur!

L'auteur des *Remarques* affirme qu'on ne dit plus *une futaille en javelle.* Ici, comme en maintes autres occasions, j'ai à regretter de ne trouver qu'une *simple affirmation:* j'ajouterai que le besoin de connaître les sources où mon adversaire a puisé, s'est fait vivement sentir, dans mon examen de ses innombrables locutions imprimées en italiques, parmi lesquelles il m'a été le plus souvent impossible de démêler son langage de celui de ses autorités.

26. Quoi! un traité entier sur la prononciation des lettres *c, k, q, qu,* etc., pour faire arriver à la prononciation de deux seuls mots: *cœur et chœur!!*

On cite Duvivier, p. 32. Je n'y trouve rien, absolument rien qui a trait à la présente question. Mais la page 47 du même auteur fournit la solution désirée, et la voici:

"Après *c* la lettre *h* est purement *étymologique* dans plusieurs mots qui viennent du grec, ou de quelque langue orientale, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avaient un *h* aspiré, et que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k,* comme dans... *chœur...*"

Donc la lettre *h* du mot *chœur* est étymologique, et par conséquent elle est nulle en prononciation : donc la lettre *h* laisse au *c* du mot *chœur,* la prononciation naturelle du *k:* donc pour figurer le son du mot *chœur,* il faut écrire *keur.*

Mais consultons quelques autres autorités. La prononciation du mot *chœur* est figurée dans Boiste le parisien, remarquons-le bien, par *keur;* dans Gattel par *keur;* dans Wailly par *keur;* dans Rolland par *keur;* dans Noël et Chapsal par *keur;* dans Wailly par *keur:* et l'on viendra me blâmer d'avoir aussi écrit *keur,* pour figurer la prononciation du même mot!

Du reste je déclare franchement que je n'ai pu suivre le fil des arguments de l'auteur des *Remarques* dans son très long discours sur la prononciation de la lettre *c.*

27. L'Académie de 1832, Trévoux, Noël et Chapsal de 1828, Salmon, Wailly, Boiste, Boyer, Rolland, rejettent le mot *croustillant.* Le dictionnaire de *Locutions Vicieuses* cité plus haut, dit : *cette pâtisserie est croustillante:* dites, *croquante... croustillant n'est pas français.*

N'étais-je pas libre de préférer toutes ces autorités à celle de Landais, alors même que ce dernier recevait l'appui de Noël et Chapsal, dans une édition récente de leur dictionnaire?

28. L'Académie, Trévoux, Boiste, Boyer, Noël et Chapsal, Rolland, Salmon, Wailly,

disent qu'*ébaroui* est un terme de marine. Bien plus, l'auteur des *Remarques* se joint à eux pour dire qu'*ébaroui* est un terme de marine: et puis du même trait de plume ce Monsieur écrit: " les expressions *ce seau est ébaroui, cette cuve est ébarouie,* sont très correctes. "

Les seaux, les cuves seraient donc *exclusivement* employés dans la marine!

Mais ce qui étonnera sans doute, c'est que l'auteur des *Remarques* prétend que ces expressions sont *très correctes,* parce qu'elles *sont généralement reçues dans un* [ce] *pays.* D'après ce principe, ce Monsieur doit dire: *je me greille pour sortir; je revire de bord,* et surtout il ne peut manquer *d'embarquer dans sa cariole!!*

29. Avouer que le mot *fièrement,* dans le sens de *beaucoup,* est signalé par l'Académie comme populaire, c'est avouer qu'il n'appartient pas au langage poli. D'ailleurs Boiste dit que *fièrement,* dans le sens de *beaucoup,* est *abusif:* et c'est à quoi l'auteur des *Remarques* n'a pas probablement fait attention, lorsqu'il a cité cet auteur comme lui étant favorable.

30. C'est une erreur très grave d'avoir fait du mot *fraîche* un substantif, pour ensuite le donner comme régime du verbe *prendre. Fraîche* est un adjectif. *A la fraîche,* selon Noël et Chapsal, est une *locution adverbiale.* Je persiste donc à soutenir que *prendre la fraîche* est un barbarisme.

31. L'Académie (1832), Trévoux, Boiste,

Salmon, Boyer, Rolland, Noël et Chapsal, Prieur et Wailly, rejettent le vieux mot *fringale*. Je me suis rangé à leur avis, et je m'y tiens.

32. *Ginguer* a vieilli, dit-on. Cela est si vrai qu'il ne se trouve maintenant que dans les très rares ouvrages qui fournissent une nomenclature des mots et locutions qui ne vivent plus que dans l'histoire. J'avais donc raison de le retrancher du nombre des vivants. Quant au substantif *gingue,* réservé pour le genre burlesque, n'était-il pas urgent de l'appuyer de quelque nom respectable?

33. Je dis que *gadelle* n'est pas synonyme de *groseille*. L'auteur des *Remarques* prétend le contraire; et il renvoie pour la preuve à plusieurs dictionnaires, qu'il nomme, et dans lesquels, ajoute-t-il, les mots *gadelle* et *gadellier, se trouvent écrits en toutes lettres.*

Il est évident que l'auteur des *Remarques* est ici en dehors de la question. Car il ne s'agit nullement de savoir si le mot *gadelle* se trouve dans quelques dictionnaires, mais de constater qu'il s'y trouve comme synonyme du terme *groseille* qui, dans tous les lexiques, sans exception aucune, désigne le fruit à grappes, qui fait le sujet de la présente discussion. Or, après avis donné que le mot *gadelle* ne se trouvait ni dans l'Académie ni dans Bomare, je croyais satisfaire à ma conscience d'*humble compilateur,* en transcrivant dans mon article le pas-

sage remarquable du Nouv. Dict d'Hist. Nat. que je reproduis ici : *Gadelle, nom que portent les groseilles dans la ci-devant province du Perche.*

Y a-t-il dans ce langage quelque ambiguité? Est-il croyable qu'une société de savants naturalistes français, ait pu affirmer que le mot *gadelle* n'est usité que chez une portion minime du peuple français, tandis que le contraire serait vrai pour la France entière?

Ouvrons maintenant au mot *groseille,* l'Académie, Trévoux, Bomare, Boiste, Noël et Chapsal, Wailly, Rolland, Boyer, Salmon, Prieur : nous n'y trouvons pas *une seule fois* le mot *gadelle* à côté de celui de *groseille.*

Dans Lallement, Boudot, le Gradus de Boinvilliers et la Table latine de Bomare, *ribes* [terme latin pour groseille] est toujours rendu par le seul mot *groseille. Egalement Boyer,* Salmon et Prieur, traduisent le mot anglais *currants* toujours par *groseilles,* jamais par *gadelles.*

Mais enfin, dit-on, *gadelle* se trouve dans les dictionnaires. Oui, sans nul doute : dans le Nouv. Dict. d'Hist. Nat. ; mais seulement comme terme usité dans la ci-devant province du Perche ; et encore dans un petit nombre d'autres, pour signifier *une sorte de groseille,* suivant l'expression de Salmon, de Boiste et de Noël et Chapsal. Or *une sorte de groseille* n'est pas la groseille même.

Je demeure donc convaincu que *gadelle* ne peut être usité comme synonyme de *groseille,* hors du territoire de la ci-devant province du Perche.

34. Rolland et Noël et Chapsal ont figuré la pronnciation du mot *gueulard,* par *gheu-lar.*

A leur exemple j'ai figuré le même mot de la même manière.

Cette courte observation me semble répondre au long article de l'auteur des *Remarques.*

J'ajouterai néanmoins que *gheu-lar* figure la prononciation française, et *gu-elar* la canadienne et je laisse au lecteur à comparer les sons de ces deux mots.

Je terminais cet article, Monsieur le Rédacteur, au moment où votre feuille de samedi dernier m'a été remise. La lettre de l'auteur des *Remarques* que j'y ai lue, me force de discontinuer la présente polémique: et en conséquence, cet article est le dernier que je me permets de vous adresser.

Veuillez, de grâce, lui accorder un coin dans un de vos plus prochains numéros, et accueillir mon respect et ma reconnaissance bien sincère.

---

# REMARQUES SUR LE MANUEL

PAR LE G.-V. DEMERS

# Remarques sur le " Manuel "

L'auteur du *Manuel des difficultés de la langue française,* prétend prouver, dans quelques observations qu'il a publiées le 28 avril dernier, que Duvivier et Gattel sont d'accord pour le fond sur la prononciation de la diphtongue *oi,* et *qu'ils ne diffèrent d'opinion que sur quelques distinctions subtiles qui n'affectent nullement la règle générale* (*sujette à quelques rares exceptions*), *fournie par le Manuel.*

Pour mettre le lecteur en état de juger sainement de cette étrange assertion, il suffira de comparer la prononciation figurée par ces deux grammairiens, de quelques mots mentionnés dans le paragraphe de Duvivier cité par l'auteur des *Remarques sur le Manuel.* Ces mots sont *voyelle, royaume, loi, foi, mois, pois, bois.* Duvivier figure ainsi la prononciation de ces

mots : *voi-ïelle, roi-ïaume, louè, fouè, mouâ, pouâ, bouâ.* Gattel, au contraire, la figure ainsi : *voa-ièle, roa-iôme, loâ, foâ, moâ, poâ, boâ.* Or est-il un seul grammairien de bonne foi qui oserait soutenir sérieusement que ces deux manières de prononcer la diphtongue *oi* sont *les mêmes pour le fond, et qu'elles ne diffèrent tout au plus que sur quelques distinctions subtiles qui n'affectent nullement la règle générale?* Et cependant il est bon de remarquer que tous les mots dont il s'agit dans cet article, à l'exception de deux seulement, sont monosyllabes, et que dans les principes de la prononciation de Paris, les monosyllabes sont, en général, les mots où la diphtongue *oi* est plus fréquemment représentée par *oa,* comme on peut le voir dans l'extrait des *Remarques sur le Manuel* publié dans votre feuille du 23 avril dernier.

L'auteur, dans la crainte que la *logique de son raisonnement ne fût pas sentie par tous nos grammairiens,* passe rapidement à une autre objection, ou plutôt à un nouveau genre de preuve en faveur de sa thèse, et prétend démontrer que la diphtongue *oi* est figurée dans le dictionnaire de Noël et Chapsal de la manière qu'on la prononce à Paris ; la preuve, sans réplique, selon lui, qu'il en donne, c'est que ce dictionnaire a été mis au rang des livres classiques par l'Université, qu'il a été adopté pour les Ecoles militaires, et qu'il a été autorisé pour la Maison royale de Saint-Denis, l'un des plus

beaux établissements d'éducation de la France.

A toutes les preuves qu'il a données pour soutenir son opinion, l'auteur en ajoute une nouvelle bien capable de faire la plus vive impression sur ceux de ses lecteurs qui le connaissent personnellement : c'est son séjour de six mois à Paris, séjour qui lui a procuré le précieux avantage d'entendre les plus célèbres orateurs de la capitale, tant sacrés que profanes, et qui lui a fourni, en maintes occasions, les moyens les plus sûrs de constater par lui-même que, dans cette grande ville, on prononce la diphtongue *oi* précisément de la manière qu'il l'a figurée dans son *Manuel,* pages 86 et 100.

On doit sans doute présumer favorablement des dictionnaires français qui ont été jugés dignes d'être mis au rang des livres classiques par le Conseil royal de l'Université : mais il ne faut pas conclure de ce qu'ils ont mérité cette distinction honorable, qu'ils sont parfaits et exempts de toute espèce de défauts sous tous les rapports : la raison bien simple en est que, de l'aveu des meilleurs lexicographes, de tels dictionnaires sont encore à paraître en France. Dans l'adoption des dictionnaires propres aux hautes classes des établissements soumis à son régime, le Conseil royal de l'Université doit d'abord avoir égard au prix, et par conséquent, au format de ces sortes d'ouvrages. Il n'a réellement à choisir qu'entre ceux qui dans le cadre resserré d'un seul volume in-8°, réunissent plus

d'avantages et présentent moins de défauts dans leur rédaction. Or, le dictionnaire de Noël et Chapsal se trouve indubitablement dans cette catégorie. Le Conseil royal de l'Université ne pouvait donc pas se dispenser de le mettre au rang des livres classiques, malgré la prononciation vicieuse (du moins au jugement des classes lettrées de la capitale) de la diphtongue *oi* figurée par *oa* dans ce dictionnaire.

Il y a plus, et l'auteur du *Manuel* ne peut pas l'ignorer, le Conseil royal de l'Université ne doit avoir que peu d'égards au système de prononciation adopté dans les dictionnaires qu'il admet au rang des livres classiques; la raison qu'il a d'en agir ainsi, est que ces dictionnaires ne sont pas seulement à l'usage des établissements universitaires de la France entière. C'est aux administrateurs de chacun de ces établissements à adopter ceux de ces dictionnaires qui leur conviennent le mieux sous tous les rapports, et conséquemment, sous celui de la prononciation, s'ils le jugent à propos. C'est ainsi que les administrateurs des Ecoles militaires et de la Maison royale de Saint-Denis ont adopté le dictionnaire de Noël et Chapsal pour les établissements dont ils sont respectivement chargés. Ce chiffre, il faut l'avouer, paraît bien faible, lorsqu'on le compare au grand nombre d'établissements universitaires disséminés dans la capitale et dans les départements voisins; et surtout lorsqu'on considère l'excel-

lente rédaction de ce précieux dictionnaire. J'ignore à quel propos l'auteur cite à l'appui de son assertion la grammaire de Noël et Chapsal, puisqu'il y est à peine fait mention de la manière de prononcer la diphtongue *oi*, du moins dans l'édition de 1841 que j'ai sous la main. Au reste, ce que je viens de dire suffirait pour répondre à cette objection, quand bien même cette grammaire représenterait réellement la diphtongue *oi* par *oa*.

J'avoue avec bien du plaisir que cette autorité est extrêmement respectable et qu'elle est d'un très grand poids sous bien des rapports; je suis forcé néanmoins de reconnaître que lorsqu'il s'agit de constater quelle est la véritable prononciation en usage à Paris, il m'est impossible de ne pas lui préférer celle de Duvivier, de Catineau et de Landais, édition de 1840 et 1841, et surtout celle de Boiste, qui n'a, je le répète, *établi son système de prononciation que sur celui de la capitale (Paris), dans laquelle il est né, et où il a vécu dans le sein de la classe lettrée, et qui n'a publié ce système qu'après l'avoir soumis à l'oreille et à la critique des personnes les plus capables d'en juger dans la capitale*

Je prie le lecteur de revoir cet extrait en entier, et de bien se persuader qu'il ne renferme aucune *mystification*, comme il sera facile de le démontrer par la suite, si l'auteur du *Manuel* paraît l'exiger *sérieusement*.

*
* *

L'auteur du *Manuel* se plaint, dans les observations qu'il a publiées dans votre feuille du 28 du mois dernier, de ce que le petit livre, qu'il n'avait fait paraître que pour être à l'usage du jeune âge, a fait naître des *discussions profondes et des disputes interminables sur les difficultés de la langue française,* auxquelles il ne devait pas s'attendre. S'il veut bien se donner la peine d'examiner le ton tranchant, réformateur, et parfois même un peu leste qui règne dans son *Manuel,* surtout les erreurs qui s'y sont glissées, il sera forcé de convenir qu'il est lui-même la cause des contrariétés qu'il éprouve aujourd'hui.

L'auteur a-t-il droit de se plaindre de celles de mes remarques qu'il signale dans ses observations? C'est ce que je dois examiner ici.

1. A la page 7 du *Manuel, verb. air,* l'auteur s'exprime ainsi: " On dit, *cette femme à l'air bon,* et non pas *bonne,* parce que *bon* se rapporte à l'*air,* etc. " C'est bien là, comme on le voit, approuver la première de ces locutions et condamner la seconde. . . Pour prouver que l'on peut, sans se rendre coupable du crime de lèse-langage, faire usage de ces locutions: *cette femme a l'air bonne,. . . a l'air souriante,. . . douce,. . . contente,* etc., — je me suis borné à

rapporter presque textuellement la décision motivée de l'Académie (éd. de 1835), sans néanmoins condamner l'opinion contraire, parce qu'elle est soutenue par d'excellents grammairiens. L'auteur a trouvé dans cette citation la critique de l'article *air* du *Manuel.* Au lieu d'avouer de bonne foi qu'il se serait exprimé autrement, s'il eût connu cette décision de l'Académie lorsqu'il a composé son *Manuel,* il prétend au contraire justifier cet article: et comme s'il jouait de malheur, le principe sur lequel repose sa justification, est si évidemment opposé aux règles de la critique grammaticale, qu'il n'y a pas un seul grammairien qui ne le condamne même à la première lecture.

Comme l'auteur du *Manuel* cite souvent ce qu'il appelle l'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1832, je crois devoir prévenir le lecteur que les seules éditions de ce Dictionnaire qui aient jamais existé, sont celles de 1694, de 1718, de 1740, de 1762, de 1798, et enfin de 1835. Cette dernière édition est bien préférable aux autres sous tous les rapports. — L'Académie, au moment de la Révolution française, était loin d'avoir terminé les changements notables qu'elle voulait introduire dans la cinquième édition de son dictionnaire. Son travail se réduisait alors à quelques notes marginales et interlinéaires qu'elle avait faites sur un des exemplaires de la quatrième édition. C'est d'après cet exemplaire que Smits a publié, en

1798, la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, mais sans ce corps célèbre qui n'existait plus alors, et seulement sous les auspices de l'un de ses membres. Ainsi toutes les prétendues éditions de 1801, de 1813, de 1832, etc., ne sont que des réimpressions de la cinquième édition, auxquelles on s'est contenté d'ajouter les termes d'arts et de sciences devenus nécessaires à l'époque de chacune de ces réimpressions. Il est vraiment fâcheux que l'auteur du *Manuel* n'ait pas eu ces connaissances bibliographiques quelques années plus tôt, parce qu'il lui aurait été facile de se procurer la dernière édition de cet excellent dictionnaire, avant de publier le *Manuel,* ce qui lui aurait évité bien des méprises. Je passe à l'examen du No. 2 des observations.

2. Suivant Lévizac et tous les grammairiens, on met l'article devant les noms de contrées éloignées et peu connues [1]. Or les Canadiens français peuvent-ils considérer le vaste pays qu'ils habitent comme une contrée éloignée et peu connue? Pourquoi donc ne pourraient-ils pas dire en se conformant à une règle générale de la langue française: *il est venu, — il demeure, — il voyage en Canada,* comme on dit

---

1. On pourrait demander à l'auteur des observations pourquoi il a omis cette partie essentielle de la règle, *et peu connues?* (*N. de l'auteur des Remarques.*)

*il est allé, — il demeure,— il voyage en France, — en Ecosse, — en Italie, — en Sicile, — en Syrie, — en Egypte, — en Algérie,* etc.? Telle était la question que je faisais à l'auteur du *Manuel* dans celle de mes remarques qu'il signale dans cet article.

3. Notre *atoca* [1] est une espèce d'airelle canneberge ou d'airelle des marais particulière à l'Amérique du Nord. Les premiers colons qui s'établirent en Canada, ne connaissant point cet arbuste, lui donnèrent, ainsi qu'à la baie qu'il produit, le nom indien qu'il a toujours porté depuis, et qu'il porte encore de nos jours. Ce nom n'est pas scientifique, à la vérité, mais il fait parfaitement connaître, et beaucoup mieux que la nouvelle dénomination que l'auteur du *Manuel* voudrait introduire aujourd'hui, l'arbuste et la baie qu'il désigne. Que le lecteur en soit lui-même le juge. — L'auteur prétend que l'on ne peut dire, *cueillir, manger des ato-*

---

1. On lit dans le Nouveau Dictionnaire de la langue française de Laveaux (Paris 1820) :

"ATOCA, s. m. T. de bot. C'est l'airelle canneberge."

Laveaux est l'auteur des additions faites au Dictionnaire de l'Académie dans l'édition publiée par Moutardier et Leclère en 1803, et qui donna lieu à un long procès que les éditeurs gagnèrent devant trois tribunaux et qu'ils perdirent en quatrième instance. Il est aussi l'auteur d'un Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française, etc.

(*N. du Réd. Gaz. Québ.*)

*cas,* parce que le mot *atoca* est purement indien, et qu'il ne paraît pas qu'on l'ait adopté en France, mais il faut dire avec Boiste, *cueillir, manger des canneberges.* Or, je vous le demande, lecteur, cette manière toute nouvelle de s'exprimer serait-elle bien comprise dans nos campagnes ? Et d'ailleurs, la baie que Boiste appelle *canneberge,* est-elle bien la même que notre *atoca?* La réponse à cette question est facile. Selon Boiste, la canneberge est *bonne à manger:* or, ce n'est certainement pas là le côté brillant de l'*atoca,* qui n'est recherché que parce qu'il est propre à l'assaisonnement des mets.

J'avais oublié de mentionner, dans celle de mes remarques qui est l'objet de cette petite discussion, que le savant voyageur et botaniste Michaux, après mûr examen sur les lieux, donne à notre *atoca le* nom *d'airelle des marais à gros fruits.*

4. L'observation que l'auteur fait ici, supplée à celle qu'il aurait dû faire à l'article *ch* du *Manuel.*

5. J'avais avancé sur l'article *Demain* du *Manuel,* page 35, que l'Académie ne dit que *demain au soir,* sans s'exprimer sur *demain soir.* Je dois avouer qu'au mot *soir,* elle dit aussi *demain soir.* Après avoir corrigé cette erreur, je vais répondre à l'objection No. 5 de l'auteur du *Manuel.*

L'Académie dit également *demain matin* et

*demain au matin, demain soir* et *demain au soir:* selon l'auteur du *Manuel* au contraire, on dit: *demain matin, demain soir,* de préférence à *demain au matin, demain au soir.* C'est bien là décider une question grammaticale, (en matière peu importante, à la vérité) contre l'opinion de l'Académie. "L'autorité de Duvivier jointe à celle de Noël et Chapsal, dit l'auteur du *Manuel,* m'a fait adopter la locution *demain soir.*" — Je réponds 1°. Que ces savants grammairiens avaient publié, le premier sa grammaire, et les deux autres leur excellent dictionnaire avant 1835; d'où il résulte qu'il y a dans ces ouvrages plusieurs points de grammaire qui ne sont pas parfaitement conformes à la dernière édition de l'Académie. 2°. Que, sur cet article, Duvivier est peu favorable à l'auteur du *Manuel,* comme il est aisé de le voir par la manière dont il s'exprime, aux mots *matin, soir,* dans ses *remarques détachées.* Voici ses propres paroles: "On dit dans le style soutenu: *hier au soir, demain au soir, hier au matin, demain au matin.* Mais dans la conversation on peut dire: *hier soir, demain soir, hier matin, demain matin.*" Or, est-il bien vrai que ces deux locutions, *on peut dire, on dit de préférence,* soient vraiment identiques? C'est à l'auteur du *Manuel* à le démontrer.

6. Dans ma remarque sur le mot *dresser* du *Manuel,* après avoir fait observer que, selon Landais, on peut dire également: *cette nou-*

*velle fait dresser les cheveux à la tête* et *sur la tête,* je me suis contenté d'ajouter que l'Académie donne pour exemples: *cela fait dresser les cheveux à la tête,* ou simplement, *cela fait dresser les cheveux; les cheveux me dressent à la tête.* Etait-ce donc là abandonner l'autorité de l'Académie, pour recourir à celle de Landais? — Mais pourquoi mentionner ici l'opinion de Landais? — Pour faire voir que cette locution: *cela fait dresser les cheveux sur la tête,* quoique l'Académie la passe sous silence, a néanmoins une grave autorité en sa faveur, et pour empêcher que certain critique ne la qualifie de quelque épithète peu convenable.

Comme le *Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires de la langue française* par M. Napoléon Landais est souvent cité dans cette discussion, il ne sera pas inutile de faire connaître ici ce que l'on pense en France de cet ouvrage important. Quoique ce Dictionnaire soit d'une acquisition un peu coûteuse, puisqu'il est plus étendu que celui de l'Académie, et qu'il est pareillement en deux volumes, le chiffre de la vente en a été néanmoins vraiment extraordinaire. — La première édition qui en a été faite a été achevée à la fin de 1835. Elle a été immédiatement suivie de trois autres avec des augmentations considérables. Dès 1840, l'auteur en a donné une cinquième édition qui a été épuisée en si peu de temps, que l'éditeur a été forcé de faire un nouveau tirage dès le com-

mencement de la présente année. Déjà, à cette époque, les libraires en avaient vendu 52,000 exemplaires. Un débit aussi rapide prouve mieux que tous les discours le mérite et l'excellence de ce précieux dictionnaire, et la grande réputation dont il jouit dans toute l'étendue de la France.

La *Grammaire générale ou résumé de toutes les Grammaires françaises* du même auteur, forme un moyen volume in-quarto (troisième édition de 1841). Elle est en tout point digne du *Dictionnaire des Dictionnaires.* Ces deux ouvrages se complètent l'un par l'autre, et sont, ainsi que la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie et la 9me édition du Dictionnaire de Boiste (1839) par M. Charles Nodier et Louis Barré, indispensables à toutes les personnes qui veulent écrire sur la langue française. Je conseille à l'auteur du *Manuel* de se procurer ces excellents ouvrages lorsqu'il donnera une seconde édition du sien.

7. L'auteur du *Manuel,* pour prouver que cette locution, *éclairer à quelqu'un,* n'a pas vieilli, cite un passage de Duvivier qui lui paraît si décisif, qu'il ne peut s'empêcher de dire que *la conséquence est patente.* C'est bien dommage qu'il n'ait pas eu à sa disposition une nouvelle édition de la *Grammaire des Grammaires* publiée à Bruxelles en 1839 [1], il y aurait

1. Dans cette édition on a indiqué tous les points de

trouvé au mot *éclairer à Monsieur,* page 398, une note *b* conçue en ces termes : " Cette locution a vieilli ; on dit maintenant : *éclairez Monsieur,* éclairer une personne qui descend un escalier, etc., (Acad. 1835). " Il n'existe point d'édition de l'Académie de 1832 ; il est donc inutile de citer cette prétendue édition. Au reste, si l'auteur soutient encore que cette locution, *éclairer à quelqu'un,* n'a pas vieilli, libre à lui de discuter ce point de grammaire avec l'Académie.

8. L'auteur avance que cette phrase, *Pierre, Jean, Paul,* etc., *enseignent que...* peut se lire correctement comme suit : *Pierre, Jean, Paul, et autres, enseignent que...* C'est là une vérité que personne ne lui conteste. Mais de bonne foi, pouvait-il, dans son *Manuel,* conclure de là, contre le sentiment de l'Académie, que, " quand il est question de *choses,* on dit, *et cœtera,* et que quand il s'agit de personnes, il faut dire, *et autres,* ou *et d'autres,* ou *et les autres* " ?

9. L'auteur du *Manuel,* pour prouver, contre le sentiment de l'Académie (édit. de 1835), que le participe *exclus, excluse,* n'a pas vieilli, s'appuie sur l'autorité de l'Académie (édit. de

---

et grammaire d'orthographe sur lesquels l'Académie, dans son édition de 1835, se prononce dans un sens différent de celui de Duvivier. (*N. de l'aut. des Rem.*)

1832), de Trévoux, de Rolland, de Noël et Chapsal, de Wailly, de Restaut, de Duvivier, de Lévizac, etc.

Je suis porté à croire que l'auteur avouera facilement 1°. qu'il n'a jamais existé d'édition de l'Académie de 1832, et que cette prétendue édition n'est que la réimpression de l'édition de 1798; 2°. que Trévoux et Restaut sont trop anciens pour constater de nos jours si le participe *exclus, excluse,* a vieilli ou non; 3°. que Rolland, Noël et Chapsal, Wailly, Duvivier et Lévizac ont été publiés avant 1835; 4°. que lorsque l'on réimprimera ces ouvrages, on ne manquera pas sans doute de les mettre en rapport avec la nouvelle édition de l'Académie, comme on l'a fait dans une nouvelle édition de la Grammaire de Noël et Chapsal (Bruxelles 1841), dans la neuvième édition de Boiste par C. Nodier et L. Barré, Paris 1839; dans une nouvelle édition de Duvivier (Bruxelles 1839), dans laquelle on a ajouté plus de 300 notes pour lui procurer ce haut degré de perfection. Si l'auteur du *Manuel* avait eu cette édition sous la main, il y aurait trouvé, page 196, une note relative au verbe *exclure,* qui lui aurait appris que l'Académie, édit. de 1835, dit que *exclus, excluse,* a vieilli.

10. Dans ma remarque sur l'article *F* du *Manuel* je n'ai fait qu'exposer l'opinion de l'Académie sur la prononciation de *f* final dans certains mots mentionnés dans le *Manuel.*

L'auteur s'apercevant que cette opinion diffère assez notablement de la sienne, invoque, pour défendre son article, l'autorité de Duvivier, de Noël et Chapsal, de l'Académie, (édit., sans doute, de 1832), de Lévizac, de Gattel et de Wailly. Il me suffira, pour faire tomber cette objection, de référer aux observations que je viens de faire en répondant à l'objection précédente.

J'ai cru devoir ajouter à la fin de ma remarque la note suivante, pour me conformer à la pratique des grammairiens qui écrivent sur la langue française; " Il est juste cependant de faire observer ici, que plusieurs grammairiens célèbres prétendent que *f* final ne doit point se faire sentir au pluriel dans *neuf* (fait depuis peu), dans *cerf, serf,* et *nerf.* "

L'auteur, après avoir lu ma remarque, ne pouvait certainement pas ignorer que je suis loin d'approuver l'opinion de ces grammairiens, puisque je m'appuie sur l'autorité de l'Académie pour réfuter cette assertion du *Manuel:* " dans le mot *neuf* l'*f* se fait sentir au singulier, et elle est muette au pluriel; *un habit neuffe, des habits neu.* " Comment donc a-t-il pu ajouter à la fin de son objection le paragraphe suivant: " Reste l'*f* du mot *neuf* à expédier. Plusieurs grammairiens célèbres, dit l'auteur des *Remarques,* veulent que l'*f* du mot *neuf* (fait depuis peu) soit muette au pluriel. C'est précisément sur l'autorité de ces *gram-*

*mairiens* célèbres que j'ai prononcé *habits neu;* et l'on veut m'en faire conscience!"

11. Voyez ma réponse à l'objection No. 5 de l'auteur.

12. L'auteur s'exprime ainsi dans son *Manuel,* page 64: "*Malgré que,* dans le sens de *quoique,* a vieilli, *et n'est plus français.* Ainsi ne dites pas: *il sort malgré qu'on le lui défende.*" Je demande au lecteur si ce n'est pas là déclarer formellement qu'on ne peut jamais faire usage de *malgré que* pour *quoique?* A cette assertion j'ai opposé, dans ma remarque sur cet article du *Manuel,* l'autorité de l'Académie, de Landais, et des grammairiens modernes [1], qui tous conviennent que la conjonction *malgré que* peut s'employer avec le verbe *avoir* et le subjonctif: *malgré qu'il en ait, nous savons de quoi il s'agit.* Voici de quelle manière l'auteur répond à ce passage si décisif: "Le Tellier (édit. de 1839) dit: *malgré que est un faute grossière:* Noël et Chapsal écrivent: *malgré que n'est plus français.* Quelques grammairiens admettent un seul cas où l'on puisse dire *malgré que;* c'est quand il est construit avec le verbe *avoir.* Je puis donc affirmer de nouveau que la locution, *il sort malgré qu'on le lui défende,* est vicieuse." Il est bon

---

1. Tels que Boiste, Nodier, Duvivier, Lévizac, etc., que je m'étais dispensé de nommer alors.

de remarquer avec quelle réserve l'auteur s'exprime dans ce passage, *quelques grammairiens. . .*, et surtout avec quel soin il se garde de mentionner l'Académie. Je présume qu'il avait de bonnes raisons d'en agir ainsi.

Voyons maintenant si MM. Noël et Chapsal sont parfaitement d'accord avec lui sur la conjonction *malgré que.* Voici les propres paroles de ces deux célèbres lexicographes: "*malgré que,* employé dans le sens de *quoique,* a vieilli, et n'est plus français; ainsi ne dites pas: *il sort malgré qu'on le lui défende.* Cependant l'usage a consacré l'emploi de *malgré que,* dans ces sortes de phrases: *malgré que vous en ayez, malgré qu'il en ait.*"

Il paraît que l'auteur n'a omis dans son *Manuel* la dernière partie de ce passage (sans en prévenir le lecteur) que parce qu'il préférait alors l'opinion précitée de Le Tellier. La grammaire de cet auteur estimable, est, en général excellente dans son genre; mais elle n'est après tout, qu'un ouvrage purement élémentaire, que l'on ne voit pas communément cité dans les discussions grammaticales des grands maîtres. Je n'ajoute ici aucunes autres réflexions que pour ne pas priver le lecteur du plaisir de les faire lui-même.

13. L'auteur, pour ne pas avouer qu'il a eu tort d'avancer dans son *Manuel* que *massacrant* ne se trouve dans aucun dictionnaire, cite Duvivier et Noël et Chapsal à l'appui de son

assertion. Si ces savants grammairiens avaient publié leurs ouvrages depuis 1835, ils se seraient bien gardés de dire que *massacrant* ne se trouve dans aucun dictionnaire. Cette erreur de Duvivier a été corrigée dans l'édition de Bruxelles de la *Grammaire des Grammaires* de 1839. Elle le sera pareillement dans la nouvelle édition de Noël et Chapsal, si même elle ne l'a pas déjà été.

L'auteur ne s'en tient pas là. " Supposons maintenant, ajoute-t-il, que l'Académie, dans une nouvelle édition de son dictionnaire, et que d'autres grammairiens aient accueilli récemment le terme *massacrant,* qu'en conclure ? " que Duvivier, Noël et Chapsal et une foule d'autres ont tort de l'avoir rejeté? Je réponds de la manière la plus positive qu'il serait ridicule et injuste de les blâmer d'en avoir agi ainsi. Mais il serait difficile d'excuser de la même manière un grammairien qui aurait avancé, en 1841, que le terme *masacrant* ne se trouve dans aucun dictionnaire. Encore un mot, et je termine ma réponse à cette objection. L'Académie, comme personne ne l'ignore, a toujours été ennemie de toute espèce d'innovations hasardées, et, jusqu'à présent, tous les vrais grammairiens, ainsi que les plus savants littérateurs, ont considéré son dictionnaire comme l'œuvre mûrie d'un grave aréopage, qui ne sanctionne que les expressions et les locu-

tions consacrées par le temps [1]. Il paraît que l'auteur ne partage pas cette opinion, du moins si l'on en juge par ce qu'il ajoute à la fin de son objection. Voici ses propres paroles: " d'un autre côté, faut-il blâmer l'Académie d'avoir adopté un nouveau mot? — Nullement; parce qu'il *est possible que le poids de son autorité l'emporte avec le temps.*"

14. L'auteur continue à soutenir, contre le sentiment de l'Académie et de Landais, que le verbe *moucher* n'est jamais neutre. Il appuie son opinion sur l'autorité de Noël et Chapsal, de Duvivier, de Boiste (édition de 1836), et de l'Académie (édition de 1832). Ma réponse à cette objection est renfermée dans celles que j'ai déjà données précédemment; ainsi il me suffira de faire observer que cette erreur qui se trouvait dans l'édition de Boiste de 1836, a été corrigée dans celle de 1839.

15. Le dictionnaire de Rolland a été publié avant 1835; ainsi ma réponse est la même que la précédente.

16. Même réponse, excepté que je dois ajouter que l'erreur dont il s'agit, a été corrigée dans l'édition de Duvivier de 1839.

Il ne sera pas inutile de faire observer, en terminant ces remarques, que l'on doit user d'une grande circonspection et d'une extrême

---

1. Préface de la Grammaire de Landais.

réserve, lorsque l'on entreprend de réformer la prononciation de la langue française en Canada. Ce n'est pas sur la prononciation du midi ou du nord de la France, que l'on doit se guider, mais sur celle de la capitale et des départements voisins. Pour avoir voulu procéder d'une manière contraire, l'auteur du *Manuel* s'est exposé à critiquer ce qu'il y a de correct dans notre prononciation et à préconiser ce que les hommes lettrés de Paris considèrent comme un défaut notable dans la leur.

Le moindre inconvénient qui pourrait résulter du nouveau système que l'auteur désirerait nous faire adopter, serait de détruire l'uniformité de prononciation parmi nous, et d'exposer quelques jeunes personnes, peu familiarisées avec les bons grammairiens de Paris, à prendre, même dans la maison paternelle, certains petits airs d'afféterie qui pourraient finir par les rendre ridicules contre l'intention de leurs instituteurs.

Je puis ajouter ici, sans craindre de me tromper, que les Canadiens sincèrement attachés à la langue de leur pays, doivent vivement regretter que l'auteur du *Manuel,* au lieu de faire de vains efforts pour changer notre prononciation sur quelques points qui ne sont nullement répréhensibles, ne se soit pas élevé avec plus de force contre notre articulation lourde et traînante de la voyelle *a,* et qu'il ne se soit pas étendu plus au long sur cet article important.

C'est là, à mon avis, une véritable lacune dans le *Manuel*. J'ose prendre sur moi, uniquement dans le désir d'être utile à la jeunesse, de remplir cette lacune, du moins en partie, par quelques observations sur la quantité de la voyelle *a*.

Pour rendre ce que j'ai à dire plus intelligible, je pense qu'il ne sera pas inutile de donner ici la table suivante, où l'on a indiqué avec le plus grand soin les cas particuliers où la voyelle *a* est longue, ou brève, ou douteuse dans la dernière et surtout dans l'avant-dernière syllabe de chaque mot.

Je suis porté à croire qu'il sera plus facile, au moyen de cette table, de distinguer les mots où notre articulation vicieuse de la voyelle *a* se fait remarquer davantage. Cette prononciation désagréable nous vient, comme personne ne l'ignore. principalement de la Normandie et de la Bretagne, où elle est encore assez généralement répandue, ainsi que dans les autres parties du nord de la France. Il est impossible qu'elle puisse se maintenir longtemps parmi nous, puisque déjà toutes les classes instruites de la société semblent se concerter pour la faire disparaître. Que nos grandes institutions littéraires aient le courage de se mettre à la tête de cette réforme dans l'enseignement public, et bientôt nous n'aurons plus à rougir d'un défaut de prononciation que les étrangers ne manquent pas de remarquer lorsqu'ils arrivent en Canada.

Voici la table dont je viens de parler :

On distingue deux sortes d'*a*, l'un *grave* ou *ouvert*, comme dans *blâme, âcre*, et l'autre *fermé* ou *aigu*, comme dans *trace, glace*. Le premier est toujours *long* et le second toujours *bref;* c'est-à-dire que l'on appuie plus longtemps pour prononcer l'un que pour prononcer l'autre. — Il est *douteux*, lorsque l'usage n'a pas encore décidé s'il est long ou s'il est bref dans certains cas.

1° *A* est long et ouvert quand il se prend pour la première lettre de l'Alphabet: *un petit* " a ", *ni* " a " *ni* " b "; il est bref et fermé quand il est préposition: *il demeure* " à " *Paris: j'écris* " à " *Londres; j'ai parlé* " à " *Pierre;* il en est de même quand il vient du verbe *savoir: Paul* " a " *Pierre* "a" *des livres; il* "a" *chanté.* Il est bref et très fermé dans les prétérits et les futurs, *il aima, il aimera*, etc.; dans l'article *la;* dans les pronoms *ma, ta, sa;* dans les adverbes *çà là, déjà, oui-dà*, etc.; un peu plus ouvert et moins bref dans la plupart des substantifs pris des langues *étrangères*, comme dans *sofa*, ou *sopha, agenda*, etc., et dans les noms propres, comme dans *Cinna, Attila, Canada, eaux de Spa*, etc.

2°. *Abe*. Long dans *crabe* (*crustacée*); douteux dans *arabe, astrolabe;* bref dans les autres mots, *syllabe*, etc.

3°. *Able, abler*. Long dans *câble, fable, diable*, et dans les verbes *accabler*, il *accable, hâbler*, il *hâble, ensabler*, il *ensable:* bref, selon

quelques-uns, douteux selon d'autres, dans les adjectifs, comme dans *aimable, capable,* etc., et dans les substances, comme dans *table, étable,* etc.

4°. *Abre, abrer,* toujours long, comme dans *sabre, sabrer, se cabrer, délabrer,* etc.

5°. *Ace.* Long seulement dans *grâce, espace, il lace, il délace, il entrelace;* bref dans tous les autres mots, *face, glace, vorace,* etc.

6°. *Ache, acher.* Long dans *lâche, lâcher, tâche* (entreprise), *tâcher* (faire en sorte), *gâche, gâcher, mâcher, il mâche, il relâche, relâcher; il se fâche, se fâcher;* bref dans tous les autres mots, *vache, hache, hacher, tache* (souillure), *tacher, il attache, attacher,* etc.

7°. *Acle, acler,* long dans *miracle, il râcle, râcler, débâcle, débâcler:* bref dans tous les autres mots, *oracle, tabernacle, pinacle, obstacle,* etc.

8°. *Acre, acrer.* Long dans *âcre,* (piquant), *sacre* (oiseau); bref dans tous les autres mots, *sacre, sacrer, nacre, nacré,* etc.

9°. *Adre, adrer.* Toujours long, *cadre, escadre; escadrer,* etc., excepté dans *ladre,* où il est bref.

10°. *Afle, afler;* toujours long; *rafle, rafler; j'érafle, érafler,* etc.

11°. *Affre, afré, afrer;* long dans *affre,* (frayeur extrême), *les affres de la mort;* bref dans tous les autres mots, *balafre, balafrer, safre,* etc.

12°. *Age, ager.* Long dans *âge, âgé;* très bref dans tous les autres mots, *sage, ménage, ménager, nage, nager,* etc.

13°. *Agne, agner.* Long dans *je gagne, gagner;* bref dans tous les autres mots; compagne, *accompagner, campagne, cocagne,* etc.

14°. *Aille;* long dans les substantifs, comme dans *rocaille, canaille, paille, bataille,* etc., et dans l'impératif et le subjonctif des verbes: comme dans *qu'il émaille, qu'il travaille, qu'il raille,* etc.; bref dans *médaille,* etc., dans l'indicatif des verbes, comme *il détaille, il émaille, il travaille,* etc.

15°. *Aillé, ailler, aillon.* Long dans *débraillé, railler, un raillon, nous taillons, haillons;* bref dans *médailler, médaillon, détailler, détaillons, travailler; travaillons.*

16°. *Al, ale, alle.* Long dans *hâle, pâle, un mâle, râle ;* bref dans tous les autres mots, *royale, morale, malle,* etc.

17°. *Ame, amme.* Long dans *âme, infâme, flamme,* et dans les prétérits en *âmes, nous trouvâmes, nous allâmes,* etc., bref dans les autres mots, *dame, épigramme, programme,* etc.

18°. *Ane, amne, amner, anne.* Long et ouvert dans *âne, crâne, mânes, manne* (espèce de suc congelé), *je damne, damner, je condamne, condamner,* (dans ces deux verbes et dans leurs dérivés, on ne fait point sonner la consonne

*m*); bref dans tous les autres mots, *cabane, manne,* (panier), *panne,* etc.

19°. *Ape, appe.* Long dans *râpe, râper;* bref dans tous les autres mots, *sape, saper, je frappe, frapper,* etc.

20°. *Apre.* Toujours long; *âpre, capre.*

21°. *Aque, acque:* Long dans *pâque, Jacques;* bref dans tous les autres mots, *casaque, attaquer, attaque, baraque,* etc.

22°. *Ar, ard, art.* Toujours long au pluriel: *Césars, renards, arts;* bref au singulier: *César, renard, art,* etc., ainsi qu'au commencement et au milieu des mots: *artifice, rébarbatif,* etc.

23°. *Are, arre, arron.* Selon quelques grammairiens, toujours long: *avare, bizarre, larron, marron ;* dans les verbes, *je prépare, je m'égare;* mais dans ces verbes il redevient bref, quand la dernière syllabe n'est plus muette: *égaré, préparant, je m'égarais,* etc. — Selon d'autres grammairiens, au contraire, *a* est bref dans *avare, tiare, bizarre,* etc., et long dans *barbare, barreau, carrosse, carrière,* etc.

24°. *Ari, arri.* Long dans *hourvari, marri, équarri;* bref dans tous les autres mots; *marri, Marie, barbarie,* etc.

25°. *As,* toujours long ; *Pallas, pas, tas, amas, gras, tu as, tu aimas, tu aimeras,* etc.

26°. *Ase,* toujours long; *base, emphase, périphrase,* etc.

27°. *Asse, asser.* Long seulement dans *casse, classe, passe, tasse, chasse,* (de saint), *masse,*

(au jeu) ; dans les adjectifs féminins, *basse, grasse, lasse ;* dans les verbes *j'amasse, enchasse, casse, passe, compasse,* et dans leurs composés ; enfin dans la première et la seconde personne du singulier et la troisième personne du pluriel, terminées en *asse, asses, assent,* au subjonctif : *que j'aimasse, que tu aimasses, qu'ils aimassent,* etc. Tous ces mots conservent leur quantité, lors même qu'au lieu de la terminaison muette, ils en prennent une masculine, *chassis, passer, casser,* etc. ; bref dans tous les autres substantifs, *chasse* (au renard), *masse* (amas), etc., et dans la première et seconde personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif ; *que nous aimassions, que vous aimassiez,* etc.

28°. *Ate, ater, ates.* Long dans *hâte, pâte, il gâte, il mâte, mâter* (terme de marine), *il démâte, démâter,* et dans les secondes personnes du *prétérit défini* terminées en *âtes, vous aimâtes;* bref dans tous les autres mots : *vulgate, date, dater, mate, mater* (jeu d'échecs) ; *agate,* etc.

29°. *Ation.* Toujours long; *nation, éducation, opération,* etc.

30°. *Atre, attre;* toujours long; *théâtre, plâtre, emplâtre, idolâtre, opiniâtre,* etc. ; excepté dans *quatre, battre,* et ses dérivés, où il est bref.

31°. *Ave;* toujours bref, selon les grammairiens les plus modernes : *conclave, grave, je pave, il se dépave,* etc., et lorsqu'au lieu de l'*e*

muet il suit une finale masculine: *gravier, faveur, conclaviste, paveur, aggraver,* etc.

32°. *Avre;* toujours long: *hâvre, cadavre, navre,* etc.

(L'abbé d'Olivet, *Prosodie française;* l'abbé Lévizac; Ginguené, article inséré dans la grammaire raisonnée de Panckoucke; Boiste, Landais).

Examinons maintenant en quoi consiste l'articulation vicieuse dont je viens de parler.

1°. *A* préposition, comme dans *il est* "a" *Paris,* est bref et fermé. Il suffit de le rendre long et un peu plus grave, pour lui donner le son que doit avoir *a* considéré comme lettre de l'alphabet. Il est aisé de voir que nous appuyons beaucoup trop sur cet *a* pour le prononcer; ce qui le rend démesurément trop long et extraordinairement grave.

2°. *A* est long dans *crabe* et bref dans *syllabe.* Si l'on fait *a* long et un peu plus ouvert dans ce dernier mot, on aura le vrai son que doit avoir *a* dans le premier.

3°. Pareillement, en appuyant un peu plus sur *a* dans *obstacle,* on aura le son de *a* dans *miracle;* nous faisons cet *a* beaucoup trop long et trop grave.

4°. Nous trouvons dans la première syllabe des mots *ardeur, article, artifice,* le son que doit avoir *a* dans les mots terminés en *ar, ard, art:* d'où il résulte que nous faisons cette voyelle beaucoup trop longue et trop ouverte dans les

mots *César, renard, art,* non seulement au singulier, mais même au pluriel.

5° *A* est long dans *pas, tas, gras ;* notre défaut est de le faire beaucoup trop long et trop ouvert : quelques-uns parmi nous tombent dans le défaut contraire, en le faisant extraordinairement bref et fermé.

6°. *A* est long dans les mots terminés en *ation.* Le vrai son de cet *a,* est celui de *a* première lettre de l'alphabet. Dans tous les mots ainsi terminés, nous appuyons trop pesamment sur cet *a,* lorsque nous le prononçons. Quelques-uns. au contraire, l'abrégent et le ferment excessivement. Ce défaut n'est pas moins désagréable que le premier ; on peut dire même qu'il est plus ridicule, puisqu'il décèle un secret désir de se singulariser, sans s'être donné la peine d'examiner s'il est long ou bref. Je dois avouer ici cependant qu'il n'est pas rare de rencontrer des Canadiens, et en assez grand nombre, qui donnent à cet *a* le vrai son qu'il doit avoir.

Je me flatte qu'à l'aide de la table précédente et des moyens que je viens d'indiquer, il sera facile à notre jeunesse canadienne de connaître, du moins d'une manière passable, le son que *a* doit avoir dans la dernière ou l'avant-dernière syllabe de chaque mot ; et j'ose espérer qu'avec un peu d'attention et quelques exercices, nos jeunes littérateurs se mettront en état de contribuer avec plus ou moins de succès à faire

disparaître du sol canadien ce défaut de prononciation que l'on nous reproche tous les jours, et dont nous sommes heureusement les premiers à rire. Ces observations, ainsi que celles que j'ai faites dans mes remarques précédentes, doivent nous faire sentir vivement le besoin que nous avons d'un bon *Traité élémentaire des sons de la langue française, à l'usage de la jeunesse canadienne.* Un tel ouvrage, s'il était basé sur les principees de la prononciation de Paris, serait, n'en doutons pas, favorablement accueilli, et produirait un bien immense dans notre pauvre Canada. Nous devons espérer que quelque grammairien habile et d'un vrai mérite, se chargera avec plaisir de la rédaction de cet ouvrage important. C'est le vœu bien sincère de l'auteur des *Remarques sur le Manuel.*

17. L'auteur du *Manuel* ne veut absolument tenir aucun compte de la prononciation de la diphtongue *oi* figurée par Messieurs Duvivier, Catineau, Boiste et Landais. Il soutient de nouveau, contre l'opinion de ces célèbres grammairiens de Paris, que la diphtongue *oi* se prononce en *oa,* et non pas en *oè,* dans les classes lettrées de Paris. Et quelles nouvelles preuves apporte-t-il à l'appui de son assertion? Son propre témoignage et l'autorité d'un petit livre élémentaire d'un rare mérite qui se débite par *milliers* à Paris chez Belin Le Prieur!!!

L'auteur néanmoins paraît tellement satis-

fait de ses nouvelles preuves, qu'il ne peut s'empêcher de conclure ainsi : " Force donc est d'admettre que la diphtongue *oi* ne se prononce pas à Québec comme à Paris. " — Je n'ai jamais avancé d'une manière aussi générale, que la diphtongue *oi se prononce à Québec comme à Paris.* L'auteur du *Manuel* en conviendra lui-même, s'il veut bien ne pas oublier que, lorsque j'ai parlé de la prononciation de la diphtongue *oi* figurée par Messieurs Catineau, Landais et Boiste, j'ai toujours ajouté que ces savants lexicographes figurent cette diphtongue *comme on la prononce dans les classes lettrées de Paris;* et que lorsqu'il s'est agi de la manière dont nous prononçons cette diphtongue, je me suis contenté de dire : *c'est ainsi que les personnes instruites prononcent la diphtongue* " oi " *en Canada.* Voir la *Gazette de Québec* du 23 avril et du 28 mai.

Afin de mettre le lecteur en état d'apprécier plus facilement la conséquence que l'auteur du *Manuel* vient de déduire de ses nouvelles preuves, je crois devoir donner, dans les mots suivants, la prononciation de la diphtongue *oi* figurée par les savants lexiographes que j'ai nommés ci-dessus [1].

---

1. J'ai déjà fait observer que M. Landais figure par *oa* la diphtongue *oi*, lorsqu'elle est suivie de *r*.

(L'auteur des *Remarques sur le Manuel.*)

*Moi, moè: droit, droè:—je crois, je croè:—je reçois, je reçoè: — je bois, je boè: — emploi, emploè: — courroi, courroè: — envoyé, envoèié: — soif, soèfe: — paroisse, paroèce: — moitié, moètié: — j'éloigne, j'éloègne,* etc. Or je demande au lecteur si ce n'est pas ainsi que les personnes instruites prononcent en Canada? L'auteur du *Manuel* voudrait au contraire que l'on prononçât ainsi ces mêmes mots: *moa: — droa: — je croa: — je reçoa: — je boa: — emploa: — courroa: — envoaié: — soafe: — paroace: — moatié: — j'éloagne:* etc.

On ne doit pas inférer de là que tous ceux qui demeurent à Paris prononcent la diphtongue *oi* précisément comme Messieurs Catineau, Landais et Boiste la figurent ; car personne n'ignore qu'il arrive tous les jours dans cette capitale un grand nombre d'écrivains, de savants, de littérateurs, de grammairiens, d'artistes, etc., qui ont reçu leur éducation dans différentes parties de la France, et qui comme Vaugelas, De Mézeray, Du Marsais, etc., ne peuvent jamais se défaire du reste de leur ancien *accent provincial.* Cette observation explique pourquoi on remarque une si grande différence de prononciation dans la chambre des députés à Paris, et pourquoi cette différence est beaucoup moins considérable dans la chambre des pairs.

18. Notre *pémina* est une espèce de *viorne* édule particulière à l'Amérique du Nord. Les

premiers colons à qui cette espèce d'édule était inconnue lorsqu'ils s'établirent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, avaient donc droit de créer un terme nouveau pour désigner cette *viorne* ainsi que la baie qu'elle porte. Ils pouvaient donc adopter le terme indien *pémina* pour exprimer l'une et l'autre. Nous pouvons donc, sans violer les règles de la grammaire, conserver ce terme qui a toujours été et qui est encore en usage dans toute l'étendue du Canada. " Mais, dit l'auteur du *Manuel,* la *simple assertion* que le mot indien *pémina* a été incorporé à la langue française, pour signifier la baie de l'aubier du Canada, ne me convainc pas "

Si l'auteur veut parler ici de l'arbrisseau même, il me suffira d'ajouter à ce que je viens de dire, que le mot *pémina* se trouve dans le nouveau *Dictionnaire d'Histoire naturelle* et dans les dictionnaires de Boyer, de Boiste, de Nodier, de Landais, etc.; s'il n'entend parler, au contraire, que de la baie seulement, on pourrait le prier de revoir son article du 28 mai, où il avoue, " que la baie de la canneberge porte aujourd'hui le nom de l'arbuste qui la produit ". D'ailleurs il n'est pas rare dans la langue française que certaines baies portent les mêmes noms que les arbustes qui les produisent; nous en trouvons des exemples dans notre *bluet,* dans le cacis ou cassis, etc.

19. Je terminais ainsi ma remarque sur le

*Manuel,* verb. *Termes parasites,* publiée dans la *Gazette de Québec* le 21 mai : " On doit conclure de ce que l'on vient de dire qu'il ne faut pas toujours condamner comme vicieuses certaines expressions, parce qu'elles ne se trouvent que dans les dictionnaires que l'on a sous la main, ou parce que l'on ne s'est pas donné la peine de les y chercher. "

Cette conclusion est générale, comme il est aisé de le voir : elle regarde également tous ceux qui s'occupent des difficultés de la langue française. Elle n'a pas pour objet seulement les cinq expressions : *tirer les vers du nez: vous pouvez m'en croire: par dessus le marché: au bout du compte: sourd comme un pot,* que l'auteur du *Manuel* condamne, contre l'opinion de Landais, et surtout contre celle de l'Académie, comme *surannées, ignobles, qui ne peuvent que fatiguer les personnes qui écoutent,* mais encore toutes les autres qu'il réprouve indiscrètement dans son *Manuel* comme incorrectes et vicieuses, uniquement parce qu'il ne les a pas trouvées dans la réimpression de la vieille édition du *Dictionnaire de l'Académie,* telles que *longue-vue, dormir un somme, transvider, approprier un appartement,* etc. Pourquoi donc l'auteur du *Manuel* avance-t-il (7 juin dernier), *que c'est par une singulière méprise que je lui fais condamner comme vicieuses* les expressions, *tirer les vers du nez,* etc. ? Au reste depuis quand des expressions *surannées. et ignobles,*

*qui ne peuvent que fatiguer les personnes qui écoutent,* ont-elles cessé d'être vicieuses? Si ces expressions ne sont point *vicieuses,* elles sont donc sans défaut et sans imperfection. (*Dictionnaire de l'Académie,* verb. *vicieux*). Pourquoi donc l'auteur ajoute-t-il à la fin de son article *Termes parasites:* " le jeune âge doit être prémuni contre ces défauts, dont l'habitude se corrige difficilement? "

20. Voir ma remarque sur le *Manuel,* verb. *Trois-Rivières,* sur la *Gazette* du 21 mai, et les objections contre cette remarque sur la feuille du 14 juin.

Dans ma remarque précitée, après avoir prouvé de la manière la plus évidente que, dans le nom propre *les Trois-Rivières,* l'article *les* est inséparable du nom commun *Trois-Rivières,* je disais: " Il résulte de là qu'il y aurait de la témérité à vouloir retrancher l'article du nom de *Trois-Rivières,* et que cette témérité serait d'autant plus blâmable que, depuis l'établissement du pays, on a toujours écrit *Trois-Rivières* avec l'article, et que cette pratique s'est constamment maintenue dans toutes nos cours de justice et dans tous les bureaux publics, soit ecclésiastiques, soit civils ou militaires. " Il paraît que ce passage a procuré un moment d'hilarité à l'auteur du *Manuel,* du moins si l'on en juge par la manière dont il commence le cinquième article de ses réponses aux objections contre le *Manuel.* Voici ses propres paroles:

" Porter une question de grammaire devant les sièges de justice!!! devant les bureaux ecclésiastiques!!! voire même devant les bureaux militaires!!!

" Un tel langage, dans une discussion littéraire, ne semble guère convenable. "

Voyons maintenant si l'auteur est plus heureux dans ses preuves que dans ses plaisanteries.

Il cite d'abord de nombreux passages de Duvivier pour prouver que " *Trois-Rivières* est un nom *masculin* du nombre *singulier,* et qu'il ne peut prendre l'*article.* " Dépense inutile de citations: un seul passage suffisait à l'auteur pour lui démontrer clairement que son assertion est insoutenable. C'est précisément le premier qu'il cite, page 118 de son édition de 1822; et tome 1er, page 127 de l'édition de 1827. Avant de rapporter ce passage, je crois qu'il ne sera pas inutile d'exposer la règle telle que l'abbé Lévizac, d'après les plus célèbres grammairiens, la pose, tome 1er, page 215: " On met l'article... avant quelques noms de villes et de lieux particuliers, qui, formés de noms communs, conservent toujours l'article comme portion inséparable. " Tels sont, *le Bar, le Blanc, le Bourg-du-Page, la Flèche, la Haye, la Rochelle, les Trois-Rivières,* etc. Ce dernier nom de ville est évidemment formé du nom commun *Trois-Rivières* et de l'article *les* qui en est une portion inséparable. La règle que M. Landais

donne est presque textuellement la même, page 442.

Voici maintenant le passage de la *Grammaire des Grammaires* que je viens de mentionner :

" Sont masculins d'après le sens :

9°. " Tous les noms de villes en général ; s'il y en a de féminins, c'est en petit nombre, et quelques-uns font même très distinctement connaître leur genre, étant composés de l'article, comme d'une partie propre et inséparable du nom ; tels que *la Rochelle, la Villette,* et autres semblables. "

A la suite de ce passage, Duvivier ajoute immédiatement : " Au surplus, lorsque leur genre n'est pas certain, on doit faire précéder le nom du mot *ville,* et ceci doit s'observer surtout pour les noms qui sont accompagnés de l'article pluriel *les.* "

Je laisse au lecteur à examiner par quelle arrière-pensée l'auteur du *Manuel* a pu omettre ce dernier alinéa qui complète le sens du passage entier. Cette omission pourrait faire soupçonner que l'auteur s'est aperçu que ce n'est que par cet alinéa que l'on voit évidemment que l'exception que Duvivier admet ici, est générale, et qu'elle a pour objet tous les noms de villes et de lieux particuliers qui sont *composés comme d'une partie propre et inséparable du nom,* soit que cet article soit masculin ou féminin, ou qu'il soit singulier ou pluriel. Telle est

la conséquence que l'on doit nécessairement déduire du passage précité de la *Grammaire des Grammaires,* lorsqu'on a l'attention de ne point le tronquer. Comme l'auteur paraît étonné que, parmi plusieurs noms propres de villes et de lieux particuliers qui demandent l'article, je n'en aie pas fourni un seul avec l'article *les,* je me fais un devoir de le satisfaire ici, même au delà de son attente. En voici quelques-uns que je prends au hasard: *les Moutiers; les Trois-Moutiers; les Bouchoux; les Cabanes; les Vans; les Herbiers; les Essarts; les Rosiers; les Aubiers;* etc. On trouve tous ces noms accompagnés de l'article dans le *Dictionnaire Géographique* de Vosgien, édition de Parisot (1830), et dans les dictionnaires de Catineau, de Landais et de Boiste. Je demande maintenant à l'auteur s'il oserait encore soutenir sérieusement que l'exception de Duvivier n'est pas générale et qu'elle ne comprend pas le nom propre *les Trois-Rivières,* surtout lorsque ce nom est toujours accompagné de l'article dans Malte-Brun et dans les dictionnaires que je viens de citer, excepté dans celui de Landais qui ne mentionne point ce nom?

L'auteur avait avancé dans son *Manuel* que les " écrivains récents, d'accord avec la raison, travaillent à corriger cette vieille erreur ", d'accompagner le nom propre *Trois-Rivières* de l'article. Je lui ai déclaré formellement dans ma remarque sur ce mot, qu'il aurait été néces-

saire d'articuler les noms de ces écrivains, *afin que l'on pût juger avec connaissance de cause, si l'on doit préférer leur opinion à celle de Vosgien, de Catineau, de Boiste, de Malte-Brun,* etc.

L'auteur, pour acquiescer à ma demande, cite Vosgien par Roujoux (1834), et M. Isidore LeBrun qui écrivent *Trois-Rivières* sans l'article. — Je me flatte qu'il ne prétendra pas que l'autorité de Roujoux doit l'emporter sur celle de Vosgien et des autres géographes et lexicographes que je viens de nommer, qui font toujours précéder *Trois-Rivières* de l'article *les.*

Voyons maintenant de quel poids peut être l'autorité de M. Isidore Le Brun dans la question présente. Tous ceux qui connaissent le *Tableau statistique et politique des deux Canadas,* savent que l'auteur, dans la rédaction de cet ouvrage mensonger, a puisé une grande partie de ses renseignements dans le livre de notre estimable et laborieux compatriote, feu M. Joseph Bouchette, intitulé: *The British Dominions in North America,* et dans différents journaux anglais. Or le nom propre *Three-Rivers* est invariablement sans article en anglais. L'auteur a donc pu croire que le nom propre *Trois-Rivières* devait pareillement être sans article en français. La description de la ville des *Trois-Rivières* par l'auteur de la *Description Topographique* de la *Province du Bas-Canada,* page 306, etc. a pu confirmer M. Le

Brun dans l'erreur grammaticale dont il s'agit; car dans cette description, le nom propre *Trois-Rivières* est constamment sans article. . .

L'auteur du *Manuel,* après avoir cité MM. Roujoux et Le Brun, ajoute : " Je ne dois pas omettre ici Bouchette, quoiqu'il dise le pour et le contre, dans sa description topographique du Bas-Canada. On sait que cette traduction de l'anglais a été, sinon faite, du moins retouchée par une main française. On y lit le mot *Trois-Rivières* tantôt avec et tantôt sans l'article."

Puisque cette traduction dit le pour et le contre, pourquoi l'auteur du *Manuel* l'a-t-il donc citée?

Je n'ai jamais blâmé le nom latin *Trifluvium* imposé à la ville des *Trois-Rivières.* Je le trouve au contraire parfaitement conforme au génie de la langue latine, comme le nom *les Trois-Rivières* est lui-même parfaitement conforme aux principes de la grammaire française. Je m'aperçois depuis longtemps, Monsieur l'éditeur, que cette discussion grammaticale dépasse considérablement les bornes que je m'étais prescrites dans les remarques que j'ai cru devoir faire sur le *Manuel.* Je n'ai permis à un de mes amis de publier ces remarques que pour prévenir les mauvais effets que pourraient produire parmi notre jeunesse canadienne, certaines décisions peu correctes, sur quelques points de la grammaire française, répandus çà et là dans le

cours de ce petit ouvrage, et surtout pour arrêter le progrès des innovations inconsidérées que l'auteur voudrait introduire dans notre prononciation.

C'est pour terminer le plus tôt possible cette longue discussion, que je préviens le lecteur que je ne répondrai qu'à quelques-unes des objections suivantes de l'auteur, et seulement à celles qui pourraient embarrasser *la portion chérie de la société à laquelle le Manuel est destiné.*

25. Lorsque les douves d'une futaille, soit par vétusté, soit par l'excès de la sécheresse, ne sont plus retenues par les cercles, elles tombent nécessairement les unes sur les autres; et parce qu'elles forment alors une espèce de *botte* [1], on dit que cette *futaille est tombée* ou *qu'elle tombe en botte,* selon l'état de ruine où elle se trouve. Cet état de ruine est toujours, comme il est aisé de le voir, l'effet d'une action lente et d'une certaine durée, et non pas d'un accident brusque et violent qui briserait la futaille. "Or, demande l'auteur, une futaille *brisée* se trouve-t-elle précisément dans l'état où elle était avant d'être

---

1. "*Botte,* assemblage de plusieurs choses de même nature, liées ensemble. *Botte de paille. Botte de foin. Botte d'échalas. Botte d'allumettes... Les racines de cette plante naissent en botte,* leur assemblage forme une espèce de botte, de paquet... *Une botte de lettres, de paperasses.* (Dictionnaire de l'Acad., édit. de 1835)" (*Note de l'auteur des Remarques.*)

montée? Absurdité!" — Ceci n'est point une plaisanterie: ce sont les propres paroles de l'auteur.

J'avais cru, à la fin de ma remarque, pouvoir demander à l'auteur, sans manquer aux égards qui lui sont justement dus, pourquoi on ne pourrait pas dire, au figuré, et dans la conversation familière, *qu'un homme tombe en botte,* lorsque ses facultés intellectuelles, sa santé ou sa fortune dépérissent rapidement? Je devais m'attendre à une réponse honnête et raisonnée. Mais quelle réponse ai-je reçue? "Et puis, *un homme tomber en botte!* ô horreur!"

Il me reste à me disculper d'une inculpation grave que l'auteur cherche à faire planer sur moi. — Comme je n'ai trouvé dans aucun des dictionnaires modernes que j'ai cités jusqu'ici, la locution *tomber en javelle,* et que d'ailleurs l'auteur n'affirme point que cette locution ait été incorporée à la langue française, puisqu'il se contente d'énoncer dans son *Manuel,* que "les tonneliers, suivant Trévoux, disent *tomber en javelle",* j'ai cru qu'il me suffirait de dire, dans ma remarque, que cette locution n'est plus en usage.

L'auteur a saisi cette occasion pour donner à entendre que je n'ai pas toujours cité exactement les autorités dont je me suis servi pour prouver les nombreuses méprises qui se rencontrent dans son *Manuel.* Son erreur à ce sujet est bien pardonnable. J'ai fréquemment

cité dans le cours de cette discussion la dernière édition du dictionnaire de l'Académie (1835). L'auteur, pour vérifier mes citations, a eu recours à sa prétendue édition de 1832, qui, comme je l'ai déjà fait observer, n'est réellement que la réimpression de l'ancienne édition de 1798. Comme ces deux éditions de 1835 et de 1798, diffèrent notablement l'une de l'autre, l'auteur a pu croire que ces citations n'étaient pas exactes. J'avoue que la position où il se trouve est vraiment pénible et embarrassante: mais enfin, à qui en est la faute?

26. Comme j'ai démontré de la manière la plus évidente dans ma remarque sur le *Manuel,* verb. *cœur, chœur,* la supériorité de notre manière de prononcer *c, k, q,* ou *qu,* sur celle que l'on voudrait faire adopter à notre jeunesse canadienne, il ne me reste aujourd'hui qu'à répondre aux objections que l'auteur du *Manuel* fait à ma remarque.

" On cite, dit-il, Duvivier, page 32. Je n'y trouve rien, absolument rien qui a trait à la présente question. "

Si le lecteur veut bien jeter un coup d'œil sur ma remarque précitée, il verra que j'y dis textuellement que l'on peut remplacer le *k* par le *c* devant *a, o, u,* comme dans *kan, koran, kuphe,* que l'on prononce *can, coran, cuphe;* et que, réciproquement devant les mêmes voyelles, on peut remplacer le *c* par le *k,* comme dans *ca-*

*bane, colère, cuve,* que l'on prononce *kabane, kolère, kuve.*

J'ai ajouté de plus, " le *k* alors, soit initial, soit dans le corps du mot, conserve le son dur qui est propre au *c* devant *a, o, u,* avec cette différence néanmoins que, devant *u*, le *k* comme le *c,* prend un son moins dur ou adouci, comme dans *kubikulaire,* (*cubiculaire*), *chakune,* (*chacune*), etc., (Dictionnaire de Landais; Duvivier, tome I, page 32; Lévizac, tome I, page 73, etc.). "

Voici maintenant de quelle manière Duvivier s'exprime, page 32: " *C initial,* ou *dans le corps d'un mot,* conserve le son qui lui est propre avant *a, o, u,*. . . néanmoins, avant *u,* il rend un son moins dur; ainsi on prononce avec le son propre *cabaret, colonne, cuve,* etc. " Or, comment l'auteur du *Manuel* pourrait-il avancer sérieusement qu'il ne trouve rien, absolument rien à la page 32 de Duvivier qui ait trait à la présente question? — Impossible; surtout s'il a la complaisance de ne pas oublier que cette citation de la *Grammaire des Grammaires* n'a rapport qu'à l'un des deux points qu'il fallait solidement établir dans ma remarque, pour parvenir à la solution complète et raisonnée de la difficulté grammaticale qui nous occupe. L'auteur nous prouve ensuite par un assez long passage de Duvivier et par le raisonnement que la prononciation des deux mots *cœur, chœur,* doit être figurée de la même manière. Comme

j'avais moi-même supposé ce fait dans ma remarque, j'ignore à quel propos l'auteur s'est donné la peine de le prouver. C'est vraiment là une distraction de sa part. Cette distraction au reste ne change point l'état de la question principale; elle m'oblige seulement à donner une autre forme à l'objection suivante.

Mais, dira sans doute ici l'auteur du *Manuel,* Boiste, Gattel, Noël et Chapsal, Rolland, Wailly, etc., ne figurent-ils pas la prononciation de *cœur,* et de *chœur* par *keur?* Pourquoi donc me faire un crime de ce que je la figure de la même manière?

L'auteur me permettra de lui faire observer que dans le midi de la France, on prononce *keur* avec le *k* dur, au lieu que dans les classes lettrées de la capitale, on le prononce avec le *k* moins dur ou adouci. Voilà pourquoi le savant M. Landais, pour empêcher que l'on ne confonde ces deux sons de *k,* figure *cœur* par *kieur* et non pas par *keur.* C'est par le même motif que ce savant ne figure pas la prononciation des mots suivants, *cœuret,* — *équerre,* — *liqueur,* — *marqueur,* — *masqué,* — *faquin,* — *vulcain,* — *queue,* — etc., par *keurè,* — *ékère,* — *likeur,* — *markeur,* — *maské,* — *fakin,* — *vulkin,* — *keu,* etc. Or, je le demande au lecteur, n'est-ce pas ainsi que les personnes instruites prononcent en Canada? Et l'on voudrait nous faire abandonner cette prononciation, qui est celle

des classes lettrées de la capitale, pour nous faire adopter celle du midi de la France, qui est beaucoup plus dure, et que les Parisiens instruits considèrent comme vicieuses!

28. Dans ma remarque sur le mot *ébaroui* du *Manuel,* page 149, j'ai fait observer que, selon M. Landais, en terme de marine, on appelle *ébarouissage* l'action qui déjoint les douves d'une futaille, etc., et les empêche de conserver aucun liquide. — L'auteur du *Manuel* prétend que l'on pourrait conclure de cette définition que " les seaux, les cuves, seraient exclusivement employés dans la marine. " Ce monsieur me permettra de lui faire observer qu'il jugerait tout autrement, s'il savait que M. Landais s'est fait une loi rigoureuse de remonter à l'étymologie des mots dont il donne la définition dans son dictionnaire, et que, lorsqu'il est impossible de découvrir l'étymologie de ces mots, soit dans les langues anciennes, soit dans les langues modernes, il examine avec la plus scrupuleuse attention quelle est l'origine ou du moins quel est l'usage primitif de ces mêmes mots en France. Il ne manque jamais de mentionner ces différentes circonstances dans ses définitions. Ainsi, en disant que le mot *ébarouissage* est un terme de marine, M. Landais a voulu seulement faire comprendre à ses lecteurs que, quoique ce mot ne fût primitivement employé que dans ce qui a rapport à la marine, l'usage néanmoins s'en est ensuite étendu à tout

ce qui a rapport aux vaisseaux de bois propres à contenir des liquides, et par conséquent à toute espèce de futailles.

Au reste, la définition dont il s'agit est textuellement celle que M. Landais donne dans son dictionnaire. Permis à l'auteur du *Manuel,* s'il ne la trouve pas correcte, d'entrer, à ce sujet, en discussion grammaticale avec ce célèbre lexicographe. J'ai ajouté dans ma remarque, immédiatement après la définition précitée de M. Landais: "Or je le demande à l'auteur du *Manuel,* quel peut être l'effet de l'*ébarouissage* sur une futaille, etc.? n'est-ce pas de la faire *ébarouir,* de la rendre *ébarouie?* Ainsi, quoi que l'auteur du *Manuel* en dise, les expressions, *ce seau est ébaroui, cette cuve est ébarouie,* sont très correctes: elles doivent donc valoir quelque chose, surtout lorsqu'elles sont généralement reçues dans un pays?"

Il est certainement impossible de se tromper sur le sens de ces paroles. Voici néanmoins de quelle manière l'auteur du *Manuel* les interprète dans ses observations sur ma remarque:

"Mais, dit-il, ce qui étonnera sans doute, c'est que l'auteur des *Remarques* prétend que ces expressions (*ce seau est ébaroui, cette cuve est ébarouie*) sont très correctes, parce qu'*elles sont généralement reçues dans un* (ce) *pays.* D'après ce principe, ce monsieur doit dire: *je me greille pour sortir, je revire de bord,* et surtout il ne peut manquer *d'embarquer dans sa*

*carriole!!*" — Il faut avouer que, si cette petite malice est pleine de sel, elle est au moins dirigée assez maladroitement contre moi, puisque j'ai gardé le silence le plus absolu sur toutes les locutions que l'on censure ici avec tant de plaisir.

Au surplus, je déclare formellement à l'auteur, que j'aimerais mieux dire *j'embarque dans ma carriole,* au risque même de faire quelque *grosse faute* de français, que de dénaturer et de travestir les expressions d'un adversaire, même en matière grammaticale, pour lui faire dire une platitude qui a toujours été loin de sa pensée.

33. J'ai fait observer dans ma remarque sur le *Manuel,* verb. *groseille,* page 155, publiée dans la *Gazette* française de Québec le 7 juin, que l'on ne cultive dans les jardins que trois espèces de *groseilliers,* pour en avoir les fruits. La première espèce a des fruits en grappes, couleur de chair, ou d'un blanc imitant celui des perles, et d'une acidité très agréable. C'est ce groseillier qui est désigné sous le nom de *gadélier* dans un grand nombre de dictionnaires français, et dont les fruits s'appellent *gadelles,* rouges ou blanches.

La seconde espèce est le *cacis* ou *cassis* dont les fruits sont noirs et en grappes.

La troisième espèce est épineuse; les fruits qu'elle porte se nomment *groseilles à maquereau.* Ces groseilles sont vertes ou rougeâtres,

et sont beaucoup plus grosses que les groseilles rouges ou blanches. Voyez le *Nouveau Dict. d'Hist. Nat.*, verb. *gadélier, groseillier.*

Je vais maintenant répondre aux principales objections de l'auteur du *Manuel.*

Ce monsieur dit et répète à plusieurs reprises que j'ai avancé dans ma remarque que *gadèle* est synonyme de *groseille.* Je le prie d'examiner de nouveau ma remarque, et il lui sera facile de se convaincre que j'ai seulement dit que *gadèle* est synonyme de l'une des espèces de groseilles, de celle qui est en grappe, et qui est rouge ou blanche; mais je n'ai jamais donné à entendre que *gadèle* fût synonyme de *groseille,* considérée comme genre des trois espèces que l'on cultive pour en avoir les fruits. Voudrait-on faire croire que j'ai confondu, dans ma remarque, le genre avec les espèces, tandis que j'ai parfaitement distingué l'un des autres?

Je me flatte que l'auteur me permettra de saisir cette occasion pour lui faire observer qu'il s'est glissé une erreur notable dans le passage suivant du *Nouveau Dict. d'Hist. Nat.*, verb. *gadèle,* qu'il a reproduit dans son *Manuel* et dans l'objection qui nous occupe. — *Gadèle, nom que portent les groseilles* (rouges) *dans la ci-devant province du Perche.* C'est sans doute par distraction que l'auteur a omis le mot *rouges* que j'ai ajouté entre parenthèse. Ce mot néanmoins est caractéristique dans cette

définition, et sert à distinguer une espèce particulière de groseille, du genre *groseilles.*

L'auteur voudrait conclure de la désignation que l'on vient de mentionner, que le terme *gadèle* n'est en usage que dans une portion minime de la France, dans la ci-devant province du Perche. — Pour faire tomber cette objection, il suffit de se rappeler que la définition précitée du mot *gadèle* est de M. Leman, et que, d'après l'avis donné par l'éditeur du *Nouveau Dict. d'Hist. Nat.*, chacun des auteurs ne répond seulement que des articles qu'il a signés. Voilà pourquoi les lexicographes négligent de mentionner cette circonstance dans la définition qu'ils donnent du mot *gadèle.* L'auteur assure de la manière la plus positive que l'on ne trouve *pas une seule fois* le mot *gadèle* à côté de celui de *groseille* dans les dictionnaires de Boyer, de Salmon et de Prieur, et que dans ces mêmes dictionnaires on traduit le mot *currants* toujours par *groseilles,* jamais par *gadèles.* — Le moyen le plus sûr et le plus facile d'apprécier cette objection à sa juste valeur est sans contredit de transcrire textuellement ici les définitions du *Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais*[1] qui ont

1. Par MM. A. Boyer, L. Chambaud, J. Garner, Des Carrières et Fain, édition de Ledentu, Paris 1829. L'auteur du *Manuel* avouera facilement que ce dictionnaire

rapport aux mots *gadèles* et *gadéliers*. En voici quelques-unes.

" Gadélier, *s. m.* (arbrisseau qui porte les gadèles) *currant-bush.*" " Gadèle, *s. f.* (sorte de groseille en grappe) *red or white currants.*". . . Voilà bien notre *gadèle,* ou la *groseille* rouge ou blanche en grappe. " Currant, *s.* (a globular fruit produced in branches) *groseille* f. *gadèle* f. Red-currants, *groseilles rouges.*"

J'aime à croire que l'auteur n'a qu'une ancienne édition du Dictionnaire de Boyer.

On trouvera dans ma remarque ci-dessus mentionnée et dans ce que je viens de dire, la réponse à toutes les petites objections que l'on a faites ou que l'on pourrait faire contre l'emploi du mot *gadèle.*

34. Les principes que j'ai développés dans ma remarque sur le *Manuel,* verb. *gueulard,* publiée le 11 juin dans la *Gazette* française de Québec, sont basés sur la prononciation des classes lettrées de Paris et sont fidèlement extraits de nos meilleures grammaires de la capitale. Dans cette remarque, après avoir distingué avec la plus scrupuleuse attention les diffé-

---

est bien supérieur à tous ceux que nous avons dans le même genre, surtout dans ce qui concerne la langue française. Il porte communément le nom de Dictionnaire de Boyer.—(*Note de l'auteur des Remarques sur le Manuel.*)

rents sons de *g,* soit au commencement soit dans le corps du mot, j'ai prié l'auteur de déclarer quel son il assigne à cette consonne dans les mots figurés *gheu-lar* et *gu-el-lar?* Au lieu de répondre d'une manière claire et précise à cette question, il se contente de dire que " Rolland et Noël et Chapsal ont figuré la prononciation du mot *gueulard* par *gheu-lar,* et qu'à leur exemple il a figuré le même mot de la même manière ".

Puis il ajoute " que *gheu-lar* figure la prononciation française et *gu-elar* la canadienne ".

Je l'ai déjà dit dans ma remarque précitée et je le répète de nouveau: si l'intention de l'auteur est que l'on fasse sonner le *g* moins dur ou adouci dans la syllabe *gheu,* il y aura réellement peu à objecter à cette prononciation, puisque c'est à peu près celle qui est en usage dans les classes lettrées de Paris. Je dis *à peu près,* car, selon l'auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires* français, on y prononce réellement *guieular* [1]. Dans ce mot figuré, ainsi que dans tous les autres mots figurés par M. Landais, d'après le même principe, l'*u* qui suit le *g* est muet; il ne sert qu'à indiquer qu'il faut donner à *g* le son moins dur ou adouci, au lieu du son accidentel *j,* comme dans *guirlande* que

---

1. En Canada, les personnes instruites prononcent le mot *gueulard* précisément de la même manière.

l'on devrait prononcer *jirlande,* si l'on retranchait l'*u* muet qui suit le *g*.

Si l'auteur du *Manuel* prétend au contraire que l'on doit faire sonner le *g* dur dans *gheu,* il est complètement dans l'erreur, et il a grandement tort de chercher ainsi à nous faire abandonner la bonne prononciation de Paris, pour nous faire adopter la mauvaise prononciation du midi de la France.

Je pense qu'il ne sera pas inutile, avant de terminer cette discussion grammaticale, de signaler une faute de prononciation qui n'est malheureusement que trop commune en Canada, et dont l'auteur du *Manuel,* je ne sais trop pour quelle raison, n'a pas dit un seul mot. Je veux parler ici de l'*è* ouvert, lorsqu'il est suivi, dans une même syllabe, de la consonne *r* au commencement ou dans le corps d'un mot.

Quoique tous ceux qui ont reçu une certaine éducation parmi nous, conviennent que l'on doit donner à cet *è* ouvert [1] le son qu'il a dans *fer, enfer, mer, hiver, cher, fier* (adjectif), et que c'est ainsi que l'on doit le faire sonner dans *mercure, ergot, merle, permis, éternel, moderne, verte, couverture,* etc.; il n'est pas rare néanmoins de rencontrer, même dans les classes in-

1. Ou plutôt à la syllabe qu'il forme avec la consonne qui le précède et la consonne qui le suit et qui lui appartient.

struites de la société, des personnes qui lui donnent le son de l'*a bref et fermé* et qui prononcent les mots que l'on vient de donner pour exemples, comme s'ils étaient figurés, *marcure, argot, marle, parmis, étarnel, modarne, varte, couvarture,* etc. Or il est aisé de voir combien cette prononciation est désagréable et vicieuse. Nos institutions littéraires ne l'ignorent pas. On peut donc espérer qu'elles cesseront enfin de paraître mériter ce reproche,

> Video meliora, proboque;
> Deteriora sequor,

et qu'elles réuniront leurs efforts pour faire disparaître cette prononciation ridicule du sol canadien.

J'invite le lecteur à revoir la suite de mes *Remarques sur le Manuel,* publiée le 5 juillet dernier dans la *Gazette* française de Québec.

Daignez, monsieur l'éditeur, agréer le témoignage de ma reconnaissance la plus sincère pour la complaisance que vous avez eu de publier dans votre précieux journal mes *Remarques sur le Manuel,* et mes réponses aux objections que l'on a faites à ces remarques.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments du plus profond respect, etc.,

L'auteur des *Remarques sur le Manuel.*

*
* *

Pour compléter cette discussion, nous reproduisons, comme nous avons promis de le faire, un article du *Canadien,* sans cependant épouser les opinions de l'auteur de cet article.

Nous n'admettons pas, par exemple, que le mot *patate* soit d'origine canadienne. Ce mot est d'origine péruvienne. La pomme de terre a porté ce nom avec diverses modifications, dans tous les pays de l'Europe où la culture en a été introduite. Les Espagnols la trouvèrent cultivée dans les montagnes de Quito sous le nom de *papas,* dont ils firent par corruption *pattata,* nom que les Portugais adoucirent en l'appelant *patata da terra,* etc.

Nous ne croyons pas, non plus, que le mot *cassot* soit d'origine canadienne. Ce mot, qui devrait s'écrire *casseau,* n'est, de même que *cassetin,* qu'un diminutif de *casse,* nom par lequel les orfèvres, les savonniers, etc., désignent différentes sortes de vaisseaux.

Le mot *coitte* (ou plutôt *quoette*) nous paraît être un diminutif de *queue,* dont il a pu se former suivant la même analogie que le mot *quoailler.*

MANUEL *des difficultés de la Langue Française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de Locutions vicieuses.*

Nous revenons à ce petit ouvrage, dont l'utilité et l'excellence ne doivent certes pas se mesurer à son format. Il y a longtemps que le besoin d'un pareil travail se faisait sentir en ce pays, attendu que tous ceux qui se publient en France sur le même sujet, ne répondent qu'en partie à leur objet pour ce qui regarde le Bas-Canada. Branche depuis longtemps séparée du tronc, la langue française en Canada a dû vivre de sa propre vie; dans ses nouveaux besoins elle ne pouvait recourir aux autorités littéraires de la vieille France, et elle n'avait pas ces autorités pour la rappeler de ses écarts et de ses négligences. De plus elle s'est trouvée en contact avec une autre langue dont elle a trop souvent emprunté sans nécessité, et qu'elle a imitée sans discernement. Il ne faut donc pas s'étonner que la langue française en Canada se trouve farcie d'une foule d'anglicismes plus ou moins ridicules, sans compter les locutions vicieuses que le temps y a introduites, et qu'il a ajoutées à celles dont elle avait hérité des premiers colons du pays. Quelques correspondants de journaux se sont bien de temps en temps élevés contre cet abus, mais ces réclamations éphémères comme le mode de publicité qu'elles adoptaient, n'ont pu empêcher l'existence et la propagation des

anglicismes, des barbarismes, ni des néologismes, et la contagion s'est répandue jusque dans la bonne société; le barreau, la tribune, la presse même n'ont pas été exempts, et nous-mêmes avons sur la conscience plus d'un péché de cette espèce, tant l'habitude et le mauvais exemple ont d'empire. Pour arrêter le débordement, il fallait que quelqu'un, en autorité sous ce rapport, se posât en réformateur, et dénonçât hautement et dans une forme convenable les abus qui se sont introduits dans la langue française en Canada, et c'est ce qu'a fait l'auteur de l'ouvrage dont le titre est en tête de cet article. L'auteur a voulu garder l'anonyme; nous aurions désiré qu'il eût ajouté l'autorité de son nom à celle de son ouvrage, d'autant plus qu'on n'aurait pu y voir ni même y soupçonner le moindre motif de vanité, car ce travail tout utile, tout excellent qu'il soit, ne saurait rien ajouter à la réputation d'homme instruit et savant dont jouit déjà ce monsieur. On aurait regardé son travail comme le cadeau des heures de loisir d'un homme d'études à ses concitoyens.

Cet ouvrage, comme son titre l'annonce, est divisé en deux parties: l'une traitant des " Difficultés les plus communes de la langue française "; l'autre étant un " Recueil de Locutions vicieuses ". La première partie est une compilation faite d'après les premiers grammairiens et lexicographes, et sauvera aux étudiants de

longues et pénibles recherches. La seconde partie a une couleur et un intérêt tout local; elle traite des expressions vicieuses plus particulières à la langue française, telle qu'on la parle et l'écrit quelquefois, en Canada. On y trouve sur cette partie ce qu'on chercherait en vain dans les grammaires de notre métropole littéraire. L'auteur fait main basse sur ces locutions barbares, grossières, ridicules, absurdes qui défigurent la plus polie comme la plus pure des langues modernes. Nous ne parlerons pas des locutions en usage seulement parmi les classes illettrées, mais de celles que l'on entend tous les jours dans la bonne société. Monsieur un tel a reçu *des argents,* par imitation de l'anglais, où l'on emploie *monies* dans ce cas; il est à son *office,* au lieu de son *bureau, comptoir* ou *étude.* Un autre a vendu son *butin,* ou la *charge* de son vaisseau qu'il a *clairé* à la douane, etc. On envoie tous les jours chercher des *crackers* chez le *groceur* ou à la *grossery,* etc., etc. L'auteur aurait pu grossir encore bien davantage le catalogue des locutions vicieuses; il aurait pu nous rappeler les nombreuses assemblées où MM. tels et tels sont appelés à la *chaire,* au lieu d'être appelés au *fauteuil,* ou encore mieux à la *présidence;* il aurait pu aussi, mais la décence l'en a empêché sans doute, il aurait pu nous parler de savants avocats qui exposent leur *cas* devant l'honorble Cour, etc., etc. Le langage du Barreau abonde

en expressions aussi vicieuses, et dans une prochaine édition nous inviterions l'auteur à ne pas oublier le Barreau. Lui qui devrait montrer l'exemple, mérite une leçon toute spéciale pour s'être laissé entraîner plus que toute autre classe peut-être au torrent des anglicismes et des barbarismes.

Tout en souscrivant généralement aux décisions de l'auteur contre la néologie, qui est l'emploi de termes nouveaux ou d'anciens mots dans une acception nouvelle, nous demanderons grâce cependant pour plusieurs de ces termes, qu'il a inclus dans sa liste de proscription, et nous appuierons notre requête des considérations mêmes que présente l'auteur sous le mot *Néologie,* page 70. Il reconnaît que nous avons en Canada mission ou titre pour la création de mots nouveaux, pour les objets et les choses qui nous appartiennent exclusivement. Ces principes posés, nous nous permettrons de croire que notre auteur est peut-être un peu rigoureux en condamnant l'emploi des mots suivants :

*Carriole* — dit l'auteur, est une voiture à roues, et c'est abusivement que l'on applique ce terme à une de nos voitures d'hiver à patins. Il voudrait que l'on employât le mot *traîneau,* qui en effet, dans les dictionnaires, signifie toutes sortes de voitures pour aller sur la neige. Si nous n'employions pas le mot *traîneau* pour désigner les voitures destinées à traîner des

fardeaux pesants, et qu'il y eût un autre mot pour distinguer les voitures d'hiver destinées au transport des voyageurs, ou à la promenade, la réforme de l'auteur pourrait peut-être s'introduire: mais l'absence d'un pareil mot, la distinction existante dans notre langage entre les mots *carriole* et *traîneau,* ont fait du mot *carriole* dans son acception actuelle une expression nécessaire, et partant légitime à notre avis. Ce qui rendrait aussi difficile le non-emploi de ce mot, c'est qu'il a été adopté par la population anglaise.

*Traîne.* — Nous plaiderons pour les mêmes raisons la cause de ce mot, qui désigne une espèce de traîneau particulière, le traîneau plat sans patins.

*Patate* est aussi mis à l'index. Cependant le dictionnaire de Rivarol dit que ce mot signifie " une espèce de pomme de terre ". C'est un mot qu'il sera difficile de faire disparaître, attendu qu'il s'est introduit dans le pays avec le précieux tubercule qu'il désigne. *Pomme de terre* est évidemment plus noble, et cela donne à ce mot un grand avantage sur celui de *patate,* qui d'ailleurs n'est que d'origine canadienne.

*Battures,* employé pour signifier les glaces stationnaires sur les bancs de sable ou roches à fleur d'eau, ne trouve pas grâce, non plus que

*Bordages,* signifiant les glaces qui bordent les rivages des rivières en hiver. Ce sont pourtant bien là des choses qui nous appartiennent exclu-

sivement, relativement à la France, et que par conséquent nous avions, d'après les principes de notre auteur même, le droit de nommer, puisque les dictionnaires français ne fournissent pas, que nous sachions, de mots pour les désigner.

*Poudrerie.*—Nous ferons la même remarque à l'égard de ce mot, qui peint si bien la neige poussée, soulevée par un vent fort et tourbillonnant.

*Breton* — condamné à bon droit, n'a été employé que pour répondre au sens donné, dans nos disputes politiques, au mot *British.* Ce mot adopté dans un besoin momentané, ne saurait rester.

*Cageu, Cage.* — La langue française possédant les mots *Radeau et Train de bois* pour désigner la même chose, il n'y avait aucune nécessité de créer ceux-là, qui par conséquent doivent être proscrits.

*Cassot.* — Il en est autrement à l'égard de ce mot; la langue française n'ayant pas nommé le vase d'écorce de bouleau désigné par ce mot, nous interjetons appel en sa faveur.

*Castalogne.* — Le dictionnaire de Rivarol dit *castelogne.* Si l'auteur veut voir disparaître ce mot, nous lui conseillons d'en faire ou indiquer un autre. Il se fait beaucoup de ce tissu grossier en ce pays, et peut-être ne s'en fait-il pas en France; de là la difficulté. En attendant un mot nouveau, nous ferons remarquer que

l'on prononce mal ce mot en disant *Catalogne,* comme on fait.

*Chiffon.* — Nous n'avons jamais entendu dire *Chiffon* de pain, mais très fréquemment *Chignon* de pain. La remarque de l'auteur s'applique aussi bien à ce dernier mot.

*Couette.* — Le mot français est *Queue.* Le mot *Couette* était provincial en France, sans doute. Pour des raisons que nous ne dirons pas, notre avis est que s'il n'existait pas un autre mot que *Queue,* il faudrait en inventer un. C'est cela peut-être qui a fait inventer le mot *Couette,* qui ne devra disparaître qu'avec la dernière couette. Il est vrai qu'il en reste très peu en ce pays.

*Collecteur.* — Tant que les lexicographes français ne nous donneront pas un équivalent, nous ne voyons pas trop pourquoi nous serions en Canada obligés de recourir à une périphrase, lorsque nous avons trouvé un mot qui exprime si bien la chose.

*Cordon* (quart de corde). — Les Français ont ou avaient le mot *stère* pour désigner la même chose. Ce mot sent bien le grec pour nos vendeurs et charroyeurs de bois. Autant vaudrait leur laisser le *Cordon.*

*Demiard.*—Il n'y aurait certainement aucune différence à dire *demi-setier* ou *demi-chopine;* mais *demiard* est enraciné dans le langage du peuple, et après tout, qui sait s'il n'est pas aussi en usage dans quelque département de France?

En fait de dénominations de poids et mesures, chaque pays doit avoir droit de création.

*Embarquement* et *Débarquement* pour désigner un lieu où l'on embarque et débarque, sont proscrits à juste titre, puisque les Français se servent de mots particuliers, *Embarcadère* et *Débarcadère,* mots empruntés de l'espagnol, et qui sont d'origine américaine en outre.

*Etanche.* — L'auteur aurait dû se borner à proscrire la prononciation de ce mot, qui est évidemment une corruption ou mauvaise prononciation du mot *Etanc,* terme de marine. On lit dans Rivarol à ce mot " *navire estanc,* bien clos, sans voie d'eau, en bon état ". Cet adjectif n'a qu'un genre, le masculin ; mais le peuple qui ne consulte jamais l'Académie, à qui souvent même il fait la loi, a féminisé ce mot en suivant l'analogie, et a fait *Estanche* ou *Etanche,* et cette dernière prononciation étant plus euphonique, il l'a conservée dans tous les cas.

*Germage.* — L'auteur a-t-il un autre mot né français ou naturalisé pour remplacer celui-là ? Nos frères de France, vivant sous un beau ciel, ne sont pas souvent affligés du fléau que l'on exprime ici par le mot *germage,* et partant ne se sont pas trouvés obligés de créer un mot pour cela. Dans ce cas, à nous ce droit. C'est bien assez, certes, que nous soyons bien obligés de manger du pain fait avec de la farine de blé germé, sans être encore obligés de courir après

les périphrases pour exprimer " l'état des grains qui, après avoir été sciés et mis en javelle, ont germé sur le sillon ".

*Manchonnier.* — Ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires, dit l'auteur. La raison en est sans doute que les faiseurs de dictionnaires en France n'ont jamais besoin de manchons; sans cela ils auraient senti que les faiseurs de ce précieux article de toilette en Canada, méritaient bien un nom particulier. Nous demandons droit de bourgeoisie pour le mot *manchonnier,* que nous préférons de beaucoup à celui de *Fourreur,* qui n'est pas en faveur en ce pays.

*Menoires.* — L'auteur veut que l'on dise *limonières.* Ce dernier mot comporte l'idée des pièces de bois qui servent à traîner une voiture d'été; *menoires* a été créé en Canada pour désigner les pièces de bois qui traînent une voiture d'hiver. Avions-nous le droit de créer ce mot? Oui, d'après le principe posé par l'auteur, et noté plus haut.

*Menthe.* — D'après la bonne société on dit *de la minte;* parmi le peuple des campagnes on dit *de la mande.* Le peuple est plus près de la bonne prononciation qui est *mante.*

*Steam-boat.* — Malgré l'avis de Boiste qui adopte ce mot, notre auteur condamne ce mot " dur et étranger ". Il ne dit rien de *steamer* qui est d'un usage fréquent dans les journaux français. Nous avons vu quelquefois le mot

*vapeur,* le *vapeur,* employé seul pour désigner un bâtiment à vapeur. Attendons que l'usage se soit fixé en France, et dans l'intervalle suivons l'avis de l'auteur, et disons *bâtiment, navire à vapeur.*

# TABLE DES MATIÈRES

—


| | Pages |
|---|---|
| Introduction . . . . . | 7 |
| L'abbé Jérôme Demers, V.-G. . . . . | 13 |
| L'abbé Thomas Maguire, V.-G. . . . . | 66 |
| Remarques sur le *Manuel des difficultés les plus connues de la langue française, par l'abbé J. Demers.* . . . . . | 95 |
| Défense de l'auteur du *Manuel* . . . . . | 137 |
| Remarques sur le *Manuel* . . . . . | 165 |

(8)
223.4
Ra

# Date Due

| | | | |
|---|---|---|---|
| [illegible] 1973 | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

PRINTED IN U. S. A. CAT. NO. 23233

PC 3028 .D6
Dionne, N.-E. (Narcisse E
Une dispute grammaticale en 18
010101 000
0 1163 0234426 6
TRENT UNIVERSITY

PC3028 .D6

~~Dionne, Narcisse Eutrope~~

~~...Une dispute grammaticale~~
en 1842...

| DATE | ISSUED TO |
| --- | --- |

21311